CONTRIBUTIONS ET COMPTAGE

Guide pour Mesurer l'Impact Économique de votre Diaspora au-delà des Envois de Fonds

OIM
ONU MIGRATION

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette étude est produite avec des contributions non affectées allouées par le biais du Comité d'Allocation des Ressources de Migration de l'OIM. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Organisation Internationale pour les Migrations ou de ses États membres.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tel. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site Web : www.iom.int

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de Traduction de l'OIM.

Elle est une traduction non-officielle de l'original en anglais, *Contributions and Counting: Guidance on Measuring the Economic Impact of your Diaspora beyond Remittances*.

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2021. *Contributions et comptage : Guide pour mesurer l'Impact économique de votre diaspora au-delà des envois de fonds*. OIM, Genève.

ISBN 978-92-9268-014-5 (PDF)

© OIM 2021

Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)*.

Pour plus de détails, voir la section Droit d'auteur et conditions d'utilisation.

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode

PUB2021/060/R

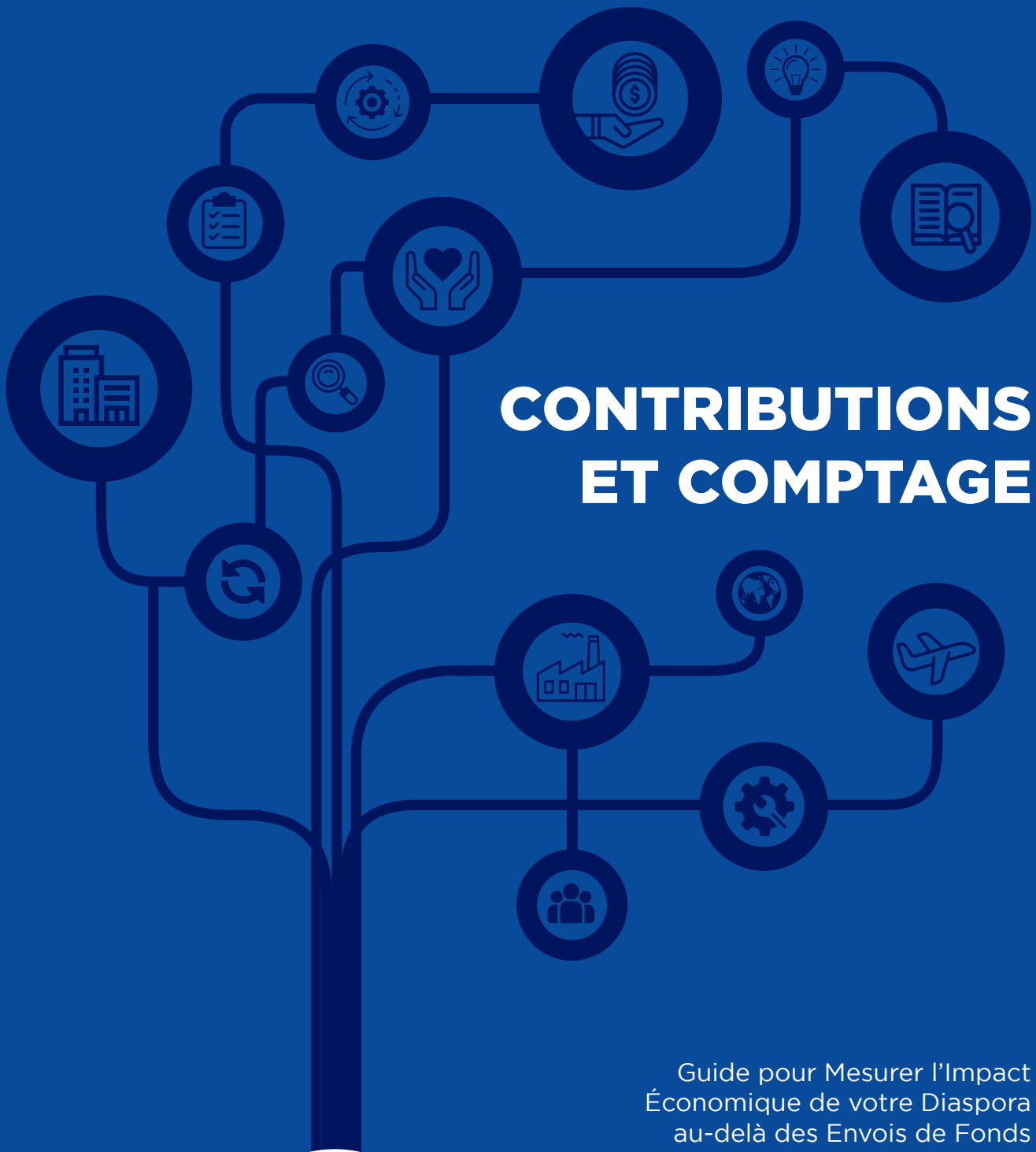

CONTRIBUTIONS ET COMPTAGE

Guide pour Mesurer l'Impact Économique de votre Diaspora au-delà des Envois de Fonds

OIM
ONU MIGRATION

Introduction

Six étapes pour mesurer les contributions économiques de votre diaspora

Options de collecte des données

La boîte à outils des données de la diaspora

Table des matières

Préface V
Remerciements VII
Acronymes IX

Introduction 1
- 1.1 À quoi sert ce guide 3
- 1.2 Introduction à la diaspora 7
- 1.3 Comment utiliser ce guide 9

Six étapes pour mesurer les contributions économiques de votre diaspora 13

- 2.1 Étape 1 : Mettre en place une structure de coordination 18
- 2.2 Étape 2 : Effectuer des recherches de fond 22
- 2.3 Étape 3 : Sélectionnez les meilleures méthodes de collecte de données pour votre contexte 29
- 2.4 Étape 4 : Élaborer le Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora et un plan de mise en œuvre progressive associé 40
- 2.5 Étape 5 : Tester et réviser 43
- 2.6 Étape 6 : Mettre en oeuvre, signaler, surveiller et évaluer 44

Options de collecte des données 47

- 3.1 Investissement de la diaspora 49
- 3.2 Commerce de la diaspora 72
  - 3.2.1 Commerce de biens de la diaspora 73
  - 3.2.2 Commerce de la diaspora en services 78
- 3.3 Diaspora tourism 81
- 3.4 Philanthropie 87
- 3.5 Rémunération des employés 90
- 3.6 Enquête sur la diaspora 90

La boîte à outils des données de la diaspora 99

1

2

3

4

Préface

Nous vivons dans un monde toujours interconnecté où les expériences des communautés et des individus ne cessent de surpasser les barrières géographiques. De plus en plus, plusieurs parmi nous mènent des vies transnationales, en se souciant et en contribuant à des localités multiples simultanément. Les communautés transnationales, composées de migrants et de diasporas, jouent un rôle précieux dans la vie et la croissance des différentes sociétés où ils participent. Elles créent des ponts permettant le partage et la diffusion des connaissances, des idées, des valeurs, de la technologie et d'autres ressources. Ce sont des agents de changement qui peuvent avoir un impact profond sur le remodelage du monde où elles habitent. En tant que telles, ces communautés sont des acteurs importants qui peuvent accélérer la réalisation des pays du développement durable, dans le cadre du Programme 2030 et au-delà.

Alors que cela est communément accepté et occupe même une place prépondérante dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (en particulier, dans le cadre de son Objectif 19), il y a toujours une pénurie de données sur les contributions des communautés transnationales au développement durable. Bien que les chiffres sur les flux d'envois de fonds soient calculés aux niveaux national et international, ils ne représentent qu'une petite fraction de la multitude de façons dont les migrants et les diasporas influent sur leur pays d'origine et de résidence. Ce manque de données concernant les autres types de contributions a eu un impact direct sur l'aptitude des États à élaborer des politiques fondées sur des données probantes. Avec un nombre toujours accru de gouvernements adoptant des politiques d'engagement de la diaspora, la rareté générale des données signifie que les décideurs ont peu de preuves pour fonder et surveiller leurs stratégies et programmes, ce qui finit souvent par être trop axés sur les flux d'envois de fonds en raison de leur prédominance dans l'analyse documentaire.

L'Organisation Internationale pour les Migrations aide les États à s'engager avec leurs électeurs à l'étranger et à les autonomiser depuis des décennies. Nous espérons combler cette lacune importante grâce aux travaux pionniers résumés dans ce document d'orientation. Ce travail est basé sur des consultations de grande ampleur avec des experts et des praticiens nationaux et internationaux et a été bien accueilli lors du Forum International sur les Statistiques de la Migration tenu au Caire en Janvier 2020. Conçu pour être aussi pratique que possible, le présent guide vise à fournir des solutions concrètes aux gouvernements pour modifier leurs méthodes de collecte de données existantes afin de reconnaître les contributions de leurs compatriotes à l'étranger. Bien que la portée soit ambitieuse, nous reconnaissons les nombreux défis et contraintes auxquels les gouvernements pourraient être confrontés et nous avons donc cherché à offrir une gamme de possibilités afin que les utilisateurs puissent déterminer ce qui correspond le mieux à leur contexte.

En tant qu'ouvrage fondateur, nous reconnaissons que ce n'est qu'une première étape pour combler le vide d'information qui existe actuellement. Ainsi, ce travail se concentre uniquement sur l'évaluation et le comptage des contributions économiques des communautés transnationales, étant plus facilement quantifiables et la plupart des pays surveillent déjà régulièrement les flux de capitaux et de marchandises à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières. Nous admettons pour autant qu'un grand travail devrait être encore effectué afin de pouvoir évaluer pleinement l'impact multiforme des migrants et des diasporas en matière du capital humain, culturel et social. Toutefois, de la même manière que les données sur les envois de fonds ont ouvert les yeux de plusieurs sur le potentiel des communautés transnationales à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance, nous sommes confiants que cet effort ouvrira de nouveaux horizons et opportunités de compréhension. Plus important encore, nous espérons qu'en commençant à donner une visibilité analytique aux contributions des migrants et des diasporas, les États seront mieux en mesure de reconnaître, d'institutionnaliser et de renforcer leur rôle durement acquis en tant qu'acteurs du développement.

António Vitorino
Directeur général
Organisation internationale pour les migrations

Remerciements

Ce Guide a vu la lumière grâce aux contributions non affectées allouées par le biais du Comité d'Allocation des Ressources de Migration de l'OIM (CARMi). Au moment de la publication du présent ouvrage, les contributeurs au CARMI sont la Belgique, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, les Philippines, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

Roberto Cancel Comas, spécialiste régional principal de la mobilité de la main-d'œuvre et du développement humain, a élaboré le concept de ce document d'orientation et a géré le projet tout au long des étapes de son élaboration, en coordination avec Marina Manke, Chef de la Division de la mobilité de la main-d'œuvre et du développement humain, et Deepali Fernandes, spécialiste principale des migrations et du développement économique au siège de l'OIM à Genève. L'excellent travail de l'équipe DMA Global, dirigée par Leon Isaacs et Sarah Hugo, qui a mis en œuvre la recherche et le développement du guide, a été fondamental pour réaliser ce travail de pionnier. Les auteurs reconnaissent également avec gratitude les contributions importantes dans la structuration et la conceptualisation du document apportées par Audrey Hilcox et Joanne Irvine ; les commentaires de Michael Newson et Ionela Timofte ; les contributions éditoriales de Laarni Alfaro et Miguel De Lim ; le travail de conception de Harvy Gadia ; la coordination générale des publications par l'Unité des publications de l'OIM ; et l'aide inestimable à la recherche fournie par Omolayo Nkem Ojo, Moez El Elj, Francine Dove et Mattie Price.

Ils sont également extrêmement reconnaissants à Richard Bolwijn et Astrit Sulstarova de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Jean-Christophe Dumont de l'Organisation de la coopération et du développement économiques ; Carlos De Silva de l'Observatoire des migrations de l'Université d'Oxford ; Manuel Orozco du Dialogue interaméricain ; Assaf Razin du Fonds monétaire international ; Amil Aneja du Fonds d'équipement des Nations Unies ; Anibal Sánchez Aguilar, PhD de l'Institut national de statistique et d'informatique du Pérou ; Ubong Udoette de la Banque centrale du Nigéria ; Sule Yakubu Bassi, PhD de la Commission de la diaspora nigériane ; Emeka Offor de l'Agence nigériane de promotion des investissements ; Dominique Ntirushwamaboko de la Banque nationale du Rwanda ; Patrice Kiiru de Equity Bank, Heba Abdellatif Ibrahim de l'Autorité générale pour l'investissement et les zones franches d'Égypte ; Abdesselam El Ftouh et Nezha Kably de la Fondation Hassan II du Maroc ; Iyad Heidar et le Département des statistiques, des études, du suivi et de l'évaluation auprès du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique du Maroc ; Imad El Kadiri Boutchich et Jaouad Dequiuec des Marocains Résidant à l'Étranger ; Houssein Ouljour et Fatiha Talbi de l'Office des Changes du Maroc ; Abdelhak Chaibi de l'Association de Recherche et du Développement du Maroc ; et les membres de la Communauté de Pratique de l'Engagement de la Diaspora de l'OIM, pour leur temps, leur expertise et leurs références importantes. Enfin, ils remercient les missions des pays de l'OIM au Maroc, à Pérou et en Égypte pour leur aide à assurer la liaison avec les homologues gouvernementaux.

Acronymes

AIAE ..... Inspection Avant Expédition
BCN ..... Banque Centrale du Nigéria
BDP ..... Balance de paiements
CDCED ..... Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora
CIC ..... Certificat d'importation de capital
CNUCED ..... Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSNU ..... Conseil de Sécurité des Nations Unies
DAES ONU ..... Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies
EFCP ..... Enquêtes sur Les flux de Capitaux Privés
EID ..... Entreprise d'investissement direct
FMI ..... Fonds Monétaire International
GAFI ..... Autorité Générale pour l'Investissement et les Zones Franches
IDAD ..... Initiative de Diffusion Améliorée des Données
IDE ..... Investissement direct étranger
IEP ..... Investissement étranger de portefeuille
IOM ..... Organisation internationale pour les migrations
MAE ..... Ministère des Affaires Étrangères
MBP6 ..... Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (Publication du FMI)
MDA ..... Ministères, départements et agences du gouvernement
MRE ..... Marocains Résidant à l'Étranger
MSCIS ..... Manuel sur les Statistiques du Commerce International des Services
OCDE ..... Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMT ..... Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies
ONG ..... Organisation non-gouvernementale
PEG ..... Position extérieure globale
PIB ..... Produit intérieur brut
SBS ..... Bases de données sécurité par sécurité
SDC ..... Agence Suisse pour le Développement et la coopération
SCTI ..... Système de communication des transactions internationales
SFG ..... Statistiques financières du gouvernement
SOFAL ..... Enquête Sur les Actifs et Passifs extérieurs

1

INTRODUCTION

INTRODUCTION 1

Les communautés de la diaspora sont connues par leur aptitude à apporter à leurs pays et communautés d'origine des bénéfices de développement qui vont des contributions sociales et culturelles aux contributions économiques. De nombreux gouvernements dans le monde reconnaissent l'importance de l'argent envoyé chez eux par leurs diasporas respectives via les envois de fonds (qui sont généralement des paiements de personne à personne de faible valeur). La Banque mondiale publie des données sur les flux annuels d'envois de fonds entrants et sortants, en dollars américains, ainsi que le total des envois de fonds en pourcentage du PIB. La disponibilité et la visibilité de ces données ont, à bien des égards, conduit à ce que le discours sur les contributions économiques soit dominé par les envois de fonds, tandis que des lacunes importantes dans les données et les informations sur les autres contributions n'ont pas été comblées. Ceci, à son tour, a entravé le développement et la mise en œuvre d'un engagement de la diaspora fondé sur des données probantes et des politiques et programmes économiques plus larges. De plus en plus, on reconnaît les nombreuses autres façons par lesquelles les diasporas contribuent à leur pays d'origine, qui ne sont pas actuellement mesurées. Par exemple, plusieurs gouvernements œuvrent à améliorer leurs relations avec leurs diasporas, à travers les activités d'engagement de la diaspora, car ils sont intéressés à mobiliser leurs diasporas et à en tirer parti pour le développement de leur patrie, que ce soit par le transfert de connaissances, ou par la mobilisation de l'épargne à travers les investissements de la diaspora.

1.1 À quoi sert ce guide

Sans données, les politiques, initiatives, produits et programmes destinés à la diaspora pourraient être mal informés, et il n'y aurait aucune base pour mesurer et surveiller l'impact ou le succès des initiatives au fil du temps. La plupart de ces lacunes en matière des données sont endémiques dans les pays d'origine partout dans le monde et sont dues au manque de méthodes effectives et efficientes de collecte et d'analyse des données. Un des défis qui a persisté dans la quantification des contributions de la diaspora au développement est le manque de compréhension des sources de données potentielles et de cohérence dans les méthodologies pour extraire des preuves sur les stocks et les flux financiers au-delà des envois de fonds. En apportant les changements

nécessaires et en mettant en place des mesures maintenant, les statistiques nationales et locales pertinentes pourront être désagrégées par les contributions de la diaspora. Ces données serviront, à leur tour, à sous-tendre les politiques et programmes futurs.

C'est dans cette logique que Contributions et Comptage : Guide pour Mesurer l'Impact Économique de votre Diaspora au-delà des Envois de Fonds (ci-après, « ce Guide ») a pour objectif de servir comme guide pour les gouvernements et les autorités locales et nationales qui cherchent à comprendre et mesurer les contributions économiques apportées par leurs diasporas à leur pays d'origine – au-delà des envois de fonds[1]. Ces contributions économiques comprennent, entre autres, les investissements, le commerce, le tourisme et la philanthropie. Il est important de noter que les contributions des diasporas peuvent être le plus fortement ressenties au niveau infranational, par exemple en contribuant au développement de leurs communautés d'origine ou en participant au tourisme des diasporas dans les centres urbains où ils peuvent avoir de la famille, amis et autres liens. Ainsi, il est crucial de mesurer tous ces investissements économiques sur tous les échelons et dans toutes les communautés de ton pays.

1.1.1 L'objet de ce Guide

Ce Guide fournit aux utilisateurs une approche structurée pour comprendre **les cadres de collecte des données existants** (par exemple, ceux utilisés pour établir les comptes nationaux et la balance des paiements (BDP)) et **comment ils peuvent être modifiés** pour isoler les afflux de capitaux étrangers (via l'investissement, le commerce et le tourisme, entre autres) réalisés par les membres des diasporas. Le résultat de ce processus sera l'établissement d'**un Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED) et d'un plan de mise en œuvre progressive associé** qui fournit aux gouvernements une vision à long terme sur la collecte et l'utilisation de données liées à la diaspora. Les données générées dans le cadre du CDED et de son plan de mise en œuvre progressive peuvent être utilisées pour effectuer des interventions politiques plus précises et élaborer des politiques et des programmes plus efficaces visant à engager les diasporas en tant qu'acteurs du développement. Ce Guide cherche à aborder certains points spécifiques à savoir :

a. Il s'agit d'un nouveau domaine de recherche et, à ce jour, peu de pays, voire aucun, recueillent et publient systématiquement des données sur les contributions économiques de leurs diasporas sur une base périodique[2].

b. Les méthodes et les cadres de collecte des données varient d'un pays à l'autre. Ce Guide vous permet de crée un plan de collecte de données et une stratégie de mise en œuvre conçus selon le contexte et les demandes de chaque pays.

1 La valeur des entrées et sorties de fonds annuelles est déjà mesurée et est communiquée par la Banque mondiale sur la page Web Migration and Remittances Data, disponible à l'adresse www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data.

2 Certains pays publient dans des domaines spécifiques. Par exemple, le Maroc publie des données sur les recettes touristiques des ressortissants résidant à l'étranger dans son rapport de BDP.

c. L'ampleur des modifications qui seront requises pour désagréger la contribution de la diaspora dans vos données dépendra des méthodes de collecte des données adoptées dans votre pays. Dans certains cas, il est peut-être déjà possible de recueillir les renseignements souhaités à partir des documents administratifs existants ; dans d'autres, des modifications relativement mineures aux rapports exigés seraient nécessaires et, dans d'autres encore, des activités importantes à un coût.

d. Chaque modification doit être prise en compte en fonction de l'objectif de la politique, des bénéfices escomptés, de l'exactitude et de la durabilité de la collecte de données par rapport au coût et aux charges supplémentaires liées à la production de rapports.

e. Pour relever les défis en matière de capacité et de ressources, il est possible d'adopter une approche progressive pour les changements requis. Il est probable qu'une approche progressive sera la façon la plus appropriée pour mettre en œuvre des changements, en tenant compte d'abord des « fruits à portée de main » (c.-à-d. lorsque la méthodologie est facilement ajustable), et, dans la mesure du possible, des modifications qui sont déjà harmonisées avec les plans existants pour examiner et améliorer les méthodes de collecte des données.

Ce Guide vise à permettre aux pays de comprendre les contributions économiques de leurs diasporas et comment ils peuvent tirer parti de cette source précieuse de capital afin d'accélérer le développement durable. La capture de l'ensemble des contributions des diasporas contribuera directement à la réalisation des engagements mondiaux des pays, tels que ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce guide est un pas dans cette direction. L'attribution de phénomènes financiers spécifiques aux communautés de la diaspora contribuera à la réalisation de certains ODD (qui dépendent du contexte et des priorités du pays) et est directement conforme à l'objectif 17 : désagrégation des données par statut de migrant. En particulier, la cible 17.18 appelle les États à « promouvoir l'appui au renforcement des capacités des pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, afin d'accroître sensiblement la disponibilité de données de haute qualité, actualisées et fiables, ventilées par revenu, sexe, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes relevant des contextes nationaux. » (Nations Unies, 2017)

La mesure des contributions financières de la diaspora contribuera également directement à la cible 10.7 : « Faciliter la migration et la mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées » (Nations Unies, 2017), car l'engagement de la diaspora est un élément clé de la politique migratoire. D'autres cibles des ODD peuvent être applicables, telles que la cible 8.9, qui concerne la promotion du tourisme durable (y compris le tourisme de la diaspora), et plusieurs cibles des ODD faisant directement référence à un investissement financier accru

pour mobiliser le développement durable dans divers domaines (ex., cibles 1.A, 10.B et 17.3, entre autres)[3].

En outre, pour les pays qui ont adopté le Pacte Mondial sur la Migration Sûre, Régulière et Ordonnée, la mesure de l'ampleur complète de l'impact économique de la diaspora contribuera à garantir qu'une migration bien gérée contribue à atteindre les résultats positifs en matière du développement énoncés dans le l'Agenda 2030. Le Pacte Mondial pour les Migrations est ancré dans l'Agenda 2030 et fournit une feuille de route pour aider à atteindre les cibles des ODD avec une dimension migratoire. Ainsi, mesurer les contributions économiques de la diaspora montrera comment la migration peut être mise à profit pour atteindre le développement durable et, par conséquent, contribuer à atteindre simultanément les objectifs du Pacte mondial et les ODD. En particulier, cet ouvrage contribuera directement à atteindre l'Objectif 1 : « Recueillir et utiliser des données exactes et ventilées comme base pour des politiques fondées sur des preuves[4] » et Objectif 19 : « Créer les conditions pour que les migrants et les diasporas contribuent pleinement au développement durable dans tous les pays. » (Nations Unies, 2018).

(Pour plus d'informations sur la manière dont l'OIM aide les gouvernements à créer les conditions propices appropriées pour garantir que la migration puisse contribuer à atteindre des résultats de développement durable et répondre aux aspirations de ceux qui déménagent et des sociétés auxquelles ils adhèrent, ainsi que de ceux qui restent, consultez l'OIM. Stratégie institutionnelle sur la migration et le développement durable (OIM, 2020a). L'Organisation a également lancé le site Internet iDiaspora, website (www.idiaspora.org), un portail en ligne qui sert de plaque tournante pour les ressources, les opportunités et le réseautage pour les groupes de la diaspora du monde entier; aidant à connecter les membres de la diaspora et d'autres acteurs clés. En tant que centre de ressources, iDiaspora présente les réussites de la diaspora, les pratiques exemplaires et les politiques pertinentes du monde entier.).

1.1.2 À qui s'adresse ce guide

Ce Guide est destiné à toute personne ou entité intéressée à mesurer et à surveiller les contributions économiques d'une diaspora à son pays et à ses communautés d'origine. Ce type de données est particulièrement pertinent pour les décideurs et les concepteurs de programmes intéressés à mesurer les contributions de la diaspora et les impacts des changements des politiques et/ou des programmes sur la valeur de ces contributions. Ce Guide devrait être utilisé par les départements gouvernementaux et les ministères et même les autorités infranationales, tels que :

3 Pour une analyse complète de tous les liens des ODD avec la migration, y compris l'investissement et l'engagement de la diaspora, voir : Migration et Agenda 2030 : Un Guide pour les Praticiens (OIM et SDC, 2018a) et le livret d'accompagnement, Migration et Agenda 2030 : Corrélation complète entre la cible des ODD et la migration (OIM et DDC, 2018b).

4 Il existe un engagement spécifique au titre de l'Objectif 1 à « collecter, analyser et utiliser des données sur les effets et les avantages de la migration, ainsi que sur les contributions des migrants et des diasporas au développement durable, en vue d'éclairer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et les stratégies et programmes connexes aux niveaux local, national, régional et mondial. » (Nations Unies, 2018).

a. L'office/unité/bureau des affaires de la diaspora

b. Le ministère ou le département des affaires étrangères

c. Les ministères ou départements de l'investissement, du commerce et de la main d'œuvre

d. Le bureau national des statistiques

e. La banque centrale

f. Le ministère ou le département de la planification

g. Les autorités locales et régionales

Comme le montre le présent Guide, ce travail nécessitera une coordination significative entre plusieurs ministères, départements et différents niveaux de gouvernements (y compris les structures de gouvernance au niveau national, territorial, régional, local et communautaire) et, potentiellement, le secteur privé. Ainsi, un soutien de haut niveau du gouvernement est requis pour faciliter la mission. Ce processus peut également exiger la contribution des statisticiens du gouvernement, ainsi que des compilateurs des comptes nationaux et de la BDP.

1.2 Introduction à la diaspora

Alors qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue du terme "diaspora", vu que certains pays définissent ce terme selon leurs objectifs politiques, le présent document utilise la définition de l'OIM, comme ce qui suit : "migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance ont été façonnés par leur expérience migratoire et leur origine".(OIM, 2019)

Selon le Centre d'Analyse de Données Migratoires Mondiales de l'OIM, "[l]e terme 'diaspora' est donc plus large que l'utilisation de données sur le stock de migrants ou de données sur le 'pays d'origine' (qui sont utilisées dans de nombreuses recherches académiques). Les définitions de "diasporas" englobent également non seulement les émigrants de la première génération, mais aussi les enfants nés à l'étranger de ces personnes et leurs enfants, pour autant qu'ils conservent un lien avec le pays d'origine de leurs parents. Ces liens - soit culturels, linguistiques, historiques, religieux ou affectifs - sont ceux qui distinguent les groupes de diaspora des autres communautés." (OIM, 2020b)

De nombreux pays ont entrepris des exercices de cartographie des diasporas pour déterminer les emplacements géographiques et les concentrations de leurs diasporas, ainsi que pour compiler des informations qualitatives sur celles-ci, les réseaux et associations de diasporas. L'OIM a travaillé avec des pays pour mener plus de 180 études cartographiques de la diaspora.

Les données sur les diasporas sont également compilées par les gouvernements dans le cadre de l'élaboration de ce que l'on appelle les "Profils de Migration". Les Profils de Migration ont été lancés par l'OIM en 2006 et reposent à la fois sur des rapports et des outils de renforcement des capacités qui collectent des données de diverses sources existantes de manière structurée. L'objectif du Profil de Migration est de fournir une vue d'ensemble des principales tendances d'un pays en matière de migration internationale et de développement socioéconomique.

1.2.1 Les contributions économiques de la diaspora

Les diasporas soutiennent les économies de leurs pays d'origine de multiples façons. Ces contributions peuvent être regroupées en deux grandes catégories :

a. Les contributions directes, par exemple, par l'épargne, l'achat de produits d'assurance, les investissements directs et sur les marchés des capitaux, la philanthropie, le commerce et le tourisme de la diaspora ;

b. Les contributions indirectes, par exemple, par le transfert de compétences et de connaissances, la promotion du commerce, la stimulation de l'entreprenariat et de l'innovation, et le retour des talents (entre autres contributions) dans le cas des migrants de retour[5].

Ce Guide se concentre sur les contributions économiques de la diaspora au-delà des envois de fonds apportées à leur patrie (la Figure 1 montre la portée et les types de contributions économiques apportées par la diaspora). Par conséquent, l'accent n'est pas mis sur les flux de versement et sur la façon dont l'argent est dépensé par la famille et les amis qui le reçoivent. Par contre, l'accent est mis sur d'autres formes de contributions économiques directes, à savoir :

a. Opérations directes de change en termes d'investissements, de commerce et de philanthropie, entre autres ;

b. L'argent dépensé par les membres de la diaspora pour le tourisme en visitant leur pays d'origine ;

c. L'argent versé à des comptes détenus ou liés à la diaspora et à quoi sert cet argent.

5 De plus amples informations sont disponibles dans le "Manuel de la Diaspora" de l'OIM publié en 2013 (OIM, 2013).

Figure 1
Les contributions économiques des diasporas

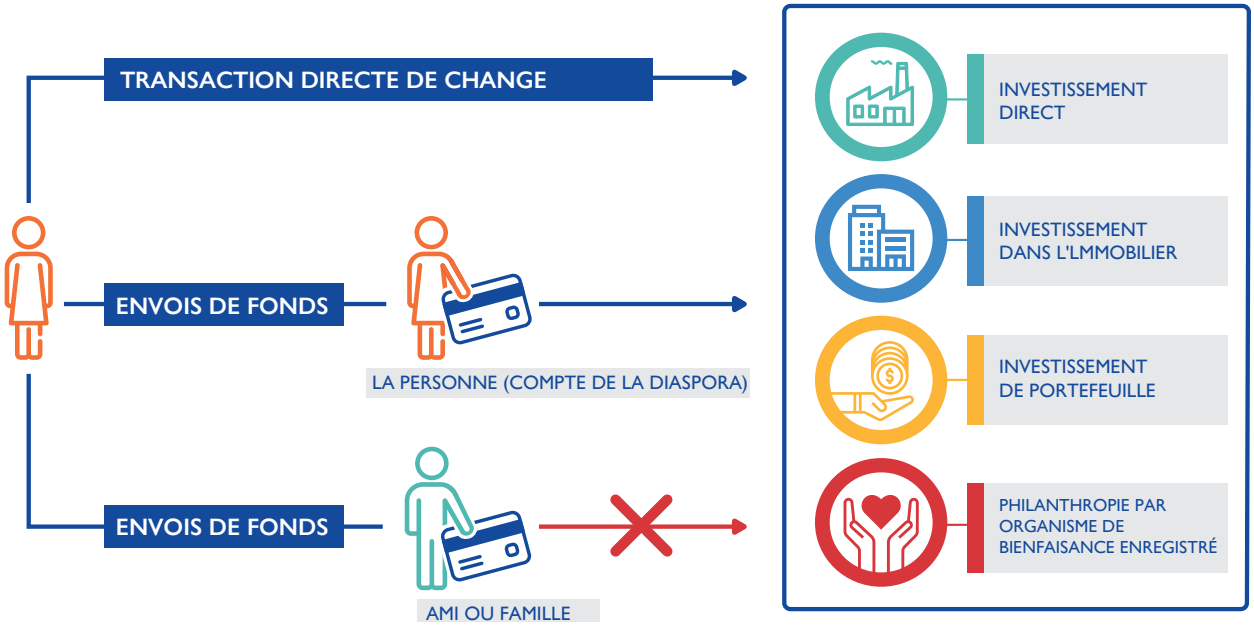

Dans ce Guide, les contributions économiques se réfèrent aux transferts financiers transfrontaliers directs effectués vers le pays d'origine, à savoir :

a. Investissements (portefeuille, direct et immobilier) ;

b. Commerce des biens et des services ;

c. Dépenses liées au tourisme ;

d. Philanthropie ;

e. Rémunération des employés.

(Pour plus d'informations sur chacune de ces contributions, y compris la façon dont elles peuvent être mesurées - avec les outils et études de cas correspondants pour chacune - reportez-vous aux sections appropriées du chapitre 3).

1.3 Comment utiliser ce guide

Le processus d'amendement, de modification ou de création de systèmes de collecte de données, si nécessaire, peut exiger beaucoup de temps et de ressources, mais il permettrait une meilleure compréhension et une meilleure exploitation des ressources de la diaspora à l'avenir. Un cadre pour la collecte et l'analyse des données relatives à la diaspora (c.-à-d. le CDCED) intégrerait la désagrégation des données selon le statut de la diaspora dans votre méthodologie de collecte de données existante dans le cadre de l'effort visant à fournir des mises à jour périodiques significatives et des renseignements utiles pour la surveillance au fil du temps.

Pour simplifier le processus de restructuration ou de modification de vos systèmes de données nationaux et la mise en place d'un CDCED, six étapes sont faciles à suivre. Ces étapes sont accompagnées d'outils et d'études de cas pertinentes qui vous aideront à mettre en œuvre les actions requises sur une période initiale de 24 mois.

Comme expliqué plus loin (voir Action 4.2 : Concevoir un Plan de Mise en œuvre par étapes), toutes les étapes ne doivent pas nécessairement se produire en même temps. Vous pouvez plutôt décider, en fonction des priorités du gouvernement, quelles sont les étapes les plus importantes à prendre maintenant et quelles sont celles qui peuvent être mises en œuvre ultérieurement[6]. Tous les conseils, étapes, activités et modifications suggérés doivent être adaptés au contexte, aux priorités et aux besoins uniques de votre pays ; par conséquent, tous ne seraient pas applicables.

Ce Guide est divisé en trois chapitres et présente des études de cas et des outils, le cas échéant. Vers la fin du présent Guide, ces outils sont organisés dans une "boîte à outils" indexée pour faciliter la consultation.

a. **Chapitre 1. Introduction** Ce chapitre (actuel) donne un aperçu général de ce Guide, une justification pour mesurer les contributions économiques de votre diaspora et la façon de s'en servir pour le faire. Cela vous aiderait à comprendre le fonctionnement de ce Guide alors que vous rassemblerez l'intérêt politique et la volonté de mener à bien le processus ainsi décrit dans les chapitres suivants.

b. **Chapitre 2. Six étapes pour mesurer les contributions économiques de votre diaspora.** Ce chapitre établit le processus simple en six étapes susmentionné pour modifier votre méthodologie nationale de collecte de données afin de tenir compte des contributions économiques de votre diaspora, avec pour objectif central de développer et de mettre en œuvre un CDCED et son Plan de Mise en œuvre par étapes associé. Chaque étape se divise à son tour en actions plus petites accompagnées d'un ensemble d'outils et d'études de cas pour soutenir sa mise en œuvre. Ce chapitre vous aidera à identifier les étapes que votre pays serait en mesure d'accomplir à ce stade et à planifier la façon dont vous effectuerez le processus. Vous pouvez choisir de faire tout le processus d'un seul coup (durée estimée à environ 24 mois) et n'oubliez pas que toutes les étapes peuvent être modifiées en fonction de vos circonstances.

6 Toutefois, veuillez noter que le report de certaines activités peut compromettre l'utilité et l'exactitude des données recueillies à la fin de votre processus de restructuration. (Ex., si vous n'effectuez pas une cartographie des entreprises appartenant à la diaspora assez tôt dans le processus, vous pourriez ne pas être en mesure de saisir avec précision et/ou complètement les contributions entrepreneuriales de la diaspora).

c. **Chapitre 3. Options de collecte des données** Au cours de l'Étape 3 du processus, vous passerez en revue et sélectionnerez les solutions les plus adaptées au contexte de votre pays ou de votre diaspora. Le chapitre 3 présente des solutions potentielles pour identifier les contributions de la diaspora à l'aide des instruments de collecte de données existants dans six domaines différents. Notez que le Guide permet de collecter toutes les données de votre pays et, par conséquent, ne nécessite aucun changement des méthodes de collecte de données mondiales ou étrangères.

Nous vous encourageons à lire toutes les sections ou seulement celles qui sont pertinentes au contexte de votre pays ou de votre diaspora. Chaque section fournit une procédure pour modifier les instruments de collecte de données existants ou, dans certains cas, l'option de créer un nouveau système s'il n'en existe pas déjà un qui peut être modifié. Les options sont accompagnées d'outils et d'études de cas pour vous aider à comprendre et à mettre en œuvre les changements appropriés[7].

7 Tout le Guide est fondé sur des lignes directrices mondiales de collecte de données et des exemples de pays étudiés dans le cadre d'études de cas.

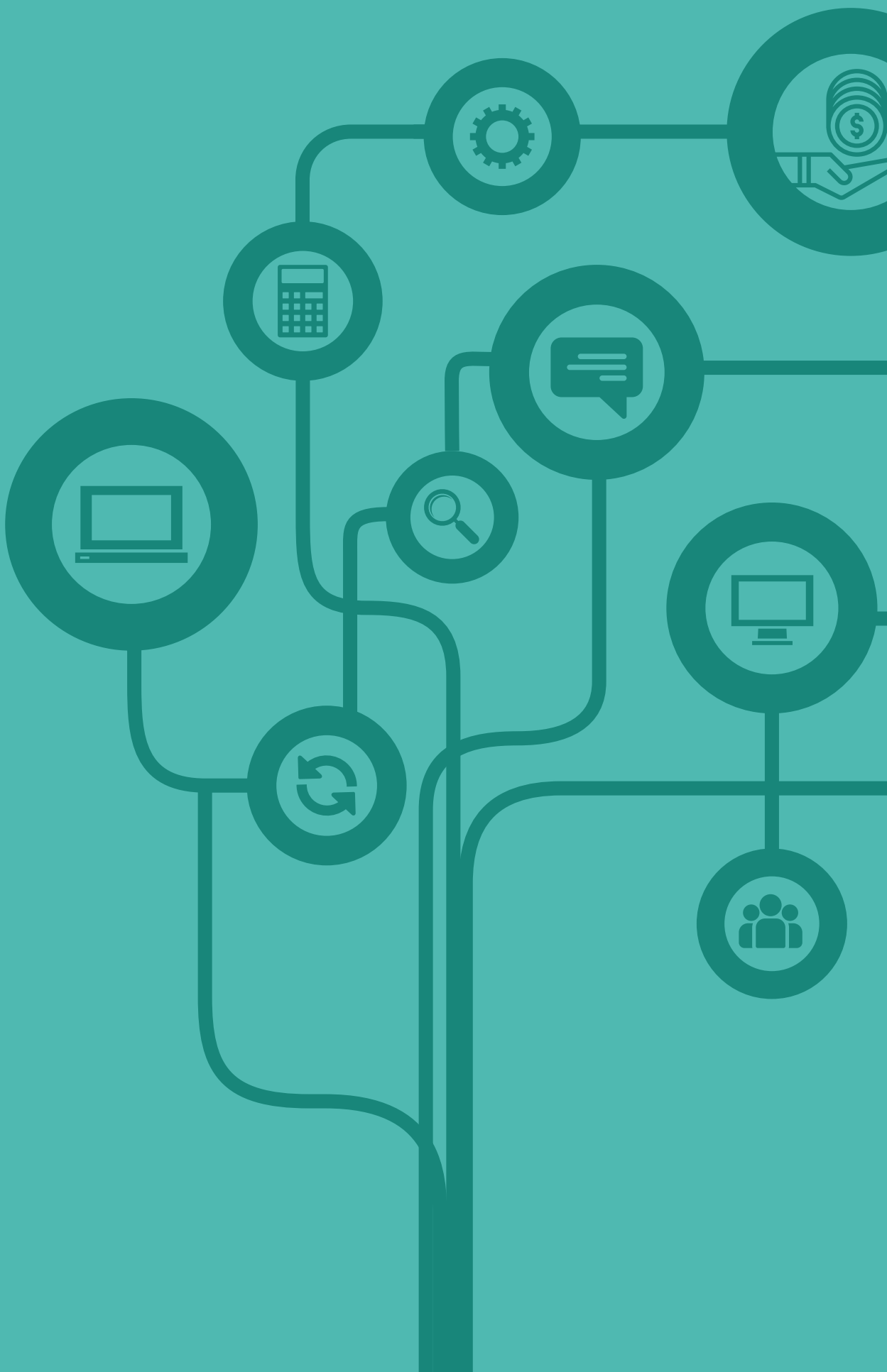

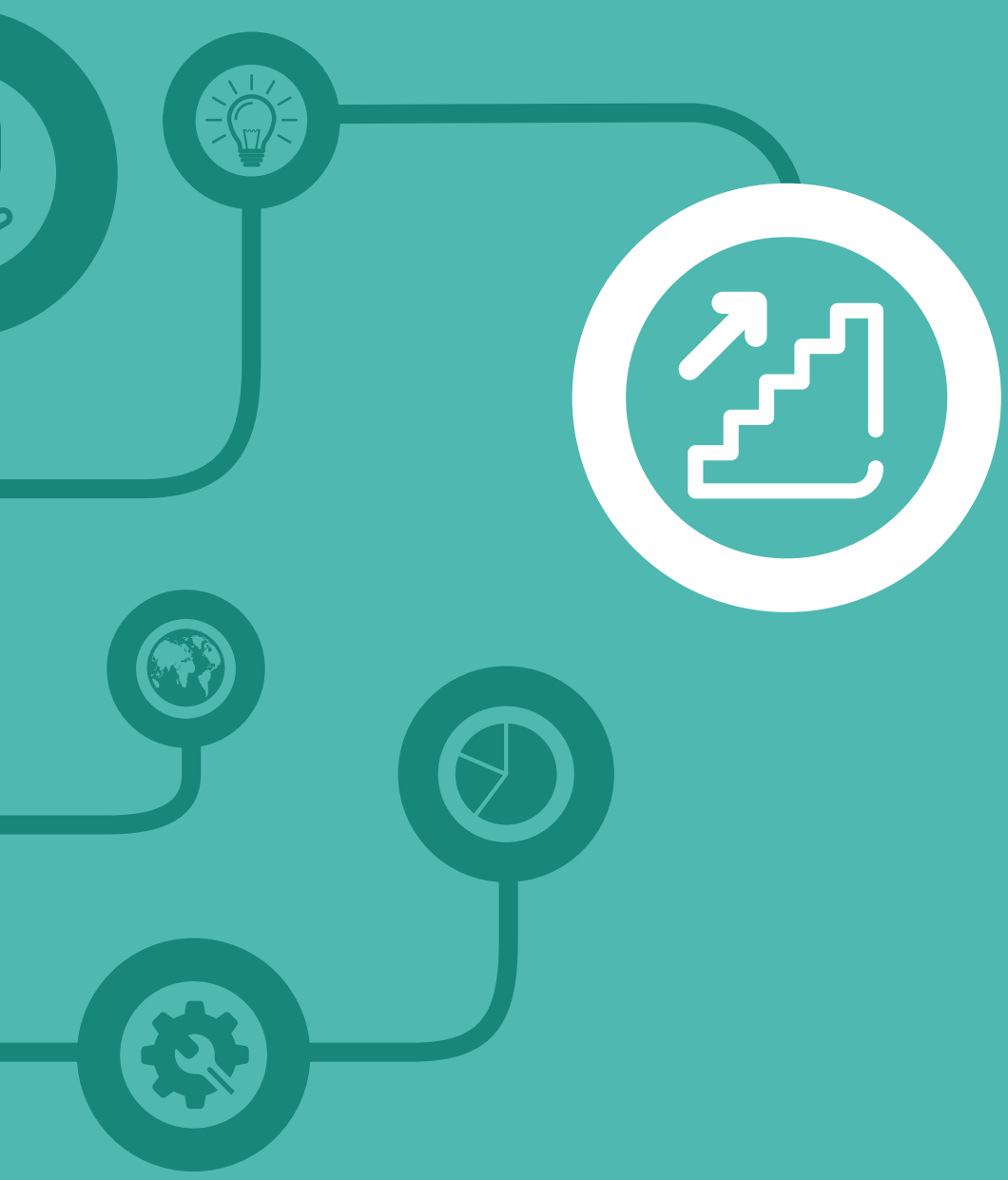

2

SIX ÉTAPES POUR MESURER LES CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES DE VOTRE DIASPORA

SIX ÉTAPES POUR MESURER LES CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES DE VOTRE DIASPORA

2

Ce chapitre présente les principales activités liées à l'élaboration d'un CDCED, qui intègre les méthodes et procédures existantes de collecte de données pour mesurer les contributions économiques de votre diaspora, et un Plan de Mise en œuvre Progressive pour modifier progressivement ces méthodes et procédures afin de désagréger les données de la diaspora selon les besoins. L'idée est d'établir une vision unique et convenue des domaines prioritaires où les données ventilées par statut de diaspora aideraient votre pays à concevoir des politiques et des programmes pour autonomiser votre diaspora en tant qu'acteurs du développement. De nombreux petits pays insulaires ont d'importantes diasporas et des économies fortement dépendantes du tourisme ; par conséquent, leur CDCED peut se concentrer sur la capture des contributions de la diaspora en tant que touristes ou, alternativement, les investissements de la diaspora dans le secteur du tourisme – ou peut-être une combinaison des deux.

Le CDCED devrait non seulement être fondé sur la situation actuelle de votre pays, mais aussi servir de document de planification pour prévoir et comprendre les besoins en données au cours des 5 à 10 prochaines années tout en reconnaissant que certains changements aux méthodes de collecte des données pourraient prendre du temps à mettre en œuvre. À ce titre, le CDCED devrait fournir le scénario idéal pour la collecte de données sur la diaspora en fonction des priorités stratégiques de votre pays, tandis que le Plan de Mise en œuvre Progressive qui l'accompagne devrait identifier des modifications concrètes aux méthodes de collecte de données qui peuvent être apportées dans l'immédiat, moyen et long terme.

Le présent chapitre définit les étapes de base de l'élaboration d'un CDCED et le déploiement de son Plan de Mise en œuvre Progressive (un modèle de plan de travail est fourni en tant qu'Outil 1 dans l'Annexe). Les étapes et processus réels dépendront de considérations contextuelles, tels que le cadre institutionnel pour l'engagement de la diaspora et l'analyse des données dans votre pays, les méthodes de collecte de données actuellement utilisées et l'expérience antérieure dans la collecte de données sur la diaspora et le développement des programmes de la diaspora.

OUTIL 1

Modèle de Plan de Travail

Le modèle de plan de travail présente le calendrier envisagé pour chaque étape et action du processus. Le plan de travail aide le Coordonnateur (dont les tâches et les fonctions sont décrites à l'Étape 1, Action 2), à visualiser le processus, à faciliter la gestion du flux de travail et le suivi des progrès tout au long de la phase de mise en œuvre.

La Figure 2 donne un aperçu des six étapes et des mesures connexes liées à la planification du CDCED et le déploiement du Plan de Mise en œuvre Progressive -de la recherche de fonds à la surveillance et à l'évaluation. Les sections de ce chapitre analysent ces étapes pour clarifier ce qu'elles impliquent et comment elles pourraient fonctionner, y compris les mesures à prendre pour compléter l'étape, les outils et modèles qui peuvent être utilisés, et les études de cas le cas échéant.

Figure 2

Aperçu des six étapes

ÉTAPE 1 Mettre en place une structure de coordination	**Action 1** Assurer une appropriation politique de haut niveau	**Action 2** Identifiez un Coordinateur	**Action 3** Identifier les ministères et les autres entités gouvernementales qui participeront au processus et créer un Groupe de Travail Multipartite.	**Action 4** Organiser un événement de lancement
ÉTAPE 2 Effectuer des recherches de fond	**Action 1** Conduire des analyses documentaires	**Action 2** Cartographier la façon dont les données sont actuellement recueillies	**Action 3** Cartographier les entreprises appartenant à la diaspora et les associations philanthropiques, les fondations et les organismes de bienfaisance	
ÉTAPE 3 Sélectionnez les meilleures méthodes de collecte de données pour votre contexte	**Action 1** Choisir comment identifier un membre de la diaspora dans la méthodologie nationale de collecte de données	**Action 2** Identifier les contributions de la diaspora dans les cadres de collecte de données existants	**Action 3** Déterminer les solutions recommandées en fonction des options présentées au chapitre 3	**Action 4** Consulter et examiner les solutions recommandées
ÉTAPE 4 Élaborer un CDCED et un plan de mise en œuvre progressive associé	**Action 1** Élaborer un CDCED	**Action 2** Concevoir un plan de mise en œuvre progressive		
ÉTAPE 5 Tester et réviser	**Action 1** Tester les modifications de la collecte de données	**Action 2** Examiner les résultats et apporter des ajustements		
ÉTAPE 6 Mettre en œuvre, signaler, surveiller et évaluer	**Action 1** Mettre en œuvre les modifications de la collecte de données	**Action 2** Report annually	**Action 3** Surveiller et évaluer	

2.1 Étape 1

Mettre en place une structure de coordination

Les étapes 1 et 2 devraient se dérouler simultanément, car une grande partie de la recherche de fonds impliquerait une coordination avec plusieurs parties prenantes - en fait, la détermination des parties prenantes à coordonner avec elle-même nécessite une recherche de fonds.

2.1.1 Action 1

Assurer une appropriation politique de haut niveau

Comme les contributions économiques de la diaspora à leur patrie ou communauté d'origine s'étendent sur plusieurs canaux (importations, investissement, tourisme, etc.) et secteurs (immobilier, industrie, agriculture, etc.), et sont mesurées à l'aide d'une gamme de données méthodes de collecte (enquêtes, systèmes de déclaration des transactions, registres, etc.), il sera nécessaire de coordonner entre les ministères, les départements, le secteur privé et les cadres de collecte de données pour rassembler toutes ces informations. Cela exigera un degré élevé de coordination interinstitutionnelle avec un niveau élevé d'adhésion politique, de volonté et de leadership.

La coordination entre les ministères et départements gouvernementaux et le soutien politique des représentants gouvernementaux de haut niveau sont des facteurs essentiels pour un plan de développement et de mise en œuvre réussi. Au niveau national, les ministères, départements et agences (MDA) utilisent diverses méthodes de recherche pour compiler des données nationales pour les comptes nationaux, la BDP et la position extérieure globale, entre autres. Les données sont généralement collectées à partir de plusieurs sources dans les MDA et recoupées, y compris à différents niveaux de gouvernement, pour améliorer l'exactitude des résultats. Parce qu'il y a tellement de départements différents impliqués, un soutien politique de haut niveau à l'initiative est essentiel. Il ne serait pas possible de coordonner toutes les parties prenantes concernées et de mettre en œuvre des changements sans un degré élevé de volonté politique à la tête de ce processus dans l'ensemble du gouvernement. Par conséquent, il est important de présenter l'initiative aux plus hauts niveaux des preneurs de décisions politiques pour s'assurer qu'ils comprennent pleinement l'importance du processus et l'appuient avant de passer à d'autres étapes.

2.1.2 Action 2

Identifiez un Coordinateur

Un Coordonnateur devra être désigné pour gérer et superviser cet exercice interministériel. Le Coordonnateur travaillera avec le Groupe de Travail Technique, qui sera mis sur pied, et d'autres principales parties prenantes pour faciliter un processus inclusif et participatif qui assure une approche pangouvernementale. Le Coordonnateur pourrait être du ministère de la planification, du ministère des affaires étrangères ou du bureau des affaires de la diaspora. Le Coordonnateur devra être à l'aise avec les données et les statistiques, présider un groupe de travail interministériel et coordonner ses activités. De plus, le Coordonnateur doit avoir de la crédibilité et bénéficier du soutien du gouvernement.

Idéalement, le poste de Coordonnateur s'appuierait sur les mécanismes de coordination interministériels existants, comme les comités nationaux sur la migration, le groupe de travail sur le Profil de la Migration et les structures similaires[8].

OUTIL 2
Modèle de termes de référence et liste de tâches du coordonnateur

Le modèle de termes de référence et la liste des tâches du Coordonnateur peuvent être adaptés à votre contexte pour guider le processus de sélection du Coordinateur.

2.1.3 Action 3

Identifier les ministères et les autres entités gouvernementales qui participeront au processus et créer un Groupe de Travail Multipartite

Chaque pays dispose de son propre cadre de collecte des données et des services chargés de la compilation des statistiques nationales et locales (voir Étude de Cas : La méthodologie de collecte de données des Philippines au niveau local/infranational). En règle générale, les données relatives aux comptes nationaux et à la BDP sont compilées par la banque centrale, le bureau de changes ou le bureau national des statistiques. Les autorités locales peuvent également être des partenaires à part entière de ce processus, car de nombreuses administrations et institutions locales collectent des données sur les migrations, y compris les départs et les contributions de la diaspora à leurs régions. Étant donné les contraintes en matière de ressources de la plupart des collectivités locales, la collecte de données pourrait ne pas avoir lieu dans toutes les situations ; toutefois, le Coordonnateur doit déterminer les endroits où elles existent et s'efforcer d'inclure les collectivités locales et régionales dans leurs structures de coordination.

8 Pour plus d'informations sur les autorités locales et la collecte de données sur la migration, consultez : Module 1, Thème 3 de Ma boîte à Outils ICMD et Cours en Ligne sur la Migration et le Développement Local (ICMD, 2015).

Divers organismes officiels peuvent participer à la saisie des données utilisées dans le processus de compilation, notamment les suivants (FMI, 2014, p. 83) :

a. **Les autorités douanières,** pour la collecte des statistiques du commerce international de marchandises, qui, à leur tour, peuvent être utilisées comme base pour le commerce des biens et services ;

b. **Les Organismes de statistiques** (comme l'Office national de la statistique), pour la collecte de données au moyen d'estimations et d'enquêtes (ex., enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des entreprises et enquêtes sur les services) ;

c. **Autorités portuaires** pour des informations sur ce qui peut être utilisé comme indicateur lors de la compilation des données du secteur des services de transport ;

d. **Les autorités de l'immigration**, pour le nombre de migrants à court et à long terme ;

e. **Les autorités du tourisme**, qui peuvent collecter des informations sur les dépenses des visiteurs non-résidents ;

f. **Les organismes de réglementation des banques et des assurances et d'autres organismes de surveillance,** y compris ceux des sociétés d'assurance et des sociétés non financières, et les compilateurs de statistiques monétaires et financières, pour les données qui peuvent être utilisées dans le processus de compilation ou pour les comparer à des données provenant d'ailleurs ;

g. **Ministère ou département des affaires étrangères/extérieures** pour information sur les activités des ambassades ;

h. **Les autorités fiscales,** pour obtenir des renseignements sur les retenues à la source et d'autres impôts, et pour identifier les particuliers et les entreprises qui peuvent participer à des transactions internationales ou qui ont des actifs ou des passifs externes ;

i. **Le Compilateur de données du système de communication des transactions internationales (SCTI)**[9]**,** le cas échéant ;

j. **Les autorités locales et régionales,** y compris les centres régionaux ou locaux de collecte de données ;

k. **La banque centrale,** pour des informations sur le secteur bancaire et les avoirs de réserve.

9 Pour plus d'informations sur les autorités locales et la collecte de données sur la migration, consultez : Module 1, Thème 3 de Ma boîte à Outils ICMD et Cours en Ligne sur la Migration et le Développement Local, (ICMD, 2015).

Un SCT le registre les transactions entre résidents et non-résidents. Un tel système peut être le produit de contrôles des échanges actuels ou passés, ou peut exister séparément d'eux. Dans de nombreux pays, les banques commerciales enregistrent toutes les transactions effectuées au moyen de leurs systèmes et les déclarent (individuellement ou globalement) au compilateur de la balance.

OUTIL 3
Outil de cartographie des parties prenantes

Afin de déterminer quelles institutions et quels points focaux sont pertinents pour le processus et de veiller à ce que ces organes soient consultés, engagés et encouragés à rejoindre le Groupe de Travail Technique, où ils peuvent apporter des contributions régulières au processus, une cartographie complète des parties prenantes doit être effectuée.

En s'appuyant sur les informations recueillies au moyen de l'outil de cartographie des parties Prenantes, il est recommandé que le Coordonnateur désigne les personnes clés des MDA pertinentes qui surveillent la collecte des données par divers canaux et qui peuvent se joindre au Groupe de Travail Technique. Il faut souligner qu'il serait idéal qu'un tel organisme soit intégré dans les mécanismes de coordination existants.

L'objectif du Groupe de Travail Technique est de se réunir périodiquement, de fixer des objectifs, de fournir des contributions à l'élaboration du CDCED et du plan de mise en œuvre progressive, et d'orienter les essais, la mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation. Le Groupe de Travail Technique devrait également discuter des priorités en ce qui concerne les types de contributions qui présentent le plus d'intérêt et qui, à leur tour, alimenteront la mise en œuvre progressive du plan de mise en œuvre.

Le Groupe de Travail Technique devrait comprendre les institutions suivantes :

a. Le compilateur de la BDP ;

b. Le compilateur des statistiques financières du gouvernement ;

c. Les gestionnaires de données et les statisticiens impliqués dans la compilation, le traitement et la vérification croisée des données, y compris les ministères du tourisme, des douanes et des investissements, entre autres ;

d. Le bureau des affaires de la diaspora et/ou le ministère des Affaires étrangères ;

e. La Banque Centrale ;

f. Le bureau national des statistiques ;

g. Toute autorité locale ou régionale concernée.

Des termes de Référence (TDR) clairs du groupe doivent être approuvés par le plus haut niveau de gouvernement possible afin de permettre une compréhension mutuelle des rôles, des attentes et de l'objectif de la nouvelle structure, tout en facilitant la participation des experts nécessaires. Voir les autres points ci-dessous pour examen.

OUTIL 4
Modèle de termes de référence et liste de tâches du Groupe de Travail Technique

Le modèle des termes de référence et la liste des tâches du Groupe de Travail Technique qui peuvent être adaptées à votre contexte pour guider le processus de sélection et obtenir l'adhésion des parties prenantes.

2.1.4 Action 4

Organiser un événement de lancement

Il serait utile de tenir un atelier interministériel comme coup d'envoi pour expliquer les objectifs de la collecte de données sur les contributions économiques de la diaspora et les activités spécifiques que cela impliquerait. La représentation de haut niveau du gouvernement à cet atelier démontrerait la volonté politique et le soutien apporté à cette approche.

2.2 Étape 2

Effectuer des recherches de fonds

Les étapes 1 et 2 doivent se dérouler simultanément, car une grande partie de la recherche de fonds impliquera une coordination avec plusieurs parties prenantes et pour déterminer avec quelle partie prenante se coordonner, il est nécessaire d'effectuer une recherche de fonds.

2.2.1 Action 1

Conduire des analyses documentaires

Vous devez effectuer des recherches documentaires sur les études, enquêtes et rapports existants sur votre diaspora, les liens et les intérêts de votre diaspora pour se connecter avec leur patrie, les sources de contact et de communication, et l'appétit pour l'investissement et le commerce, entre autres. L'une des premières étapes devrait être d'identifier si votre pays a mené un exercice de cartographie de la diaspora ou développé un Profil de Migration sur lequel vous pouvez vous appuyer.

Cette étape devrait également inclure un examen de la législation nationale relative à la diaspora dans votre pays. En particulier, faites attention aux lois ou politiques qui fournissent une définition nationale de la diaspora car, comme mentionné précédemment, les définitions de la diaspora varient considérablement d'un pays à l'autre, allant de très vagues et inclusives (comme la définition de l'Irlande)[10] à plus structurées, avec des droits et des responsabilités clairement définis pour les différentes catégories de migrants et de diaspora comme en Inde.[11] Deuxièmement, il serait nécessaire de comprendre s'il existe des programmes et des incitations d'engagement de la diaspora et le type d'informations qu'ils pourraient générer. Par exemple, de nombreux pays fournissent des cartes d'identité pour la diaspora, ce qui pourrait aider à identifier certaines transactions comme appartenant à la diaspora, comme indiqué au chapitre 3 de ce Guide. À l'inverse, il serait également important d'identifier les politiques/réglementations susceptibles de restreindre l'engagement, l'investissement et/ou le commerce avec des entités étrangères, étant donné que non pas tous les membres de la diaspora disposent de la nationalité du pays d'origine, et seraient donc traités comme des étrangers par le système légal.

En outre, discutez avec l'organisme responsable des relations avec la diaspora dans votre pays (s'il y en a un), les ministères concernés (comme le ministère des Affaires étrangères), les autorités locales et régionales et les représentants des ambassades où il existe des communautés importantes de diaspora pour comprendre si, comment et dans quelle mesure votre diaspora est engagée dans la vie socioéconomique de votre pays. Essayez de collecter autant d'informations et de perspicacités que possible. Demander aux représentants de comprendre les contributions de la diaspora (ex., quels canaux de contribution ont déjà été identifiés et reconnus par les représentants), car cela pourrait éclairer l'échelonnement de la mise en œuvre.

Une première étape importante consiste à vérifier si votre pays a effectué, mène actuellement ou prévoit de réaliser une cartographie de votre diaspora. Envisagez de vérifier auprès des autorités gouvernementales compétentes, des établissements universitaires ou de votre bureau local de l'OIM. S'il n'y a pas de cartographie à ce jour, il pourrait être utile d'envisager d'en élaborer une dans le cadre des activités de mobilisation de la diaspora.

10 Global Irish : La politique Irlandaise en matière de diaspora stipule : "L'Irlande adopte une définition large de la diaspora, qui inclut les anciens et actuels migrants irlandais à l'étranger et leurs descendants à l'étranger. Pour beaucoup, les liens avec l'Irlande sont un élément important de leur identité personnelle, quel que soit le nombre de générations de leur famille vivant en dehors de l'Irlande. »

11 Jusqu'en 2015, le gouvernement indien a reconnu trois catégories de migrants et de diaspora du pays, les Indiens Non-Résidents, les Personnes d'Origine Indienne et les Citoyens d'Outre-mer de l'Inde, chacune ayant des droits et des responsabilités différents.

2.2.2 Action 2

Cartographier la façon dont les données sont actuellement recueillies.

Pour compléter cette cartographie, coordonner avec les organismes de la liste des parties prenantes susmentionnée et les membres du Groupe de Travail Technique. Les organismes ou agents gouvernementaux chargés de compiler les données de la balance des paiements (BDP) et les statistiques financières gouvernementales (SFG) devraient avoir un bon aperçu des processus de collecte de données pertinents comme point de départ pour la cartographie de ces derniers.

Il existe quelques méthodes principales utilisées pour recueillir des informations sur plusieurs canaux différents. En pratique, de nombreux compilateurs utiliseront de multiples sources de données pour valider, vérifier et corroborer des données provenant de multiples méthodes.

Bien que chaque pays ait ses propres systèmes comptables, il existe des points communs entre les pays, car la plupart d'entre eux suivent des lignes directrices internationales semblables. Les lignes directrices couramment utilisées comportent :

a. *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale,* (sixième édition) (FMI, 2009) *et Guide de Compilation du MBP6* (FMI, 2014)[12] ;

b. *Manuel des compilateurs des statistiques du commerce international des marchandises des Nations Unies* (révision 1) (DAES, 2013)[13] ;

c. *Système des Comptes Nationaux 2008* (Commission Européenne, FMI, OCDE, Nations Unies et Banque mondiale, 2009)[14] ;

d. *Recommandations internationales pour les statistiques du tourisme 2008* (DAES, 2010a) *et Notes Méthodologiques de la Base de Données des Statistiques du Tourisme* (édition 2020) (OMT, 2020)[15] ;

12 La balance des paiements est un état statistique qui résume les opérations des résidents d'une économie avec des non-résidents au cours d'une période donnée. Le MBP6 décrit les concepts qui sous-tendent la position des investissements internationaux, la balance des paiements et les autres variations du compte d'actifs et de passifs. Le Guide de Compilation du MBP6 fournit des renseignements détaillés sur la façon dont les données peuvent être recueillies et compilées à l'échelle nationale. Il présente ces informations en fonction des différents postes de la balance des paiements.

13 Le manuel contient des explications plus détaillées de certaines recommandations et fournit des conseils pratiques aux statisticiens en décrivant les bonnes ou les meilleures pratiques applicables dans différentes circonstances. Il encourage le respect des bonnes pratiques et recommande des solutions spécifiques aux problèmes de compilation liés aux statistiques du commerce international des marchandises.

14 Le guide énumère diverses lignes directrices associées concernant le traitement de diverses données économiques.

15 Les Recommandations Internationales pour les Statistiques du Tourisme 2008 (RIST 2008) fournissent un cadre méthodologique complet pour la collecte et la compilation des statistiques du tourisme et devraient être considérées comme une base importante du système de statistiques du tourisme.

e. *Manuel sur les Statistiques du Commerce International des Services* (DAES, 2011)[16].

Le Coordinateur doit identifier et interviewer les parties prenantes concernées pour compléter la matrice fournie dans l'Outil 5 sur la manière dont les données sont collectées par différents canaux, en s'assurant d'examiner quelles autorités locales ou régionales collectent, le cas échéant, des données sur la diaspora et la migration. Dans le cadre de cet exercice, le Coordonnateur doit :

a. Obtenir des copies des enquêtes, des formulaires et des procédures relatifs à la manière dont les données sont actuellement collectées (par exemple, via les codes des RIST, les formulaires douaniers, les enquêtes auprès des entreprises et les exigences de déclaration). Celles-ci sont importantes, car elles seront analysées plus tard pour évaluer la viabilité d'apporter des modifications aux procédures de collecte de données qui permettraient de déchiffrer les contributions apportées par la diaspora.

b. Prendre note des plans d'examen de la méthodologie nationale de collecte des données et/ou des changements prévus. Cette information sera utile pour coordonner les modifications requises pour obtenir des données sur les contributions de la diaspora avec d'autres changements prévus.

OUTIL 5
Modèle de cartographie de la méthodologie de collecte de données

Ce modèle/tableau propose des questions et des domaines d'analyse possibles pour guider les gouvernements dans la cartographie de leurs méthodes et procédures de collecte de données existantes.

OUTIL 6
Modèle de codes du système de communication des transactions internationales

Un système de communication des transactions internationales (SCTI) est une façon dont votre pays peut déjà classer et collecter des données. Ces modèles de codes du SCTI montrent des exemples de certaines catégories qui pourraient être utilisées lors de la collecte de données au moyen d'un SCTI.

16 "Le Manuel sur les Statistiques du Commerce International des Services (MSCIS 2010) établit un cadre convenu à l'échelle internationale pour la compilation et la déclaration des statistiques du commerce international des services au sens large, qui répond aux besoins, y compris celles relatives aux négociations et accords commerciaux internationaux, pour obtenir des statistiques plus détaillées, plus comparables et plus complètes sur ce type de commerce sous ses diverses formes." (DAES, 2011, p. iii).

2.2.3 Action 3

Cartographier les entreprises appartenant à la diaspora et les associations philanthropiques, les fondations et les organismes de bienfaisance.

L'un des principaux défis pour mesurer les contributions économiques de la diaspora apportées à son pays d'origine est qu'elles ne sont souvent pas faites directement par des particuliers, mais plutôt par des entreprises qui leur appartiennent ou par une association philanthropique, une fondation ou un organisme de bienfaisance. Lors d'interviews dans le cadre de cette publication, des experts internationaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et du Fonds Monétaire International (FMI) suggèrent que c'est particulièrement le cas pour les investissements étrangers et le commerce extérieur, où de nombreuses contributions sont faites par des entreprises plutôt que par des particuliers.

L'utilisation des méthodes de collecte de données existantes pour déterminer si une entreprise impliquée dans l'investissement ou le commerce est détenue par un membre de la diaspora nécessite des informations sur les nationalités de ses actionnaires. L'ajout de ce niveau de données compliquera considérablement et alourdira la charge qui pèse actuellement sur les institutions déclarantes, qui comprend les banques et les registres des entreprises, et les entreprises elles-mêmes (via les formulaires administratifs exigés par les autorités douanières, par exemple). De même, les membres de la diaspora ne font pas toujours de dons à titre individuel, mais souvent par l'intermédiaire d'organismes de bienfaisance, de fondations et d'associations établies à des fins sociales ou de développement (comme le soutien des moyens de subsistance) dans leur pays d'origine.

Pour relever ce défi, il est proposé de mener une soi-disant « cartographie des entreprises de la diaspora » en tant que composante importante pour saisir pleinement les contributions économiques de la diaspora à leur pays d'origine. Sans information sur les entreprises appartenant à la diaspora, une part importante des contributions économiques de la diaspora peut ne pas être comptée. La cartographie des entreprises de la diaspora permettrait de pré-identifier les entreprises appartenant à la diaspora et de surveiller leurs activités et leurs contributions économiques selon de multiples méthodes de collecte de données (voir le chapitre 3 pour plus d'informations).

La cartographie et la création d'un registre des entreprises de la diaspora se déroulent idéalement en parallèle et en complément avec les exercices de cartographie de la diaspora existants. Il faudra définir "entreprise appartenant à la diaspora". Dans la BDP, un actionnaire détenant plus de 10 pour cent des actions d'une entreprise aurait une participation majoritaire. Cette définition pourrait être étendue pour définir les entreprises appartenant à la diaspora comme celles où un membre de la diaspora détient une participation majoritaire de plus de 10 pour cent des actions. La cartographie des entreprises de la diaspora peut être effectuée par des chambres de commerce établies, en plus des ambassades et des consulats.

La cartographie des associations philanthropiques de la diaspora et la création d'un registre permettraient aux compilateurs de données de surveiller les contributions économiques de la diaspora via ces organisations (voir le chapitre 3 : Philanthropie). Le Coordinateur devrait donc envisager et planifier comment et quand cartographier les entreprises de la diaspora (si cela n'a pas encore été fait), en prenant en considération les canaux de communication à utiliser pour contacter la diaspora, les capacités et le budget disponible.

Méthodes qui peuvent être utilisées pour cartographier les entreprises appartenant à la diaspora, entre autres les options suivantes.

OPTION 1 : Auto-nomination par correspondance avec la diaspora

Communiquer avec la diaspora par l'intermédiaire d'ambassades, de réseaux de diaspora ou de tout autre moyen disponible pour lui demander d'enregistrer volontairement ses entreprises comme appartenant et/ou contrôlées par la diaspora.

Les propriétaires d'entreprises de la diaspora peuvent être encouragés et soutenus pour former leurs propres associations ou réseaux d'entreprises. Cela permettrait non seulement d'identifier les entreprises de la diaspora, mais aussi de faciliter la coopération en créant des canaux de communication clairs entre le gouvernement et les entreprises appartenant à la diaspora Ces organisations soutiennent également les relations entre les entreprises appartenant à la diaspora en offrant des possibilités d'assistance mutuelle, par exemple, l'approvisionnement en produits et services les uns des autres, les achats en gros en commun de matériaux et les activités communes de sensibilisation.

Une opportunité pour inciter les entreprises appartenant et/ou contrôlées par la diaspora à se manifester est de leur présenter une « carte d'entreprise de la diaspora » qui peut être utilisée pour enregistrer et retracer leurs activités. Les entreprises appartenant à la diaspora pourraient se voir accorder des avantages spéciaux pour encourager les activités dans leur pays d'origine (Voir Étape 3 Action 1 Option 2 : Auto-identification de la diaspora au moyen de cartes de diaspora pour obtenir des informations sur l'utilisation de ce programme pour les individus de la diaspora).

OPTION 2 : Base de données Orbis

La base de données Orbis couvre 136 millions d'entreprises actives dans plus de 200 pays et territoires et comporte des données au niveau des entreprises provenant des registres nationaux des entreprises, des chambres de commerce et de diverses autres sources officielles. Ce service payant peut être utilisé pour suivre où une société est enregistrée et quelles sont les nationalités de ses actionnaires.

OPTION 3 : Enquêtes sur la diaspora

Sondez la diaspora et profitez de l'occasion pour demander les noms des entreprises détenues et/ou contrôlées par la diaspora et leurs activités dans leur pays d'origine, le cas échéant, pour vous donner quelques pistes.

OPTION 4 : Agence nationale de promotion des investissements

Utilisez les renseignements disponibles auprès de votre agence nationale de promotion de l'investissement ou de votre conseil de développement économique, qui peuvent avoir des renseignements sur les entreprises et leurs actionnaires. Cela permettrait seulement d'identifier les entreprises appartenant à la diaspora qui investissent déjà dans le pays d'origine.

Le même exercice de cartographie décrit ci-dessus devrait être entrepris pour les associations de la diaspora et les organisations caritatives. Étant donné que la cartographie des entreprises et des fondations/organismes de bienfaisance de la diaspora peut nécessiter beaucoup de temps, il est important d'en discuter à ce stade (la mise en œuvre des activités peut être effectuée dans les phases suivantes).

OUTIL 7

Guide questions for mapping diaspora firms

Une fois que le Groupe de Travail Technique aura décidé quelle(s) méthode(s) utiliser pour effectuer la cartographie des entreprises de la diaspora, cette liste de questions guides fournira aux analystes une orientation fondamentale pour effectuer telle cartographie. Les questions peuvent être utilisées pour développer un outil de cartographie plus approfondi et un modèle pour votre contexte.

ÉTUDE DE CAS 1
Kea – Réseau d'Affaires de la diaspora de la Nouvelle-zélande

Kea (site web : www.keanewzealand.com) est un partenariat public-privé qui crée un réseau mondial reliant les Néo-Zélandais à l'étranger entre eux et avec les gens de de leur pays d'origine, dans le but explicite d'appuyer le perfectionnement professionnel des membres en facilitant les liens professionnels et commerciaux, en faisant la promotion des possibilités d'emploi, et plus encore. Un quart des 1 million de Néo-Zélandais estimés vivant à l'étranger sont des membres enregistrés de Kea engagés dans différents chapitres de Kea interconnectés à travers le monde.

2.3 Étape 3

Sélectionnez les meilleures méthodes de collecte de données pour votre contexte

2.3.1 Action 1

Choisir comment identifier un membre de la diaspora dans la méthodologie nationale de collecte de données

La première mesure à prendre lors de la planification de la mise à jour et/ou de la restructuration de la méthode de collecte des données en fonction de votre contexte est de choisir comment identifier les membres de la diaspora. Cette décision façonnera fondamentalement votre CDCED et toutes les modifications qui y sont proposées. Cela pourrait avoir aussi des répercussions au-delà de la collecte de données, comme c'est le cas lors de l'émission des cartes de la diaspora. Toutefois, cette approche (et le CDCED en général) devrait, en principe, être intégrée dans la stratégie d'engagement plus large de la diaspora du pays.

Compte tenu de la définition large de la diaspora, il peut être statistiquement difficile d'identifier les membres de la diaspora en utilisant les méthodes de collecte de données existantes. Il existe quelques méthodes différentes qui peuvent être utilisées ; les quatre principales options sont décrites dans cette section. En général, on constate que plus la méthodologie n'est efficace et précise, plus sa mise en œuvre n'est coûteuse. Les options démontrent qu'il n'est pas facile d'identifier statistiquement les membres de la diaspora.

Si l'identification autonome est la plus précise, elle peut également être difficile et coûteuse à mettre en œuvre, car elle repose sur des données collectées dans les pays d'accueil de la diaspora, directement auprès des membres de la diaspora eux-mêmes. Cela nécessiterait soit des changements importants dans les formulaires administratifs et les procédures de déclaration pour les banques, soit ne s'applique qu'aux enquêtes auprès de la diaspora qui sont coûteuses à mettre en œuvre et, au mieux, ne couvriront jamais qu'un échantillon de la population.

La méthode la plus facile à mettre en œuvre est l'option 3, car elle repose sur des informations sur la nationalité de la personne, le pays de résidence, et les communautés d'accueil et d'origine. Toutefois, cette option est également la plus faible en termes de précision et d'ampleur. Compte tenu des premières étapes de cette recherche, c'est cette définition réduite de la « diaspora » adoptée par l'Option 3 qui est recommandée comme première étape de la collecte de données à l'aide de la méthodologie nationale de collecte de données existante.

Dans la mesure du possible, par exemple, lors de l'enregistrement des cartes de la diaspora, envisager de désagréger les données pour montrer les communautés d'origine au niveau local (p. ex., Turin, Italie et Calabarzon, Philippines), puisque les membres de la diaspora préfèrent souvent soutenir des actions de niveau local dans leurs propres communautés qui sont en mesure de présenter des résultats concrets plutôt que des efforts plus généraux au niveau national.

Options pour identifier les membres de la diaspora

OPTION 1 : Auto-identification comme diaspora

Les individus peuvent s'identifier comme membres de la diaspora, par exemple, sous des formes administratives (p.ex. déclarations douanières, cadastre, etc.) ou lors de transactions financières.

Points forts

Cette option est considérée comme la meilleure, car elle est la plus inclusive, capable de capturer les diasporas de première, deuxième et troisième générations et de différencier ceux qui s'identifient comme diaspora et ceux qui ne le font pas.

Points faibles

Cette procédure comporte plusieurs faiblesses identifiées, notamment :

a. Exiger que les personnes fournissent directement de l'information et, à ce titre, peut entraîner des changements importants aux exigences de déclaration existantes ;

b. Peut nécessiter de modifier les exigences administratives du pays hôte (puisque la diaspora n'est pas dans le pays d'origine) ;

c. Peut nécessiter des considérations relatives à la confidentialité et à la collecte de données, étant donné que la nature des données recueillies est financière. (Scoop, 2006)

Bonnes pratiques

- Les personnes s'identifient comme membres de la diaspora lorsqu'elles deviennent membres d'organisations de la diaspora ou qu'elles s'inscrivent comme membres de la diaspora auprès de leur ambassade.
- Les enquêtes sur la diaspora s'appuient sur les personnes qui s'identifient comme membres de la diaspora.
- Le recensement mondial de la Nouvelle-Zélande, appelé « Every One Counts » (Chacun est compté), était un sondage en ligne visant à trouver et à relier les membres de la diaspora. Au cours de la première semaine de son lancement, plus de 18.000 membres de la diaspora dans 148 pays avaient répondu.

OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora

L'idée de la carte de diaspora, émise par le pays d'origine, est qu'elle identifie formellement quelqu'un comme membre de la diaspora. Comme certains droits et avantages sont rattachés au statut conféré par cette carte, les migrants sont plus susceptibles de s'auto-identifier, en particulier ceux qui sont intéressés à s'engager dans les types d'activités transnationales que les droits et avantages attachés encouragent. Par conséquent, les cartes de la diaspora attireraient naturellement votre segment cible de la population de la diaspora. La carte de la diaspora est présentée et documentée lors de l'engagement dans les affaires, le commerce, les investissements et le tourisme, entre autres, dans le pays d'origine. La carte de la diaspora, si elle est appliquée dans toute la diaspora, permettrait aux autorités de suivre quand un membre de la diaspora mène certaines activités. Lorsque les gouvernements élaborent des politiques et des programmes d'engagement de la diaspora plus larges, la carte de la diaspora doit être considérée comme un outil important pour le suivi et l'évaluation de leur impact tout en facilitant la plupart des solutions de collecte de données décrites au chapitre 3.

Points faibles

Les cartes de la diaspora sont capables d'atteindre les objectifs suivants :

a. Permettre l'auto-identification des membres de la diaspora et faire le suivi de leurs activités ;

b. Capturer les membres de la diaspora de deuxième et de troisième générations s'ils choisissent de s'auto-identifier ;

c. Faciliter et généralement les lier à des politiques et programmes de diaspora plus larges qui non seulement enregistrent les contributions mais les promeuvent activement en facilitant les procédures administratives et/ou en fournissant des incitations concrètes.

Points faibles

Cette option présente plusieurs inconvénients :

a. Les programmes visant à inciter les migrants à demander et à utiliser les cartes de la diaspora peuvent nécessiter des ressources qui ont des implications budgétaires.

b. Un système de cartes de la diaspora nécessite un investissement initial dans l'infrastructure (c.-à-d. pour produire et gérer le système), bien qu'une fois en place, il puisse réduire considérablement le fardeau de déclaration.

Cette méthode devrait être utilisée conjointement avec d'autres méthodes de collecte de données s'il n'y a pas d'incitations pour ceux qui détiennent déjà une carte d'identité nationale.

Bonnes pratiques

L'Éthiopie délivre des Cartes d'Identité d'Origine Ethiopienne (« La Carte Jaune ») aux membres de la diaspora de deuxième et troisième générations qui n'ont pas la citoyenneté éthiopienne (Remarque : L'Éthiopie n'autorise pas la double citoyenneté). La Carte Jaune étend les mêmes incitations à l'investissement et les mêmes droits que les citoyens éthiopiens. Par conséquent, la Carte Jaune n'est pas destinée aux personnes qui ont déjà la citoyenneté éthiopienne, car elles peuvent déjà avoir accès à ces avantages.

OPTION 3 : Utilisation de "ressortissants étrangers résidant à l'étranger" comme mandataires

Cette méthode nécessite de vérifier la nationalité (par le passeport détenu) et le pays de résidence d'un individu.

Points forts

Il est statistiquement plus facile de saisir l'information déjà disponible. Les informations sur la nationalité sont souvent déjà collectées par les pays d'accueil, et le pays de résidence peut être extrapolé à partir du pays où la transaction est initiée ou de la devise utilisée dans cette transaction.

Points faibles

Cette méthode a certaines limites, par exemple :

a. Elle n'inclut pas les migrants de deuxième et troisième générations et les membres de la diaspora qui ont été naturalisés et détiennent désormais le passeport de leur pays d'accueil ce qui, par conséquent, ne donnera pas une image complète des contributions de la diaspora.

b. La proportion de la diaspora qui détient le passeport de son pays d'accueil est inconnue et, par conséquent, l'extrapolation n'est pas possible (voir la figure 3 ci-dessous).

c. Cette solution ne reconnaîtra pas les binationaux qui utilisent les documents du pays d'accueil lors de transactions, y compris les membres de la diaspora qui ont acquis la nationalité de leur pays hôte.

Figure 3

Le segment de la diaspora capturé à l'aide de ressortissants résidant à l'étranger

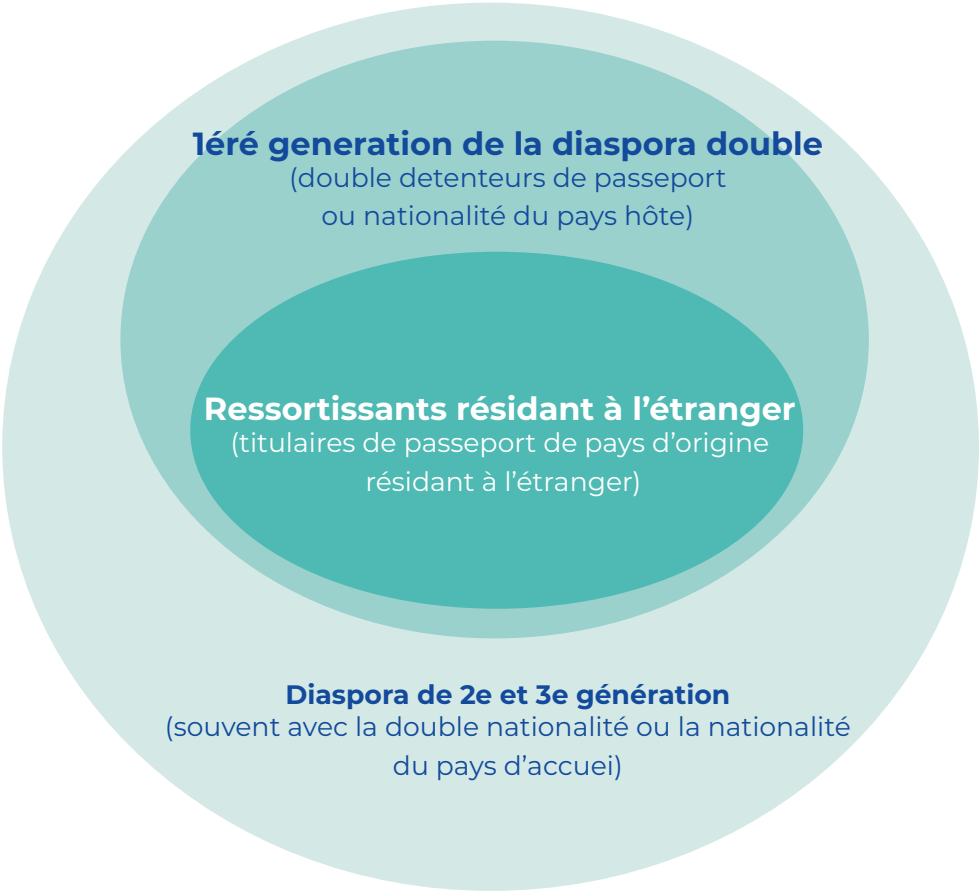

Bonnes pratiques

« Marocains Résidant à l'Étranger » (MRE) est la définition de « diaspora » utilisée au Maroc pour collecter des informations sur leurs activités diasporiques. Les MRE sont des Marocains utilisant un passeport marocain lors de leur séjour (déterminé selon certains critères, par exemple la possession d'un compte bancaire) dans un pays étranger.

OPTION 4 : Utiliser des noms pour identifier la diaspora

Cette solution utilise des onomastiques (l'étude de l'histoire et de l'origine des noms propres, en particulier des noms personnels) pour déterminer si une personne effectuant une transaction est susceptible d'être de la diaspora en fonction de son prénom et/ou de son nom de famille.

Points forts

Cette technique présente deux avantages principaux :

a. Permet d'identifier les transactions de la diaspora sans beaucoup d'efforts de la part du membre potentiel de la diaspora ;

b. Peut inclure des membres de la diaspora de troisième génération si leur nom de famille ou leur prénom correspond aux critères.

Points faibles

Les faiblesses de cette méthode sont les suivantes :

a. Il s'agit d'une solution à forte intensité de main-d'œuvre et, par conséquent, coûteuse, car elle exigerait l'application de la solution à d'énormes bases de données pour examiner les investissements étrangers, le commerce et le tourisme d'un pays, entre autres.

b. La solution ne fonctionnerait pas si un membre de la diaspora n'a pas un nom qui provient de son pays d'origine (comme c'est parfois le cas avec les noms anglophones), ou s'il change son nom de famille (comme les femmes prenant les noms de famille de leur mari).

c. La solution ne s'applique également que lorsque les noms sont suffisamment distinctifs pour être distingués de ceux des pays voisins ; par conséquent, il ne serait pas efficace de distinguer les pays latino-américains qui ont une langue et un patrimoine culturel communs.

Bonnes pratiques

- L'OIM a utilisé l'analyse onomastique dans des bases de données d'entreprises (au Royaume-Uni et en Fédération de Russie) pour identifier les entreprises appartenant vraisemblablement aux diasporas géorgienne, arménienne et azerbaïdjanaise. (Commission Economique pour l'Europe, 2012)
- Equity Bank au Kenya détermine l'origine des noms en analysant leurs transferts de personne à personne et n'inclut que ceux provenant de noms d'origine kényane lors d'envois de fonds.

Une fois que vous avez décidé du choix le plus applicable de ces quatre options, vous pouvez passer à la sélection des interventions et des solutions pour restructurer vos méthodologies de collecte de données

OUTIL 8
Protection de Données

Lors de la collecte de données sur un individu ou un groupe, y compris les membres de la diaspora, les entreprises appartenant à la diaspora et les organisations de la diaspora, des principes stricts de protection des données doivent être appliqués. La protection des données est primordiale pour l'échange sûr, le stockage sécurisé et le traitement confidentiel des données personnelles. Cet outil fournit des informations et des références supplémentaires pour éclairer une collecte de données sûre et responsable, respectant les principes fondamentaux de la protection des données, et il doit être référencé et intégré dans le CDCED et les processus de collecte de données associés.

2.3.2 ACTION 2

Identifier les contributions de la diaspora dans les cadres de collecte de données existants

Avant de déterminer les modifications à apporter, examinez d'abord la méthodologie de collecte des données schématisée à l'Étape Deux pour déterminer où les données de la diaspora sont déjà recueillies, où il y a des lacunes et comment vous pourriez les adapter. La collecte actuelle de données se fait peut-être déjà aux niveaux locaux et infranational. Par exemple, comme l'illustre l'Étude de Cas 2 aux Philippines, certaines régions effectuent une enquête sur les migrants philippins. N'oubliez pas non seulement de tirer parti de ces formes existantes de collecte de données au niveau local, mais aussi de les intégrer et de les restructurer parallèlement aux efforts nationaux. N'oubliez pas non plus que certaines méthodes de collecte de données seront plus faciles à utiliser ; de même, certaines zones de contributions de la diaspora seront plus faciles à collecter que d'autres (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 1

Facilité de collecte d'informations sur les contributions économiques de la diaspora

Zones les plus faciles pour collecter des informations	Zones les plus difficiles pour recueillir des informations
Lorsque **le gouvernement appuie l'ajout de codes au système de communication des transactions internationales (SCTI)** qui permettraient de signaler ou d'isoler les (envois de) paiements effectués par les ressortissants résidant à l'étranger –principalement pour les investissements de la diaspora et, dans une certaine mesure, les échanges de la diaspora en biens et services. Cela sera plus significatif lorsque le but du transfert est déclaré pour toutes les transactions (et pas seulement au-delà d'un certain seuil).	**Commerce,** en particulier là où le registre des entreprises appartenant à la diaspora est faible et où il n'y a pas de base de données douanière numérisée.
Là où il y a des **contrôles de change en place** qui restreignent les flux d'argent entrant et sortant du pays. Cela se traduira généralement par davantage de rapports sur les flux de fonds et plus d'occasions pour apporter des modifications à la documentation qui permettront de signaler ou d'isoler les paiements effectués par les ressortissants résidant à l'étranger. Par exemple, dans les pays où il existe des règles concernant le rapatriement des bénéfices/revenus par les étrangers et la diaspora, les investissements sont plus susceptibles d'être enregistrés.	**La philanthropie**, en particulier sans créer une carte des fondations de la diaspora et des organismes de bienfaisance à l'étranger, ou sans travailler avec les banques commerciales de votre pays pour suivre les paiements destinés aux organismes de bienfaisance locaux.
Là où il existe **un soutien des banques commerciales pour** effectuer périodiquement des recherches précises sur leurs comptes afin d'appuyer cette initiative.	**Les investissements de portefeuille,** étant donné qu'il n'est pas actuellement clair s'il serait possible d'identifier la nationalité et le pays de résidence des investisseurs de portefeuille où des investissements sont effectués dans les pays d'accueil par l'intermédiaire de courtiers des pays hôtes pour les actions et parts sociales des pays d'origine. Il a été suggéré que les exigences actuelles en matière de déclaration et de confidentialité rendraient ces renseignements inaccessibles.
Là où les **données touristiques** sont relativement simples à modifier – par exemple, il est peut-être déjà possible, avec les données actuelles recueillies, d'identifier les dépenses des ressortissants résidant à l'étranger pendant leurs vacances de retour dans leur pays d'origine. Étant donné que les données sont recueillies au moyen d'enquêtes, il sera également possible de recueillir des renseignements sur les diasporas de deuxième et de troisième générations. Toutefois, il est important de noter que ces données seront toujours, au mieux, des estimations fiables.	

Dans **l'investissement direct,** où un organisme gouvernemental recueille des informations sur tous les investissements effectués dans le pays et recueille des informations sur les nationalités de tous les actionnaires.	

ÉTUDE DE CAS 2 : Utilisation par les philippines des méthodologies de collecte de données au niveau local/ infranational

Aux Philippines, l'absence d'un système national d'identification pour les Philippins d'outre-mer, de bases de données et de plateformes harmonisées utilisées par divers organismes gouvernementaux, l'absence de terminologie commune (p. ex., migrants contre Philippins d'outre-mer), et des séries chronologiques variées dans la production de données ont encouragé les acteurs locaux à mettre en œuvre des techniques innovantes au niveau local pour générer des données sur la migration.

Étant donné qu'aucun processus unique de collecte et d'analyse de données au niveau local n'était disponible pour fournir des renseignements succincts et détaillés afin d'établir un profil de la migration, diverses méthodologies et stratégies ont été utilisées – institutionnalisant une approche mixte – pour élaborer des analyse plus approfondies. Cela a été fait par :

a. La réalisation d'une analyse plus approfondie au niveau de la ville/ municipalité en extrayant les données pertinentes de quatre recensements/ enquêtes ;

b. L'élaboration d'un questionnaire spécifique sur la migration par le biais du Système de Suivi Communautaire ;

c. Réalisation d'une enquête auprès des migrants philippins ;

d. Réalisation d'une enquête auprès des enfants de migrants.

De plus amples renseignements sur ces activités se trouvent dans l'Étude de Cas no 20 de l'Initiative Conjointe sur la Migration et le Développement (ICMD, s.d.). De plus, l'Initiative Conjointe sur la Migration et le Développement a élaboré un Guide de Génération de Données sur la Migration Locale (Siar, s.d.) pour aider la Région de Calabarzon à poursuivre ces processus et à informer d'autres efforts régionaux - et, potentiellement nationaux - de recueillir des données sur les migrations, y compris les contributions économiques de la diaspora.

2.3.3 ACTION 3

Déterminer les solutions recommandées en fonction des options présentées au chapitre 3

Le chapitre 3 donne un aperçu des différentes façons dont les données sont collectées, par canal, et des solutions sur la façon dont les contributions de la diaspora peuvent être identifiées. En fonction des besoins et des priorités identifiés au cours de la recherche de fonds et à l'étape de la cartographie, le Coordonnateur et le Groupe de Travail Technique devraient examiner les sections appropriées du chapitre 3 qui sont réalisables dans leur contexte et choisir les méthodes applicables, en utilisant des outils et les études de cas appropriés pour chaque option. Il sera important de bien comprendre et d'énoncer clairement l'objectif de la collecte de types de données précis, car cela orientera la structure du plan de mise en œuvre progressive, c'est-à-dire que quelques canaux d'intérêt y seront choisis en premier lieu. Évaluez la demande pour ce travail, ainsi que le budget, la durabilité et les délais associés, y compris en ce qui concerne l'enquête sur la diaspora.

Sur la base de cet examen, ainsi que de la rétroaction et des observations du Groupe de Travail Technique, le Coordonnateur devrait formuler une première série de recommandations sur les changements qui seraient nécessaires, par canal, afin de recueillir des informations sur les contributions de la diaspora qui formeront la base du CDCED.

La figure 4 donne un aperçu des principales activités et des modifications aux méthodes de collecte de données existantes qui sont susceptibles d'être nécessaires pour recueillir des données sur les contributions économiques de la diaspora.

Figure 4

Reviewing ministries and departments responsible for collecting data

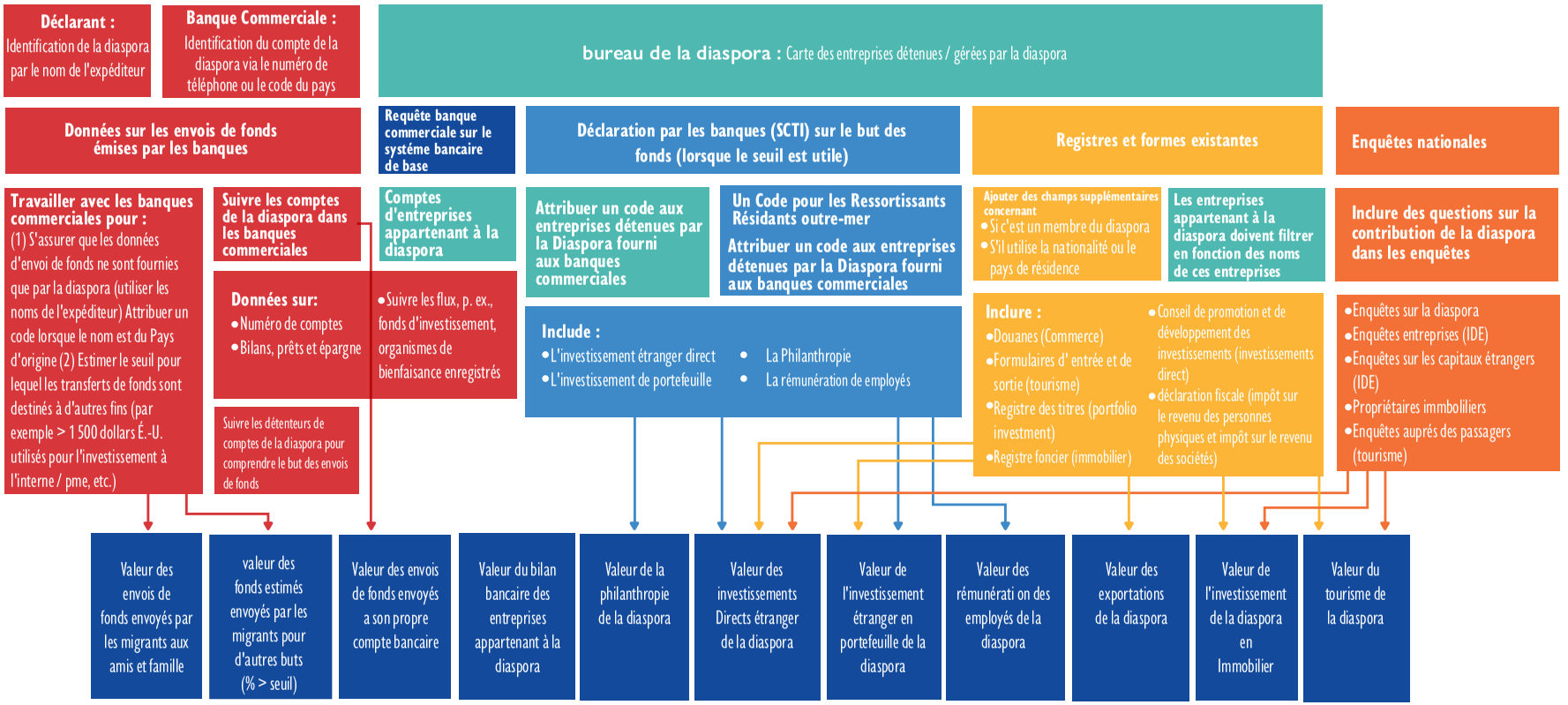

2.3.4 Action 4

Consulter les MDA et les compilateurs de données pour examiner les solutions recommandées

À l'aide des recommandations de la mesure 3, le Coordonnateur devrait ensuite amorcer une période d'examen avec les MDA et les compilateurs de données de la BDP et des statistiques financières du gouvernement (SFG). L'objectif de cette consultation est de comprendre ce qui suit :

a. La viabilité de ces changements ;

b. Les forces et les faiblesses, et si les modifications proposées seraient susceptibles de produire des données significatives et de résoudre les défis potentiels ;

c. Les délais, ressources et coûts de mise en œuvre ;

d. Les coûts et besoins en ressources par rapport aux avantages et à l'exactitude des données ;

e. Coûts, bénéfices et faisabilité des enquêtes de la diaspora.

Le soutien et la contribution des statisticiens seront nécessaires et il faudra veiller à éviter le double comptage avec les données sur les envois de fonds.[17] Une fois la liste définitive des changements à apporter établie, le plan de mise en œuvre progressive peut être rédigé.

2.4 Étape 4

Élaborer le Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora et un plan de mise en œuvre progressive associé

2.4.1 Action 1

Élaborer un Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED)

Le Coordonnateur et le Groupe de Travail Technique devraient examiner l'information recueillie à l'Étape 2 (Effectuer une recherche de fonds) et à l'Étape 3 (Choisir les

17 C'est pourquoi la compréhension de la façon dont les données sur les envois de fonds sont actuellement recueillies et des données incluses fait partie de l'Étape 2 (Effectuer une recherche de fonds).

meilleures méthodes de collecte de données pour votre contexte) afin d'élaborer le CDCED comme cadre, ventilé par canal, pour la collecte des données requises. Le CDCED devrait fournir au gouvernement une vision à long terme sur laquelle les données relatives à la diaspora sont précieuses pour l'élaboration de politiques et de programmations et identifier comment les méthodes de collecte de données existantes peuvent être modifiées progressivement afin de réaliser cette vision. Chaque changement potentiel devra être évalué par rapport à ses coûts/avantages relatifs et à ses alternatives, telles que les enquêtes sur la diaspora, avec les aperçus des statisticiens. Le CDCED devrait identifier les données devant être mises à disposition, y compris le format dans lequel elles doivent être fournies, le calendrier et la fréquence de fourniture, et toute exigence supplémentaire (par exemple en termes de sécurité, la protection de la confidentialité des données identifiables individuellement).

Le CDCED doit être basé sur :

a. Les priorités du gouvernement, telles que déterminées par le Groupe de Travail Technique ;

b. Les conclusions de l'Étape 3 lors de l'évaluation des changements à apporter pour recueillir des données sur les contributions de la diaspora et les capacités et ressources impliquées ;

c. Les plans existants pour l'examen ou la modification de certaines méthodes de collecte de données, conformément à la matrice de l'Outil 5 (Modèle de Cartographie de la Méthodologie de Collecte de Données).

Le développement du CDCED peut nécessiter un ou plusieurs ateliers de planification avec le Groupe de Travail Technique et d'autres acteurs clés pour traiter les informations des étapes précédentes dans un cadre cohérent et participatif.

2.4.2 Action 2

Concevoir un plan de mise en œuvre progressive

Étant donné que de tels changements peuvent être complexes et qu'il n'est peut-être pas possible de les réaliser en une seule fois, un plan de mise en œuvre progressif devrait être élaboré afin de fournir une feuille de route pour la mise en œuvre du CDCED, avec des mesures à prendre dans l'immédiat, à moyen et à long terme. La collecte progressive de données sera un aspect important de la collecte de données sur les contributions économiques de la diaspora, compte tenu de la diversité de la contribution économique de la diaspora et de la multitude de méthodes de collecte de données utilisées. Il s'agit d'un processus itératif qui évoluera grâce à des consultations avec les parties prenantes afin de finaliser un plan qui est réalisable et utile.

Le plan de mise en œuvre progressive devrait être élaboré selon les modalités suivantes :

a. Budget ;

b. Calendrier de chaque phase ;

c. But de chaque phase ;

d. Activités préalables (p. ex., cartographie des entreprises appartenant à la diaspora, des associations de la diaspora et des organismes de bienfaisance) ;

e. Toute modification de la réglementation qui pourrait être nécessaire pour la collecte ou le partage de données à partir des compilateurs de données.

Voici quelques facteurs à prendre en considération lors de la création du plan de mise en œuvre progressive :

a. Fruits à portée de main, à savoir :

- **i.** Certains canaux par lesquels la diaspora contribue peuvent déjà être plus faciles à collecter (p. ex., lorsque les changements sont minimes, comme dans les enquêtes sur les voyageurs touristiques, ou lorsque les données peuvent déjà être disponibles mais pas encore analysées) ;
- **ii.** Les changements qui fourniront des données sur un certain nombre de canaux différents (p. ex., des codes supplémentaires dans le SCTI pourraient fournir des renseignements sur les investissements directs et de portefeuille de la diaspora et le commerce des services) ;

b. Priorités – par exemple, les investissements directs ou de portefeuille de la diaspora peuvent être d'un intérêt clé, car les gouvernements mettent en place des véhicules et des politiques pour faciliter et soutenir cela ;

c. Activités qui peuvent être introduites plus tard – par exemple, la cartographie des entreprises appartenant à la diaspora (dont les données peuvent ensuite être utilisées pour suivre les contributions) peut nécessiter des ressources importantes et, par conséquent, être retardée jusqu'à une phase ultérieure.

2.4.3 Action 3

Obtenir l'approbation interministérielle et de haut niveau du gouvernement

Le cadre et le plan de mise en œuvre progressive connexe devraient être présentés au Groupe de Travail Technique et aux autorités gouvernementales de haut niveau pour approbation.

2.5 Étape 5

Tester et réviser

2.5.1 Action 1

Tester les modifications de la collecte de données

Une fois le plan de mise en œuvre progressive approuvé, le Coordonnateur, en coordination avec les membres du Groupe de Travail Technique compétent, devrait négocier avec les autorités concernées pour tester les modifications nécessaires afin d'extraire les données et classifications requises du système comptable du gouvernement au début de chaque phase. La période de test doit être ajustée en fonction de la fréquence à laquelle les données sont collectées.

La période de test doit vérifier dans quelle mesure il est facile de calculer les données requises sur la base des données fournies par les différents MDA. Il faudrait examiner les changements à apporter à la façon dont les données sont fournies afin d'améliorer et de simplifier le processus.

2.5.2 Action 2

Examiner les résultats et apporter des ajustements

À la fin de la période d'examen, les compilateurs de données et le Groupe de Travail Technique devraient se réunir pour examiner les résultats, les processus, les défis et les recommandations d'amélioration. Après l'examen, toute modification requise doit être apportée au plan de mise en œuvre progressive. Toute modification devrait être négociée avec les autorités compétentes et les compilateurs de données.

2.6 Étape 6

Mettre en œuvre, signaler, surveiller et évaluer

2.6.1 Action 1

Mettre en œuvre les modifications de la collecte de données

Une fois les résultats de la période d'essai seront intégrés au plan de mise en œuvre progressive au début de chaque phase, le Coordonnateur travaillera avec les autorités compétentes pour veiller à ce que les modifications convenues aux processus de collecte des données soient entièrement adoptées.

2.6.2 Action 2

Faire un rapport annuel

Les données devraient être déclarées dans un rapport annuel et communiquées à l'ensemble du gouvernement et aux autres parties prenantes. Cela peut être intégré dans le développement de routine ou régulier et la diffusion des profils migratoires nationaux si ceux-ci existent déjà ou sont prévus.

Les résultats devraient être utilisés pour appuyer et éclairer les décisions stratégiques et les données devraient être utilisées pour surveiller l'impact des programmes du gouvernement et des autres parties prenantes et des initiatives liées à la diaspora.

2.6.3 Action 3

Surveiller et évaluer

La collecte des données devrait être surveillée et des mécanismes de rétroaction devraient être mis en place pour assurer une communication ouverte entre le Coordonnateur et les MDA qui recueillent et analysent les données. Ces mécanismes de rétroaction devraient assurer la prise en compte de la diaspora dans toute modification future de collecte de données et de rapports.

3

OPTIONS DE COLLECTE DE DONNÉES

OPTIONS DE COLLECTE DES DONNÉES 3

Ce chapitre s'appuie sur l'expérience de quelques pays pour proposer des modifications potentielles qui aideront à isoler les contributions économiques de la diaspora dans les méthodologies de collecte de données existantes. Vous pouvez sélectionner les sections ci-dessous qui sont pertinentes dans votre contexte pour identifier des solutions potentielles et restructurer votre méthodologie de collecte de données afin de mieux saisir l'étendue des contributions économiques de votre diaspora. Ce processus d'examen et de sélection peut avoir lieu au cours de l'Étape 3 (Sélectionnez les meilleures méthodes de collecte de données pour votre contexte), et les initiatives sélectionnées aideront à établir le CDCED et le plan de mise en œuvre progressive connexe à l'Étape 4.

Les six sections de ce chapitre explorent les différentes options disponibles pour saisir chacun des différents types de contributions économiques de la diaspora, la dernière section examinant la réalisation d'enquêtes spécifiques directement avec votre diaspora.

3.1 Investissement de la diaspora

Cette section est divisée en quatre parties :

a. Aperçu des investissements de la diaspora et des méthodes de collecte de données ;

b. Modifications suggérées pour mesurer l'investissement de la diaspora ;

c. Investissement de la diaspora dans l'immobilier ;

d. Enquête sur les comptes détenus par la diaspora.

3.1.1

Aperçu de l'investissement de la diaspora et des méthodes de collecte de données

L'investissement de la diaspora est généralement le principal canal d'intérêt, car de nombreux gouvernements cherchent des moyens de mobiliser leur diaspora pour épargner et investir chez eux. L'investissement étranger est habituellement divisé en deux :

a. Investissements directs (une composante de l'investissement direct étranger) ;

b. Investissements de portefeuille (une composante des Investissements étrangers de portefeuille (IEP)).

Les données sur l'investissement direct étranger et l'IEP sont compilées sur une base annuelle et publiées dans le BDP du pays, les comptes nationaux et la position extérieure globale (PEG)[18]. Les investissements directs et de portefeuille de la diaspora sont des sous-ensembles des investissements directs étrangers, définis dans le MBP6 comme ce qui suit :

a. Un **investissement direct** est effectué lorsque "une unité résidant dans une économie effectue un investissement qui donne un contrôle ou un degré d'influence important sur la gestion d'une société résidant dans une autre économie. Ce concept est opérationnalisé lorsqu'un investisseur direct possède des capitaux propres qui lui donnent droit à 10 % ou plus des droits de vote (s'il est constitué en société, ou l'équivalent d'une société non constituée en société) dans l'entreprise d'investissement direct (ENTID)." (FMI, 2009, p. 372).

b. **Les Investissements de Portefeuille Etrangers (IPE)** sont définis comme des opérations et des positions transfrontalières portant sur des titres de créance ou des titres de participation, autres que ceux inclus dans les IDE ou les actifs de réserve[19]. Il s'agit d'investissements qui sont inférieurs au seuil de 10 pour cent pour les actionnaires et, par conséquent, ne constituent pas une entité contrôlante. Ces titres sont négociables et sont principalement sous forme d'actions ou de titres de créance. Les obligations émises au niveau international par le Trésor public ou les opérateurs économiques résidents sont classées dans cette catégorie. Outre les placements dans des portefeuilles conventionnels, d'autres produits tels que les dérivés financiers sont également inclus. Il s'agit principalement de contrats fermes ou d'options sur les principes sous-jacents (p. ex., matières premières, marché des changes et taux d'intérêt)[20].

Les discussions avec les experts du FMI, de la CNUCED et de l'OCDE ont laissé entendre que si l'exercice d'identification des investissements directs engagés par la diaspora est lourd, il est pratiquement encore plus difficile pour les investissements de portefeuille.

18 Voici un aperçu de l'actif et du passif des entités étrangères.

19 Les titres de participation sont des instruments qui reconnaissent une créance sur la valeur résiduelle d'une entreprise. Les titres de créance sont des instruments négociables servant de preuve de dette. Ils comprennent les effets, les obligations, les certificats de dépôt négociables, les effets commerciaux, les débentures, les titres adossés à des actifs et les instruments similaires normalement négociés sur les marchés financiers. (FMI, 2009, p. 110, para. 6.54).

20 Voici d'autres guides sur les IPE : Manuel des Statistiques Monétaires et Financières (MSMF) du FMI et son Guide de Compilation associé (GCSMF), Manuel des Statistiques des Finances Publiques 2014 (MSFP 2014), Guide d'Enquête Coordonnée sur les Investissements de Portefeuille (deuxième édition), Guide d'Enquête Coordonnée sur les Investissements Directs, Guide des Statistiques de la Dette extérieure et Guide des statistiques de la dette du Secteur Public.

Les placements de portefeuille sont habituellement négociés par l'intermédiaire d'une plateforme, d'un courtier, d'un fonds ou d'une banque. Le principal défi en ce qui concerne l'identification des investissements de portefeuille de la diaspora est que les exigences actuelles en matière de déclaration n'obligent pas les banques ou les courtiers à déclarer la résidence et la nationalité de la personne qui effectue l'investissement.

Pour la plupart, la collecte de données détaillées et précises sur les investissements de portefeuille de la diaspora nécessiterait des changements dans la façon dont les données sont recueillies à l'échelle mondiale, ce qui est peu susceptible de changer bientôt. Cela dépendra de la façon dont les titres sont structurés et vendus. Ainsi, les pays doivent soit s'assurer que tous leurs titres sont vendus de manière à pouvoir suivre ces données, soit demander ces informations à chaque pays qui vend des titres à leur diaspora – qui peut ou non être en mesure de les fournir.

Comme l'indique le Guide de Compilation du MBP6 : "Les titres émis sur le marché intérieur et achetés par des non-résidents peuvent poser des problèmes particuliers de recouvrement. Pour les titres émis à l'étranger, le gouvernement ou la banque centrale devrait disposer des données requises ou être en mesure d'obtenir des données auprès des courtiers en valeurs mobilières situés à l'étranger. Il faut faire preuve de prudence avant de présumer que tous les problèmes ont été réglés par des non-résidents. Des discussions avec les agents émetteurs pourraient être entreprises pour fournir une indication des montants qui pourraient avoir été achetés par les résidents." (p. 85)

ÉTUDE DE CAS 3
Obligations du Jubilé Nigérian

Le gouvernement nigérian n'est pas en mesure de dire si la diaspora ou d'autres investisseurs étrangers ou institutionnels ont acheté des Obligations du Jubilé Nigérian, qui est destiné et commercialisé à la diaspora nigériane aux États-Unis et au Royaume-Uni et pourrait être acheté par des banques et des fonds partenaires. Bien que l'obligation soit sursouscrite, le gouvernement nigérian ne sait pas quelle part a été achetée par la diaspora. Les obligations de déclaration ne permettent pas de faire correspondre l'investisseur ultime à un titre.

MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

Investissements étrangers (directs et de portefeuille)

Il existe une gamme de méthodes différentes décrites dans le MBP6 qui peuvent être utilisées pour recueillir des données sur les investissements étrangers (directs et de portefeuille), à savoir :

a. **Enquêtes menées auprès des entreprises au Canada sur les investissements directs étrangers**

   Les enquêtes auprès des entreprises sont largement utilisées, en particulier dans les pays développés, dans l'élaboration des statistiques sur les IDE. Les enquêtes auprès des entreprises consistent à interroger les entreprises sur leur IDE. Ces enquêtes fournissent des renseignements sur l'objet de la transaction, qui peuvent être utiles aux compilateurs de données lorsqu'ils évaluent des données obtenues d'autres sources, comme le SCTI (FMI, 2009, p. 17). Les enquêtes auprès des entreprises signifient que les déclarants ont une meilleure connaissance de leurs transactions, car elles transmettent des informations plus précises sur leurs homologues étrangers et fournissent un niveau de détail plus élevé. Les enquêtes auprès des entreprises entraînent donc moins d'erreurs de classification.

   La taille de l'échantillon et les secteurs étudiés varient d'un pays à l'autre. La plupart des pays ne recensent que les plus grandes entreprises engagées dans l'IDE. Par exemple, le Rwanda recense 218 entreprises et l'Égypte, 350 au premier trimestre de 2020. Le Maroc ne s'intéresse qu'au secteur industriel. Les plus grandes entreprises engagées dans l'IDE dans un pays sont souvent de grandes multinationales ; par conséquent, cette méthodologie peut ne pas être aussi efficace pour capturer l'investissement direct de la diaspora si la taille de l'échantillon est petite.

   En raison d'un manque de données, il n'est généralement pas possible d'identifier si l'investissement est effectué par un membre de la diaspora. Par conséquent, cela n'est pas fait pour des raisons pratiques. Cependant, il est techniquement possible de modifier les enquêtes pour saisir cette information. Il est de pratique courante, conformément au MBP6, d'identifier et de déclarer les actionnaires détenant plus de 10 % des actions d'une société. Le défi, cependant, est que ces actionnaires sont généralement des sociétés elles-mêmes et que seuls les pays où ces sociétés sont enregistrées sont déclarés, et non les "nationalités" des propriétaires de ces sociétés.

   Des interviews avec le FMI et la CNUCED ont révélé qu'en pratique, il serait difficile de déterminer si un membre de la diaspora investit par l'intermédiaire d'entreprises. On ne sait pas non plus si la collecte de ces données pourrait constituer une atteinte à la confidentialité.

La figure 5 est une simplification excessive des structures de propriété. Cependant, elle illustre à quel point il est difficile d'identifier les "propriétaires" d'entreprises et, en fait, si c'est la diaspora qui fait l'investissement direct étranger. En réalité, les structures de propriété des entreprises sont complexes, surtout lorsque des entités spécialisées sont impliquées. (Le chapitre 4 du Rapport sur l'Investissement dans le Monde 2016 (CNUCED, 2016) traite davantage de ces structures complexes et de la différence entre la propriété directe et finale)

Figure 5

Structure de propriété des entreprises

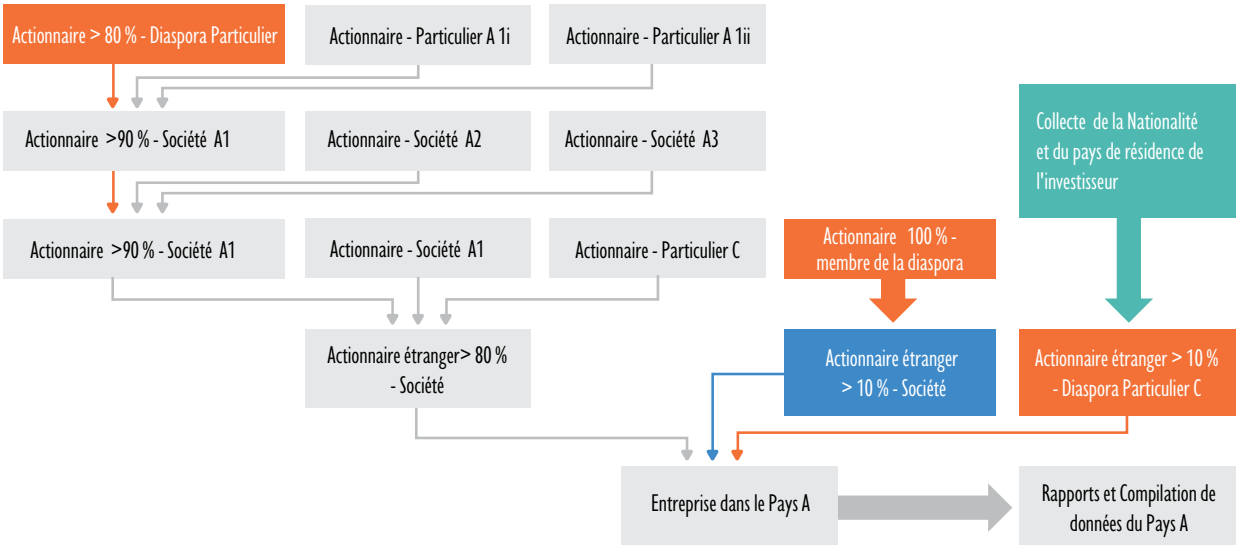

Il y a toutefois des exemples où des efforts sont déployés pour identifier les véritables propriétaires des entreprises qui investissent :

i. Les données sont recueillies par l'organisme gouvernemental qui autorise les investissements étrangers directs exigeant que les investisseurs étrangers dans ces EID fournissent des renseignements financiers, y compris à des fins statistiques (cela peut être la même chose que 1).

ii. Les données relatives à la déclaration des transactions internationales peuvent être recueillies par les banques, mais aussi par les entreprises qui déclarent directement des données dans le SCTI.

Chaque pays a son propre SCTI. Un SCTI fait référence aux exigences établies par la banque centrale pour les banques qui déclarent leurs transactions internationales. En général, les formulaires de déclaration sont remplis par les clients de la banque et/ou par le personnel de la banque sur la base d'informations et/ou de documents fournis par les clients et soumis périodiquement à la banque centrale ou au Bureau de Change.

Le formulaire de déclaration comprend habituellement les champs suivants : un numéro de référence de l'opération, la période de référence, l'identité de l'agent de transaction, l'identité de la banque qui accepte le formulaire, la devise utilisée dans l'opération, la valeur de l'opération (soit en termes de devise utilisée, d'unité de compte, soit des deux), la classification et la description de l'objet de la transaction (c.-à-d. paiement pour/réception de l'importation ou de l'exportation de marchandises) et le pays de résidence de la partie non-résidente.

Le SCTI est couramment utilisé pour compiler les données de la BDP, car une grande quantité de renseignements sur les transactions est facilement accessible à partir des dossiers bancaires, et il évite les dépenses liées à l'élaboration d'autres collections. Il y a compromission quant à l'exactitude des données qui reposent sur les employés de banque et/ou les clients qui remplissent les formulaires de déclaration avec exactitude, ce qui est encore plus affaibli lorsque des seuils de déclaration sont en place. En outre, le SCTI ne peut pas tenir compte des opérations d'investissement direct dans la monnaie nationale. De plus, le SCTI ne mesure que les opérations au comptant, et non les opérations non monétaires, comme les bénéfices réinvestis, les capitaux propres sous forme de biens d'équipement et la dette inter-entreprises, entre autres.

Certains pays, surtout là où des contrôles des échanges sont en place, exigent que les formulaires de déclaration soient remplis pour toutes les transactions internationales ; dans d'autres pays, il y a souvent un seuil de déclaration. Dans ces cas, les transactions internationales inférieures au seuil stipulé ne sont pas tenues de remplir et de soumettre le formulaire. Par exemple, dans la zone Euro, les transactions de moins de 50 000 euros ne nécessitent pas de formulaire. Le Kenya et l'Ouganda ont fixé le seuil à 10 000 euros pour la déclaration de l'objet des fonds (ce qui est la norme). Pour la République-Unie de Tanzanie, le seuil est de 5 000 dollars É.-U ; pour la République démocratique du Congo, de 4 000 dollars É.-U ; tandis que le Rwanda n'exige pas de déclaration de l'objet d'une transaction. (Des modèles d'enquête et des formes de déclaration sont disponibles dans la section 3.6 (Enquête auprès de la diaspora) (Outils 11, 12 et 13) et les formulaires SCTI de la BMP6 sont disponibles dans l'Outil 6.

i. **Les dossiers administratifs** sont conservés par l'agence chargée du contrôle des changes (lorsque les mouvements internationaux de capitaux sont restreints)[21].

ii. **Les autorités fiscales** peuvent constituer une source appropriée de données sur les retenues à la source et les autres impôts à payer par les non-résidents.

iii. D'autres sources potentielles peuvent inclure des données collectées par **les agences de promotion des investissements** ou le registre **des entreprises.**

21 Le MBP6 prévient qu'il peut être difficile d'utiliser ces données, car les procédures d'approbation ne sont généralement pas établies en tenant compte des exigences statistiques macroéconomiques. Par exemple, il peut s'agir d'un investissement prévu (l'investissement approuvé peut ne pas avoir lieu) ou d'un décalage important entre les approbations et les investissements réels.

ÉTUDE DE CAS 4
Utilisation par l'Égypte de multiples outils pour enregistrer et suivre les entreprises par l'intermédiaire de l'Autorité générale pour les investissements et les zones franches

En Égypte, toutes les nouvelles entreprises et toute expansion d'entreprises doivent être enregistrées auprès de l'Autorité générale pour les zones franches et les investissements (GAFI) et, au troisième trimestre de 2019, une nouvelle méthodologie de collecte de données a été lancée. Le GAFI exige maintenant que toutes les entreprises ayant des actionnaires étrangers remplissent périodiquement une enquête fournissant des renseignements à des fins statistiques et elles risquent une amende en cas de non soumission. Le GAFI fournit les données compilées sur les IDE et les transmet à la Banque Centrale. La Banque Centrale utilise de multiples sources, dont le SCTI, pour produire les données d'IDE.

Figure 6
Le site web de la GAFI

La nouvelle enquête du GAFI couvre le pays de résidence et la citoyenneté/nationalité des actionnaires (voir figure 7). Cette enquête permet de produire des estimations sur les contributions des Egyptiens résidant à l'étranger. Cependant, la taille de l'échantillon de GAFI est de 350 entreprises à l'heure actuelle, avec un objectif de 500. Le seuil de déclaration s'applique à toute transaction d'une valeur supérieure à 1 000 dollars É.-U., mais le taux de réponse est d'environ 30 %. Il est également prévu d'améliorer la qualité des données en utilisant les fichiers fiscaux des entreprises, mais seulement pour les entreprises égyptiennes actuellement.

Le GAFI entreprend également un petit exercice pour examiner les entreprises qui investissent en Égypte et essayer de revenir en arrière pour fournir plus d'information sur les "sociétés mères". Pour mieux comprendre qui investit et qui est la société mère ultime qui contrôle l'entreprise Par conséquent, l'enquête du GAFI est un exemple de bonne pratique de la façon dont un pays peut suivre l'IDE des ressortissants résidant à l'étranger.

Figure 7

Enquête trimestrielle par sondage de la GAFI

Statistiques des Investissements Etrangers
Formulaire Trimestriel
(Ce formulaire doit être rempli dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre)

Le Formulaire peut être rempli électroniquement via l'adresse : http://gafi.gov.eg/English/eServices/FDI

Date de Référence	Consolidé / Autonome

Si le choix est "Consolidé", veuillez indiquer les noms des filiales de la société de portefeuille

1-Informations Générales

1. Nom de la Société			
2. Date de l'Incorporation		3. Forme Légale	
4. Secteur		5. Sous-Secteur	
6. Adresse de l'Administration		7. Gouvernorat	
8. Adresse du Site		9. Gouvernorat	
10. Numéro de Téléphone		11. Site Web	
12. Numéro d'Enregistrement au Registre de Commerce		13. Numéro d'enregistrement fiscal	
14. Nom du Directeur Financier		15. Numéro de Téléphone du Directeur Financier	
16. Courriel du Directeur Financier			
17. Nom du Fournisseur de Données		18. Poste du Fournisseur de Données	
19. Numéro de Téléphone du Fournisseur de Données		20. Courriel du Fournisseur de Données	

II. Structure des Actionnaires et Capital de la Société:

21. Structure des Actionnaires*												
Nom de l'Actionnaire	Nationalité	Résidence	Numéro d'Identification (Carte d'Identité Nationale – Passeport- No d'Enregistrement Commercial)		Trimestre précédent							
					Nombre d'Actions		Parts %	Pouvoir de Vote %	Lié à un autre Actionnaire (Choisir l'Actionnaire)	Représentation au Conseil %	Compagnie-Mère **	Pays de la Compagnie-Mère
A. Actionnaire Etranger					Ordinaire	Privilégié						
B. Actionnaires Egyptiens												
		Egyptien										
		Egyptien										
		Egyptien										
Total							100 %					

21. Structure des Actionnaires*												
Nom de l'Actionnaire	Nationalité	Résidence	Numéro d'Identification (Carte d'Identité Nationale – Passeport- No d'Enregistrement Commercial)		Trimestre Courant							
					Nombre d'Actions		Parts %	Pouvoir de Vote %	Lié à un autre Actionnaire (Choisir l'Actionnaire)	Représentation au Conseil %	Compagnie-Mère **	Pays de la Compagnie-Mère
A. Actionnaire Etranger					Ordinaire	Privilégié						
B. Actionnaires Egyptiens												
		Egyptien										
		Egyptien										
		Egyptien										
Total							100%					

*Si la société est cotée, veuillez ne mentionner que les actionnaires qui détiennent 2,5% ou plus des actions. Sauf si le pouvoir de vote de l'actionnaire est de 10% ou plus, ou dans le cas où des entreprises confrères ou des particuliers groupés en détiennent 10% ou plus.

**Si la Société-Mère est un SPV, veuillez indiquer la société Mère du SPV.

monnaie de divulgation	EGP/USD/EUR/GBP/ Autres (Veuillez mentionner)

Valeurs en Centaines

22. Equité		
Article	Trimestre Courant	Trimestre précédent
A. Capital émis		
B. Capital versé		

C. En cas d'Expansion du Capital, veuillez préciser la source de l'expansion (il est possible de faire plus d'un choix)	1. Bénéfices non réparties 2.Reserves 3. Argent comptant 4. Crédit des actionnaires 5. Actifs en nature 6.Fusions et Acquisitions 7. Autres (Veuillez mentionner)
E. E. Bénéfice ou pertes de la période	
F. Réserves	
G. Dividendes payés (le cas échéant)	
H. Actions de trésorerie (-)	
*veuillez préciser le nom de l'actionnaire auprès duquel les actions de trésorerie ont été achetées	
I. Autres	

III. Transactions des Actionnaires Étrangers et/ou leur Parties liées:

23. Transactions Financières dues à/par des Actionnaires Etrangers et leurs Parties Liées					
Noms des Actionnaires Etrangers ou Parties Liées	Résidence de l'Actionnaire – Nationalité des Parties liées	Actionnaire en relation	Type de la Transaction	Sommes dues par l'actionnaire ou les parties liées	Sommes due à un actionnaire ou des parties liées
			Banques		
			Paiement de dépenses		
			Dividendes payable/Recevable		
			Intérêts et prêts		
			Autres (veuillez mentionner)		
23. Autres Transactions dues à/par des Actionnaires Etrangers et leurs Parties Liées					
Noms des Actionnaires Etrangers ou Parties Liées	Résidence de l'Actionnaire – Nationalité des Parties liées	Actionnaire en relation	Type de la Transaction	Sommes dues par l'actionnaire ou les parties liées	Sommes due à un actionnaire ou des parties liées
			Machinerie et Equipement		
			Autres (veuillez mentionner)		
Veuillez attacher le bilan financier trimestriel si disponible					
Le Ministère de l'Investissement et la coopération Internationale s'engage à respecter la confidentialité de la date fournie dans ce formulaire qui sera utilisée pour calculer les statistiques d'IDE au niveau macro.					

ÉTUDE DE CAS 5
Registre des sociétés du Rwanda

Au Rwanda, de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements sont enregistrés auprès de l'Office Rwandais de Développement. L'Office compile un registre de tous les investissements privés étrangers et la Banque Nationale du Rwanda mène une Enquête sur le Capital Privé Étranger avec les personnes inscrites au registre. L'Office recueille des renseignements sur la nationalité et le pays de résidence des investisseurs.

Des Enquêtes sur Les Flux de Capitaux Privés (EFCP) ont été introduites par le FMI et le Département du Développement International dans le cadre de l'Initiative de Diffusion Améliorée des Données pour l'Afrique Anglophone. Les EFCP fournissent des informations directes sur le secteur privé, les opérations et les positions financières transfrontalières qui peuvent être utilisées pour compiler le compte financier de la BOP et le compte associé de la PEG.

Pour la plupart des économies participant à l'Initiative de Diffusion Améliorée des Données, un recensement des entreprises ayant atteint un seuil de flux et de positions financiers transfrontaliers a été établi. Pour d'autres, des étapes supplémentaires ont été nécessaires pour finaliser la base de sondage à l'aide d'enquêtes exploratoires, ainsi que des vérifications plus détaillées des données du SCTI pour les transactions de grands comptes financiers. Les données sont souvent corroborées par les états financiers de l'entreprise.

Actuellement, les EFCP devraient être modifiés pour inclure des questions visant à déterminer si les investisseurs sont membres de la diaspora. La taille de l'échantillon des EFCP en 2017 était de 218.

ÉTUDE DE CAS 6

Le système de communication des transactions internationales marocain

En ce qui concerne les investissements réalisés par les Marocains résidant à l'étranger (MRE), le système d'enregistrement de l'Office des Changes attribue un code spécifique à tout investisseur qui se déclare marocain résidant à l'étranger. L'identification des MRE se fait au niveau de la banque selon un code MRE spécifique (c.-à-d. code « 1400 »). Un IDE effectué par un MRE est tout investissement financé dans une devise étrangère à partir d'un compte à l'étranger ou d'un compte en devises au Maroc ou dans un « compte convertible en dirhams ». Ces comptes donnent à leur détenteur la possibilité de rapatrier des dividendes en devises étrangères. Ainsi, dans le système d'enregistrement de l'Office de Change, il est possible d'identifier les flux effectués par les Marocains résidant à l'étranger via le SCTI et de les isoler par rapport aux investissements de portefeuilles effectués par d'autres opérateurs étrangers non-résidents.

Toutefois, les investissements des MRE effectués en dirhams à partir de leurs comptes au Maroc ne sont pas considérés comme des investissements directs étrangers selon les lignes directrices du FMI. Il s'agit d'argent accumulé par les envois de fonds dans les comptes réguliers en dirhams et qui sont donc comptés comme des envois de fonds. Il faudrait recueillir ces données en analysant les comptes bancaires de la diaspora (voir la section - 3.1.4 Enquête sur les Comptes Détenus par la Diaspora).

Selon l'Office de Change, les données sur les investissements des Marocains résidant à l'étranger ne sont pas communiquées aux différentes parties prenantes et ne sont pas publiées. L'Office Marocain à l'Etranger, en particulier, n'est même pas informé de l'existence de ces données sur les investissements réalisés par les RME.

Au Maroc, il existe un code dans le SCTI pour les investissements immobiliers effectués par des étrangers (code 1330).

Le Ministère de l'Industrie au Maroc mène également des enquêtes annuelles auprès des entreprises du secteur industriel, y compris des questions sur le capital social de l'entreprise, tout en précisant s'il s'agit de capitaux étrangers ou non et s'il s'agit de capitaux fournis par un résident marocain à l'étranger ou non.

Figure 8

Extrait de l'Enquête sur les Investissements au Maroc

17/ Montant du Capital Social (C.S.) : Unité 1.000,00 DH
18/ C.S. Marocain : 19 / C.S. Etranger : 20/ C.S. Etatique :
21/ Part du capital social détenu par les MRE :
22/ Répartition du Capital Social Etranger :

Nationalité					
Montant (1.000,00 DH)					
Code					

ÉTUDE DE CAS 7

Utilisation des dossiers administratifs par le Nigéria

Le Nigéria se conforme principalement aux données sur l'IDE et les investissements de portefeuille au moyen de rapports bancaires et les complète par une Enquête annuelle Sur les Actifs et Passifs Etrangers (ESAPE). En raison des contrôles de change au Nigéria, toute personne investissant dans le pays doit avoir un certificat d'importation du capital (CIC) si elle souhaite plus tard rapatrier l'argent via des intérêts gagnés, des dividendes ou en retirant leur investissement. Lorsqu'un résident étranger souhaite investir au Nigéria, il doit obtenir un CIC d'une banque nigériane et indiquer à la banque s'il s'agit d'un actionnaire de plus de 10 pour cent (IDE) ou d'un investissement de portefeuille.

Les banques sont les seules entités autorisées à émettre des CIC et elles sont tenues de déclarer les CIC émis ou modifiés quotidiennement à la Banque Centrale du Nigéria (BCN). Ces CIC incluent la résidence de l'investisseur mais non sa nationalité ou son origine. En fait, leur passeport n'est même pas demandé, simplement leur adresse et leur nom actuels. Si le CIC est délivré à une entreprise, comme c'est souvent le cas pour l'IDE, alors le nom et l'adresse de l'entreprise figurent sur le CIC. Les machines et autres investissements en nature reçoivent également des CIC. Les rapports des CIC sont téléchargés par la BCN sur une base mensuelle et compilés dans la BDP sur une base trimestrielle.

De plus, la BCN mène annuellement une ESAPE, en envoyant un questionnaire à environ 700 des plus grandes entreprises du Nigéria. Dans le questionnaire, ils interrogent la société au sujet de ses participations étrangères qui saisit à la fois les données sur les IDE et les portefeuilles. Les entreprises répondent habituellement en indiquant quel pourcentage de leur entreprise appartient à des entités étrangères. En général, les actions plus importantes sont détenues par des sociétés, tandis que les actions plus petites (environ 3 %) sont détenues par des particuliers. Cela révèle souvent la résidence des entités et non leur nationalité ou l'origine des individus. Bien que de nombreuses entreprises répondent aux sondages, elles ne le font pas toutes, même si elles sont techniquement censées le faire. La BCN complète cette information en collaborant avec le service fédéral des recettes fiscales pour vérifier leurs avoirs en actions étrangères au moyen de leurs déclarations de revenus.

INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

a. **Bourse**. Bien que tous les pays n'aient pas de bourse, pour ceux qui en ont une, les informations sur les transactions effectuées par l'intermédiaire d'une bourse des valeurs devraient également être collectées.

   Toutefois, dans certains cas, les données peuvent être fondées sur la nationalité des transacteurs, et des ajustements peuvent être nécessaires pour assurer le respect du critère de résidence fondé sur le MBP6. Les titres émis sur le marché intérieur et achetés par des non-résidents sur le marché secondaire peuvent également présenter des défis similaires, et des ajustements aux données collectées en bourse peuvent être nécessaires pour assurer le respect du critère de résidence fondé sur le MBP6.

   Pour les titres émis par le gouvernement – habituellement par l'intermédiaire de son institution de dépôt (c.-à-d. la banque centrale) – des renseignements sur le lieu de résidence de l'acheteur peuvent être obtenus auprès de la banque centrale, ou par l'intermédiaire de dépositaires ou d'agents agissant pour le compte de l'émetteur. Ces données sont compilées dans une base de données de sécurité par sécurité (SBS).

b. **Base de données Sécurité-par-sécurité (SBS).** Les bases de données SBS sont également devenues de plus en plus répandues et sont utilisées dans un certain nombre d'économies comme base pour enregistrer/estimer les entrées de la balance des paiements et de la PEG. Une base de données SBS est une micro-base de données qui stocke des statistiques au niveau des actions et/ou titres de créance individuels ; elle est également connue comme une base de données de référence des titres[22]. Au niveau des portefeuilles de titres, des informations détaillées sont recueillies sur les investissements des résidents en titres nationaux et étrangers, ainsi que sur les portefeuilles des investisseurs non-résidents en titres nationaux.

c. **Enquête coordonnée sur les Investissements de Portefeuille du FMI** À l'heure actuelle, seuls quelques pays mènent cette enquête, qui vise à fournir des informations pour chaque pays contributeur sur les détentions transfrontalières de titres de placement de portefeuille, agrégées par type de titres (titres de capitaux propres et de créance évalués aux prix du marché) et par pays émetteur. L'enquête existante ne fournira pas d'informations sur les investissements de portefeuille de la diaspora. En général, il n'est toujours pas possible de relier un acheteur spécifique à un vendeur spécifique d'actions négociées en bourse.

d. **Le Manuel des Statistiques sur les Titres du FMI** (FMI, 2015, p. 69) présente une approche « de qui à qui » pour refléter les liens entre les émissions et les titres détenus. Il permet d'analyser non seulement les relations entre les secteurs institutionnels et les sous-secteurs d'une économie, mais aussi les relations entre ces secteurs/sous-secteurs et les non-résidents (qui peuvent, à leur tour, être ventilées par pays ou secteur).

   Même cette approche détaillée ne fournit pas d'informations sur la nationalité des investisseurs de portefeuille, seulement le pays et le secteur de provenance ou d'arrivée.

22 Les principales variables stockées dans les bases de données SBS sont : a) le Numéro d'Identification International de Titres (NIIT), ou tout autre numéro d'identification ou clé unique et sans équivoque); b) les attributs liés à l'émetteur, comme le nom de l'émetteur, la résidence de l'émetteur, le secteur institutionnel et le sous-secteur; c) les attributs liés à l'instrument, tels que la date d'émission, le type de titre, la date de remboursement, la Monnaie de libellé, le prix d'émission, le prix de remboursement, l'encours ou la capitalisation boursière; d) les attributs liés au revenu, comme les paiements de coupons et les dates; e) les attributs liés au prix, comme la valeur du prix et la date du prix. La base de données de référence SBS couvre généralement diverses catégories d'instruments financiers, tels que les titres de créance, les titres de participation, les actions ou parts de fonds d'investissement et les dérivés financiers. Elle peut être liée à des informations sur les détentions de titres pour créer une base de données sur les titres détenus.

3.1.2

Modifications suggérées pour mesurer l'investissement de la diaspora

Cette section présente quelques solutions possibles pour modifier les méthodes de collecte de données existantes qui permettraient de désagréger les données relatives à la diaspora (ou les ressortissants résidant à l'étranger). Les solutions sont basées sur les expériences des pays étudiés, qui peuvent être trouvées tout au long de cette section. Les mêmes méthodologies peuvent être utilisées pour identifier les investissements directs et de portefeuille de la diaspora.

SOLUTIONS POSSIBLES

Si votre pays utilise les ENQUÊTES D'ENTREPRISE

Solution : Ajouter des questions aux enquêtes auprès des entreprises pour inclure de l'information sur : a) la nationalité et le pays de résidence des investisseurs ou b) si les investisseurs sont membres de la diaspora et de tenir toutes les entreprises de produire une déclaration à des fins statistiques.

Cette méthodologie a récemment été mise en œuvre par le GAFI en Égypte (Étude de cas 4 : Utilisation par l'Égypte de multiples outils pour enregistrer et suivre les entreprises à l'aide de la GAFI). L'utilisation des enquêtes est répandue, y compris l'ESAPE au Nigéria (Étude de cas 7 : Utilisation des documents administratifs par le Nigéria) et l'enquête sur les flux de capitaux privés au Rwanda (Étude de cas 5 : Registre des sociétés du Rwanda).

Il faudrait envisager d'augmenter considérablement le fardeau de déclaration des entreprises, surtout lorsque les taux de réponse à l'enquête et la qualité des réponses sont faibles. La détermination de la nationalité et du pays de résidence de tous les actionnaires de plus de 10 pour cent pourrait constituer un processus lourd pour les entreprises déclarantes étant donné la complexité des structures commerciales internationales. Il peut également y avoir des considérations de confidentialité.

Tableau 2

Options pour identifier la diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays utilise un SCTI

Solution : Ajout de codes pour les ressortissants vivant à l'étranger qui font des investissements directs, de portefeuille ou immobiliers dans le SCTI.

Cette option fonctionnera mieux lorsque des contrôles d'échange existent et que les seuils de déclaration sont faibles ou inexistants.

Table 3

Cette option fonctionnera mieux lorsque des contrôles d'échange existent et que les seuils de déclaration sont faibles ou inexistants.

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays utilise les DÉCLARATIONS FISCALES

Solution : Ajouter des questions et utiliser les renseignements existants dans les déclarations de revenus des sociétés.

Le MBP6 laisse entendre que les dossiers fiscaux des EID pourraient fournir des données sur les services intragroupes et les bénéfices versés et conservés lorsque d'autres sources ne sont pas facilement disponibles. Les listes obtenues à partir des fichiers fiscaux des entreprises effectuant des opérations d'investissement direct pourraient également être utilisées comme source de couverture pour les enquêtes auprès des entreprises d'investissement direct. Les dossiers fiscaux identifient souvent les revenus de sources étrangères séparément des revenus tirés des opérations nationales.

Techniquement, il est possible d'apporter des modifications aux formulaires d'impôt sur les sociétés pour y inclure des informations concernant la nationalité et le pays de résidence des investisseurs (conformément aux modifications proposées dans l'enquête sur les entreprises). Le GAFI égyptien prévoit de coopérer avec les autorités fiscales pour recouper les données de référence. Il peut également être possible d'inclure des informations sur les investissements effectués par la diaspora dans les formulaires d'impôt des sociétés.

Tableau 4

Options pour identifier la diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

S'IL EST OBLIGATOIRE DANS VOTRE PAYS QUE CHAQUE NOUVELLE ENTREPRISE OU TOUT NOUVEL INVESTISSEMENT SOIT ENREGISTRÉ AUPRÈS D'UNE AGENCE OU D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Solution : Ajout de champs aux formulaires administratifs lorsque de nouvelles entreprises sont enregistrées, et nouveaux investissements étrangers réalisés auprès des autorités locales.

Au Rwanda, par exemple, toute nouvelle entreprise (locale ou étrangère) et tout nouvel investissement (étranger) doivent être enregistrés auprès de l'Office rwandais de développement. Lors de l'enregistrement, des informations détaillées sur la nationalité et le pays de résidence sont fournies au Conseil d'administration. Au Rwanda, en outre, l'Enquête sur les Flux de Capitaux Privés est menée pour mieux comprendre les flux.

Pour les investissements directs, cela devrait inclure la nationalité et le pays de résidence de tout actionnaire détenant plus de 10 pour cent des actions.

Tableau 5

Options pour identifier la diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays a mis en place des CONTRÔLES DES CHANGES et qu'il existe des EXIGENCES POUR LE RAPATRIEMENT DES PROFITS

Solution : Ajouter des champs au certificat d'importation de capital (CIC) émis par les banques pour tout investisseur souhaitant rapatrier son argent afin d'inclure la nationalité et le pays de résidence des actionnaires lorsqu'un investissement est effectué.

La charge de déclaration supplémentaire doit être prise en compte lors de l'utilisation de cette méthode, en particulier pour les entreprises investissant et dans la déclaration de leur structure d'actionnariat Étude de cas 3 : Obligations du Jubilé Nigérian, Étude de cas 7 : L'utilisation des dossiers administratifs au Nigéria, et Étude de cas 10 : Les agences d'inspection avant expédition du Nigéria montrent l'exemple du Nigéria ; cependant, il n'est pas possible d'utiliser leurs rapports pour identifier la diaspora à l'heure actuelle.

Il convient également de souligner à quel point la diaspora peut être moins préoccupée par le rapatriement de ses profits et donc choisit de ne pas passer par ces canaux formels d'investissement.

Tableau 6

Options pour identifier la diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3: Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays a une BOURSE LOCALE ou une DETTE ÉMISE PAR LA BANQUE CENTRALE

Solution : Il peut être possible d'ajouter des champs à la déclaration exigée par la Bourse et la Banque Centrale pour inclure des informations sur

a. la nationalité et le pays de résidence des investisseurs ou

b. si les investisseurs sont membres de la diaspora et inclure ces informations dans la base de données SBS[23].

23 Une base de données SBS est une micro-base de données qui stocke des statistiques au niveau des actions et/ou titres de créance individuels; elle est également connue comme une base de données de référence des titres. Au niveau des portefeuilles de titres, des informations détaillées sont recueillies sur les investissements des résidents en titres nationaux et étrangers, ainsi que sur les portefeuilles des investisseurs non-résidents en titres nationaux. La collecte de données pour le SBS comprend diverses sources, notamment les banques centrales, les agences gouvernementales, les sources internationales, les fournisseurs de données commerciales, les bourses de valeurs mobilières et les agences de numérotation.

Il n'est toujours pas clair s'il est possible de modifier les exigences de déclaration pour pouvoir désagréger les données de façon significative en fonction de la diaspora.

Tableau 7

Options pour Identifier la Diaspora par le biais de rapports boursiers et de la Banque centrale

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses investisseurs sont des membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

3.1.3

Investissement de la Diaspora dans l'Immobilier

Étant donné que les membres de la diaspora investissent souvent dans leur pays d'origine dans l'immobilier, il peut y avoir un intérêt particulier à examiner ce domaine de l'investissement de la diaspora. Il existe divers mécanismes qui permettent d'y parvenir en fonction du contexte du pays. Les solutions potentielles sont présentées ici, et vous pouvez modifier la méthodologie actuelle de collecte de données de votre pays en conséquence pour permettre la désagrégation des données pour la diaspora (ou les ressortissants résidant à l'étranger).

SOLUTIONS POSSIBLES

Si votre pays utilise un SCTI

Solution : Attribuer un code spécifique pour les investissements immobiliers effectués par des ressortissants résidant à l'étranger dans le SCTI.

L'investissement dans l'immobilier comprend à la fois les acquisitions de biens immobiliers par des non-résidents et les remboursements du principal des

prêts accordés par les banques marocaines pour l'achat desdits biens. La cession ou la liquidation de ces placements, y compris les gains en capital, est également comptabilisée dans cette composante de l'investissement.

Comme pour les investissements directs et de portefeuille, les investissements financés directement dans des comptes en monnaie locale à partir de comptes bancaires détenus par des ressortissants résidant à l'étranger auprès d'établissements de crédit locaux ne sont pas enregistrés. Par conséquent, il est recommandé d'identifier également ces investissements avec d'autres outils de collecte de données.

Tableau 8

Options pour identifier la diaspora à l'aide du SCTI et des informations déclarées par les banques

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays ENREGISTRE UN TERRAIN AUPRÈS D'UNE AGENCE

Solution : Ajouter des questions et des filtres dans l'Organisme ou le Département responsable de l'Enregistrement Foncier.

La plupart des pays ont une agence chargée d'enregistrer les terres et les biens. Dans la plupart des pays, il est obligatoire que les biens soient enregistrés auprès de l'agence s'ils changent de propriétaire ou s'ils sont hypothéqués. Il est courant que les terres ou les biens doivent être enregistrés lorsque vous en prenez la propriété ou que vous les hypothéquez. Les données collectées sur les terres et les propriétés varient d'un pays à l'autre, mais il est possible d'inclure dans ce registre des informations sur la nationalité et le pays de résidence de l'acheteur.

(*Attention :* Les compilateurs de données doivent tenir compte du double comptage avec les données sur les versements existantes dans cet exercice si les fonds ont été payés à partir d'un compte en monnaie locale.)

Tableau 9

Options pour identifier la diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

3.1.4

Enquête sur les Comptes Détenus par la Diaspora

Une autre voie qui pourrait être envisagée est de travailler avec les banques commerciales de votre pays, pour mieux comprendre les comptes détenus par les membres de la diaspora et suivre potentiellement l'activité à partir des comptes.

Il est très probable que l'argent conservé dans les comptes détenus par la diaspora ait déjà été comptabilisé dans vos données de versement (car il s'agit d'un paiement transfrontalier personne à personne) et il sera donc important de toujours présenter ces données comme une sous-composante des données sur les envois de fonds, plutôt qu'une sous-composante d'IDE, de IEP, etc.. La figure ci-dessous montre les liens entre les comptes détenus par la diaspora et les envois de fonds.

Figure 9

Comptes et envois de fonds appartenant à la Diaspora

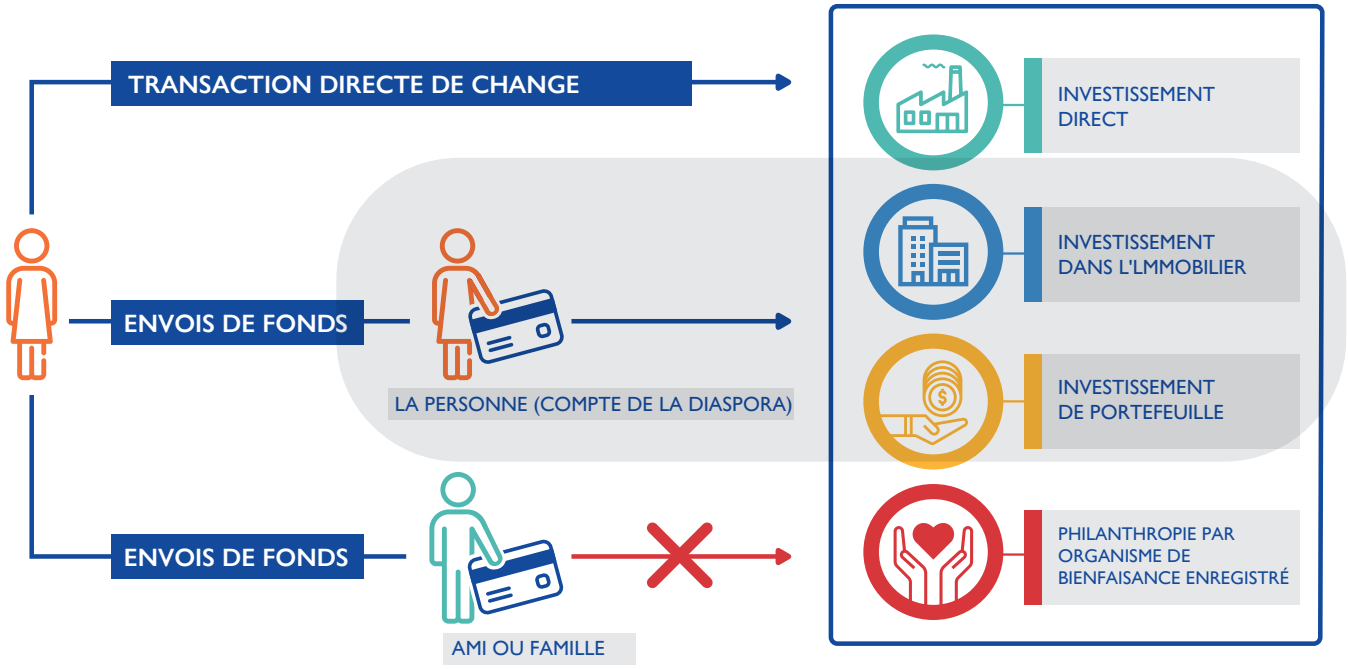

Les banques sont généralement étroitement réglementées dans presque toutes les économies et il existe souvent des données détaillées sur leurs transactions financières et leurs positions en devises, car elles sont collectées à des fins de politique monétaire et de surveillance bancaire. Ces données sont généralement disponibles très fréquemment (la plupart du temps mensuellement) et en temps opportun.

Il est possible de travailler avec les banques commerciales de votre pays pour leur demander de suivre l'utilisation des fonds envoyés aux comptes liés à la diaspora une fois qu'ils arrivent dans le pays d'origine. Ce n'est pas une pratique courante et, par conséquent, constituerait une demande de données supplémentaires aux banques.

Toutefois, vous devrez tenir compte du fardeau de déclaration supplémentaire que cela ajoutera aux banques. Il vaut la peine de se demander s'il s'agira d'une demande supplémentaire officielle qui serait autorisée par la Banque Centrale ou d'autres MDA, ou s'il s'agirait d'une demande informelle à titre de faveur.

SOLUTIONS POSSIBLES

Solution : Une demande devrait être envoyée à chaque banque commerciale pour lui demander d'identifier les types de comptes suivants :

a. Ceux qui sont connus pour être détenus par la diaspora dans des comptes détenus par la diaspora, sur des comptes appartenant à la diaspora, des comptes d'épargne de la diaspora, des hypothèques et des prêts de la diaspora, entre autres ;

b. Ceux détenues par des ressortissants mais dont l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas un code postal local ou un code d'appel national.

Pour chacun de ces comptes, il convient de demander que des données soient fournies périodiquement sur :

a. Le nombre de comptes liés à la diaspora (comptes courants, épargne et prêts) ;

b. La valeur des dépôts dans les comptes courants, les comptes d'épargne et les prêts. (La valeur totale des fonds dans les comptes d'épargne donnerait un aperçu de l'investissement de portefeuille de la diaspora. Cependant, il est nécessaire de déterminer si cela est déjà compté dans les données sur les versements.)

Les demandes aux banques pourraient également inclure le suivi des activités de ces comptes au fil du temps. Pour ce faire, il faudrait exécuter une requête sur le système de transaction au sein du système bancaire de base pour voir où vont ces fonds. Pour y parvenir, il faudrait d'abord dresser une liste des entreprises locales enregistrées comme offrant les services suivants :

a. Les courtiers et les fonds d'investissement qui sont connus pour fournir les services d'investissements de portefeuille ;

b. Obligations d'État et bons du Trésor (investissements de portefeuille) ;

c. Organismes de bienfaisance enregistrés locaux (philanthropie).

Les données devront être additionnées périodiquement dans toutes les banques commerciales. Cet exercice pourrait être complété par :

a. Le Conseil de développement ou ministère de l'investissement ;

b. L'Agence où les sociétés sont enregistrées ;

c. La chambre de commerce ;

d. Dossiers fiscaux.

(*Attention :* Veuillez noter que ce ne sont pas toutes les entreprises de votre pays qui pourraient être enregistrées et, par conséquent, cette approche sera indicative plutôt qu'exhaustive.)

ÉTUDE DE CAS 8

Equity Bank Kenya

Equity Bank au Kenya ne surveille pas seulement les comptes appartenant à des diasporas désignés, mais utilise également ses lignes directrices en matière de services bancaires de base et de connaissance des clients, combinées au code de pays ou au numéro de téléphone rattaché au compte pour identifier un compte comme étant un compte « non national » ou « diaspora ». La banque suit ensuite le bilan de ces comptes, en examinant les transactions, les dépôts et les prêts. Il est possible d'exécuter d'autres requêtes sur ce sous-ensemble de données. En ce qui concerne les envois de fonds reçus par l'intermédiaire de Equity Bank à environ 3,5 millions de dollars É.-U. par jour et plus de 25 millions transactions, le bilan des comptes liés à la diaspora est faible à 30 000 comptes et 35 millions de dollars É.-U. en prêts et 45 millions de dollars É.-U. en épargne.

La Equity Bank suggère qu'il serait possible, bien qu'il ne s'agisse pas d'une pratique actuelle, d'effectuer une recherche sur le système d'opérations au sein du système bancaire de base pour voir où vont les fonds de ces comptes. Toutefois, il faudrait être spécifique pour suivre les transactions de ces comptes à certains fournisseurs de services non bancaires connus pour fournir des services d'investissement ou des organismes de bienfaisance enregistrés (voir le chapitre 3 : Philanthropie). Cependant, à titre de mise en garde, de nombreuses entreprises en Afrique ne sont pas suivies par l'organisme de réglementation et, par conséquent, cette approche sera indicative plutôt que robuste.

3.2 Commerce de la diaspora

Cette section propose des modifications par lesquelles vous pouvez modifier la méthodologie de collecte de données existante que votre pays utilise actuellement pour permettre la désagrégation des données pour la diaspora (ou les ressortissants résidant à l'étranger).

Ces options sont divisées en deux :

a. Modifications suggérées pour mesurer le commerce des biens de la diaspora ;

b. Modifications suggérées pour mesurer le commerce des services de la diaspora.

3.2.1

Commerce de biens de la diaspora

Il n'est pas facile de comprendre les contributions de la diaspora au commerce des biens en se basant sur les méthodologies existantes de collecte de données et **cela ne sera vraiment utile qu'une fois que vous aurez une base de données complète sur les entreprises appartenant à la diaspora.**

L'accent est mis sur les importations et les exportations de biens et de services de la diaspora avec leur pays d'origine[24]. Étant donné que l'objectif est d'essayer de saisir toutes les données sur les contributions économiques de votre diaspora à partir des données collectées dans votre pays, il s'agira d'examiner les données d'exportation/importation des biens et services de votre pays.

Les données sur le commerce sont habituellement recueillies selon les Statistiques du Commerce International de Marchandises (SCIM) qui suivent le stock de ressources matérielles entrant et sortant du pays selon les descriptions des produits. Les données commerciales sont généralement compilées à partir des déclarations douanières lorsque les marchandises entrent et sortent physiquement du pays.

Il existe également d'autres sources de données qui sont souvent utilisées pour effectuer des recoupements de données, à savoir :

a. Les enquêtes d'entreprise ;

b. Les registres de change et les registres des autorités monétaires fournissent souvent en temps opportun des renseignements sur les transactions internationales, y compris les flux de marchandises, p. ex., y compris le SCTI ;

c. Autres (aéronefs, registres, registres de navires, registres de colis et de poste, rapports des offices de commercialisation, entre autres).

Selon la CNUCED, la plupart des échanges commerciaux sont effectués par des entreprises plutôt que par des particuliers, ce qui rend plus difficile l'identification des activités de la diaspora.

Les formulaires de déclaration en douane, bien que différents pour chaque pays, ne nécessitent pas d'informations sur le propriétaire de l'entreprise, ni sur sa nationalité ni sur son pays de résidence. L'inclusion de cette information augmenterait considérablement le fardeau de déclaration pour les négociants et irait à l'encontre des pratiques internationales. Il est donc difficile d'utiliser les déclarations en douane pour recueillir directement des renseignements sur le commerce.

24 Il se peut que vous ne soyez intéressé que par les importations de la diaspora en provenance de votre pays, conformément à l'Étape 2 : Recherche de Fonds.

SOLUTIONS POSSIBLES

Si votre pays utilise un SCTI

Solution : Ajoutez des codes pour les ressortissants vivant à l'étranger qui effectuent des paiements pour le commerce de biens et de services dans le SCTI de votre pays.

Étant donné qu'une part importante du commerce est connue pour être faite par des entreprises plutôt que par des particuliers, cet exercice à lui seul ne serait pas en mesure de refléter la situation réelle. Cela ne saisira que les informations sur le commerce des biens et services par les individus (la diaspora importe et exporte vers son pays d'origine).

Tableau 9

Options pour identifier la Diaspora à l'aide du SCTI et des informations déclarées par les banques

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée.	Oui

ÉTUDE DE CAS 9

Utilisation par le Maroc d'un système commercial général et d'informations douanières

Depuis 2014, le Maroc a adopté le système commercial général conformément aux normes et au cadre établis par les Nations Unies. Dans ce système, tous les biens entrant et sortant d'un territoire économique doivent être inclus dans les statistiques du commerce extérieur.

Les douanes recueillent les renseignements qui sont envoyés à l'Office de Change au moyen d'un système informatique automatisé. Selon l'Office de Change, il est possible de recouper les données douanières avec les données recueillies dans le système SCTI, car le numéro d'enregistrement de l'entreprise est fourni dans le système SCTI et est également fourni dans la déclaration en douane. Toutefois, en utilisant cette méthodologie, il n'est pas possible de savoir si ce commerce est effectué par des sociétés détenues ou partiellement détenues par des MRE.

En ce qui concerne le commerce des services, celui-ci est enregistré dans la BDP à l'aide de deux sources de données principales en fonction de la nature du service.

a. Déclarations en douane pour les services de fabrication fournis sur les intrants physiques détenus par des tiers et les services de transport

b. Données provenant directement des règlements bancaires pour les services de voyage, de construction, d'assurance et de pension, les services financiers, les télécommunications, les technologies de l'information et les services d'information, et d'autres services aux entreprises, ainsi que les dons philanthropiques

Dans cette catégorie cependant, le Maroc n'a pas de code spécial des MRE mais il pourrait être possible d'en ajouter un pour certains services, notamment ceux déclarés sur SCTI. Selon l'Office de Change, il est possible d'ajouter un code des MRE dans le SCTI sur les règlements relatifs aux services de transport, aux voyages, à la construction, aux services aux entreprises, aux services de télécommunications, aux services de la technologie de l'information et aux services financiers, entre autres.

Si votre pays utilise des DOCUMENTS DOUANIERS ou des DONNÉES DE L'AGENCE D'INSPECTION AVANT EXPÉDITION

Solution pour les particuliers : Ajouter des champs et des questions supplémentaires aux documents douaniers ou à d'autres formulaires (p. ex., Déclaration Douanière d'Exportation) pour déterminer si les importations sont expédiées à un membre de la diaspora et/ou la nationalité et le pays de résidence de l'importateur (s'il s'agit d'un particulier). Cela dépendra des exigences de déclaration dans votre pays.

Solution pour les entreprises : Effectuer périodiquement une analyse des données douanières (en supposant qu'il existe une base de données centralisée numérisée) par les noms figurant dans le registre des entreprises appartenant à la diaspora et des organisations caritatives appartenant à la diaspora (conformément à l'Action 2.3 : Cartographier les entreprises appartenant à la diaspora et les associations philanthropiques, les fondations et les organismes de bienfaisance) et additionner respectivement la valeur des exportations et des importations vers ces pays au cours d'une période donnée.

Tableau 10

Options pour identifier la Diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée.	Oui

ÉTUDE DE CAS 10

Agences d'Inspection Avant Expédition du Nigéria

Au Nigéria, les Agences d'Inspection Avant Expédition (IAE) sont chargées d'évaluer les exportations et, en fin de compte, de faire rapport à la BCN. Les Agences d'IAE sont des sociétés internationales privées agréées au Nigéria pour effectuer des inspections des exportations (avant qu'elles ne soient placées dans des conteneurs d'expédition) afin de s'assurer que :

a. Le produit est ce que l'expéditeur le déclare ;

b. L'expéditeur y place une valeur monétaire.

L'expéditeur met une valeur, mais les agences d'IAE vérifient et confirment ou modifient cette valeur. Elles sont payées par le gouvernement Nigérian, une commission qui représente un pourcentage de ce qu'ils apprécient. Les agences d'IAE envoient leurs rapports à la banque centrale qui les utilise pour créer la BDP.

Les agences d'IAE n'ont accès qu'au formulaire que l'exportateur a rempli. Sous cette forme, l'exportateur inscrit l'acheteur ou l'entreprise à l'étranger et son adresse. Cela signifie que pour être vraiment une entreprise exportatrice, vous avez seulement besoin de connaître le nom et l'emplacement de l'entreprise achetant et vous ne sauriez pas nécessairement qui sont leurs actionnaires et propriétaires.

Si votre pays ESTIME LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE BIENS NOSTALGIQUES ET LES ATTRIBUE À LA DIASPORA

Solution : L'estimation de la valeur des exportations nostalgiques de biens ou de services produira une estimation fondée sur un certain nombre d'hypothèses.

Le processus comprendra :

a. Dresser une liste de tous les biens/services nostalgiques connus de votre pays. Cela peut se faire en interrogeant la diaspora ;

b. Identifier ces éléments dans le manuel du code pays ;

c. Faire le suivi périodique de ces articles pour établir des estimations ;

d. Les données doivent toujours être présentées comme des estimations avec les hypothèses sous-jacentes.

Tableau 11

Options pour Identifier la Diaspora lors de l'Estimation de la Valeur des Exportations de Biens Nostalgiques

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (vu qu'on pourrait supposer que les consommateurs de biens nostalgiques se considèrent membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Non applicable
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Non applicable

3.2.2

Commerce de la diaspora en services

Le commerce des services couvre les transactions (exportations et importations) entre résidents et non-résidents ainsi que les services fournis par des entreprises établies localement mais contrôlées à l'étranger[25]. Le commerce des services couvre plusieurs domaines différents, à savoir :

a. Services de fabrication sur les intrants physiques appartenant à des tiers

b. Services d'entretien et de réparation

c. Transport

d. Voyage

e. Construction

f. Services d'assurance et de pension

g. Services financiers

h. Frais d'utilisation de la propriété intellectuelle

i. Services de télécommunications, d'informatique et d'information

j. Autres services aux entreprises

25 Ce dernier type de transactions est couvert par les statistiques sur les filiales étrangères (FATS) qui détaillent les opérations économiques des entreprises basées sur les investissements directs étrangers. La collecte de ces informations et leur agrégation au niveau national peuvent fournir aux économistes et aux décideurs politiques un aperçu de la relation que les sociétés transnationales, en tant qu'entreprises liées à l'IDE, entretiennent avec les économies.

k. Services personnels, culturels et récréatifs

l. Biens et services gouvernementaux

Les informations sur la manière de compiler des données sur le commerce international des services peuvent être trouvées dans :

a. Le Département des Affaires Economiques et sociales des Nations Unies - MSITS 2010 (DAES, 2010b)

b. BPM6

c. Statistiques sur les sociétés étrangères affiliées qui complètent le MBP6

d. Système de la Comptabilité Nationale 2008

Compte tenu de l'étendue des secteurs inclus dans le commerce des services, il existe un éventail de méthodes et de sources différentes qui peuvent être utilisées pour compiler les données (DAES, 2010b), à savoir :

a. Statistiques du commerce international de marchandises – Déclarations en douane pour les services de fabrication fournis sur les intrants physiques détenus par des tiers et les services de transport

b. Systèmes de communication des transactions internationales (SCTI) – Selon le MBP6 p20, "un SCTI peut être utilisé pour la compilation de statistiques sur le commerce des services et devrait avoir une bonne couverture pour toute la gamme des services."

c. Enquêtes auprès des entreprises – voir Section 2 : Investissement de la Diaspora. Selon le MBP6 p20, « les enquêtes de conjoncture sur les services ont été couronnées de succès dans un certain nombre d'économies ».

d. Enquêtes auprès des ménages

e. Données administratives – comme les registres comptables des autorités monétaires et de tous les niveaux du gouvernement qui peuvent être utilisés pour compléter d'autres sources de données ou pour valider des données obtenues à partir d'autres sources.

f. Information obtenue **des pays partenaires et des organisations internationales.**

Les données peuvent être obtenues directement à partir d'une ou de plusieurs de ces méthodes, ou il est recommandé dans le MSITS (2010) qu'un certain type de modélisation puisse être nécessaire pour obtenir des estimations des composantes de la balance des paiements. Des informations sur certains types de transactions peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources de données. Dans ce cas, les données peuvent être utilement vérifiées.

SOLUTIONS POSSIBLES

Si votre pays utilise un SCTI

Solution : Ajoutez des codes pour les ressortissants vivant à l'étranger qui effectuent des paiements pour le commerce des services dans le SCTI de votre pays.

L'efficacité de cette mesure dépendra de l'exactitude de l'objectif de la déclaration de la transaction et de l'existence de seuils de déclaration trop élevés pour rendre les données significatives.

Au Maroc, bien que le SCTI soit utilisé pour compiler des données sur les investissements effectués par les Marocains résidant à l'étranger, ce système ne dispose pas actuellement de codes des résidents marocains à l'étranger faisant du commerce (importations ou exportations) dans les services en raison de la charge de déclaration et lors de l'examen des informations disponibles pour les banques au moment de l'exécution du règlement.

Tableau 12

Options pour identifier la Diaspora à l'aide du SCTI et des informations déclarées par les banques

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée.	Oui

Si votre pays utilise les ENQUÊTES D'ENTREPRISE, LES DÉCLARATIONS EN DOUANE ET LES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Solution : Ajouter des questions aux enquêtes auprès des entreprises pour inclure de l'information sur : a) la nationalité et le pays de résidence des investisseurs ou b) si les importations et exportations des services sont

effectuées par un membre de la diaspora et de tenir toutes les entreprises de produire une déclaration à des fins statistiques.

Tableau 13

Options pour identifier la Diaspora lors de la modification d'enquêtes ou de formulaires administratifs remplis dans le pays d'origine

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (bien que cette option puisse devenir lourde lorsque l'entité déclarante doit vérifier si ses actionnaires sont membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée.	Oui

3.3 Diaspora tourism

Les données nationales publiées sur des recettes touristiques sont des estimations fondées sur des hypothèses. Par conséquent, il est peu probable qu'une méthodologie puisse être élaborée pour fournir des reçus détaillés et exacts des visiteurs de la diaspora d'un voyage de retour dans leur pays d'origine. Toutefois, en modifiant les sources administratives normales et les enquêtes auprès des visiteurs, des données représentatives devraient être produites.

Les statistiques sur le tourisme sont généralement collectées par le Ministère du Tourisme, et bien que le tourisme soit dans la BDP, et qu'il y ait un compte satellite séparé du tourisme (DAES, 2010c) dans le système des comptes nationaux, sa portée est plus large que ce qui serait d'intérêt pour le tourisme de la diaspora[26].

26 Dans la balance de paiements (BDP) et les comptes nationaux, le tourisme comprend des éléments tels que les investissements dans le tourisme, les services de transport, l'emploi dans le tourisme et les services de promotion du tourisme, entre autres.

Pour comprendre les contributions de la diaspora via le tourisme, l'accent est mis sur la compréhension du montant dépensé par la diaspora dans son pays d'origine. Il s'agirait d'une sous-composante de l'estimation des recettes des visiteurs.

L'OMT publie des données sur le tourisme ainsi que des Guides d'Orientation (DAES, 2010a ; DAES, 2010c) – en plus du Guide de Compilation du SCTI 2008 - pour les pays sur la façon de recueillir et de publier des données sur le tourisme, y compris les arrivées, l'hébergement et les dépenses pendant la visite. Des Guides sont également disponibles dans le Compte Satellite du Tourisme : Cadre Méthodologique Recommandé 2008, qui inclut la consommation touristique, ce qui suggère que les dépenses peuvent être ventilées selon les différentes catégories de dépenses.

Selon le Guide de Compilation 2008 du SCTI, les principales sources disponibles pour l'observation et la mesure des flux de voyageurs internationaux sont les suivantes :

a. **Les sources administratives officielles** comprennent les dossiers d'immigration fondés ou non sur les cartes d'entrée et de départ, les manifestes des passagers (routes maritimes et fluviales) et les renseignements avancés sur les passagers (principalement aériens). Les données fournies par ces sources administratives sont produites sur une base continue et sont généralement agrégées mensuellement.

b. **Les sources complémentaires** comprennent les compagnies aériennes, les compagnies de bus, les ferries et autres, pour des informations sur les passagers transportés, l'embarquement ou le débarquement, l'arrivée et le départ des passagers dans les aéroports, les comptages manuels ou automatiques aux frontières (frontières terrestres), dénombrements aux postes de péage à proximité de la frontière, entre autres.

c. **Sources d'enquête par sondage spécifiques**

   i. Dans les pays où de telles sources administratives n'existent pas ou que les données fournies sont trop globales pour être d'une grande utilité, les sources d'enquête par sondage sont la seule alternative possible pour estimer l'univers des arrivées par les voyageurs non résidents et des départs par les voyageurs résidents.

   ii. Dans certains pays où les données administratives sont disponibles, des enquêtes par sondage sont menées pour fournir des informations supplémentaires sur les visiteurs/voyages qui ne sont pas disponibles par l'intermédiaire de sources administratives.

Voir les solutions possibles ci-dessous pour mieux comprendre ces options.

SOLUTIONS POSSIBLES

Si votre pays utilise des SOURCES ADMINISTRATIVES OFFICIELLES pour identifier les visites et la durée du séjour de la diaspora ou des ressortissants résidant à l'étranger

Solution : Les sources administratives officielles devraient être examinées pour voir s'il est possible de déterminer, à partir des formulaires existants, si la personne entrant ou sortant du pays est :

a. **Un ressortissant résidant à l'étranger** (ce ne sera qu'une fraction de la diaspora, surtout lorsque certaines personnes ont la double nationalité ou la nationalité étrangère) ;

b. **Un membre de la diaspora** (cela nécessiterait l'auto-déclaration par la personne entrant ou quittant le pays).

Les données administratives devraient pouvoir être utilisées pour calculer le nombre de jours que les gens de la diaspora ont passé dans le pays. Le nombre de jours visités et passés par la diaspora dans le pays peut alors être ajusté en fonction des dépenses moyennes par membre. Ces données devraient être tirées des enquêtes frontalières et auprès des visiteurs.

OUTIL 9

Lignes directrices pour la création d'un univers statistique pour les visiteurs non-résidents

Cet outil donne un aperçu complet de la façon de créer un univers statistique pour les visiteurs non-résidents.

Si votre pays utilise des ENQUÊTES FRONTALIÈRES pour collecter des données sur les dépenses de la diaspora/ressortissants résidant à l'étranger dans le pays

Solution : S'il y a des enquêtes par sondage à la frontière ou auprès des visiteurs, elles devraient être utilisées pour recueillir des données supplémentaires sur la durée du séjour, les dépenses moyennes des visiteurs, car il s'agit de paramètres importants pour estimer les recettes des visiteurs.

Lorsque les sources administratives ne sont pas éclairantes, il est possible de n'utiliser l'enquête que pour calculer les recettes des visiteurs de la diaspora. Pour un exemple d'une telle enquête, voir l'Étude de cas 11 : Utilisation par la Gambie des Cartes d'embarquement/débarquement. Pour un exemple d'un pays qui utilise les recettes des visiteurs dans son rapport de la BDP, voir l'Étude de cas 12 : L'utilisation du Maroc des recettes des visiteurs.

OUTIL 10

Information commune recueillie à partir des cartes d'entrée/de départ et son utilité pour les statistiques du tourisme

Cet outil énuméré certaines questions courantes à poser sur les cartes d'éntrée et de départ. Il explique également pourquoi ces questions pourraient être utiles et comment vous pouvez utiliser ces données dans les statistiques globales du tourisme.

ÉTUDE DE CAS 11

Utilisation par la Gambie des cartes d'embarquement/débarquement

Cet exemple de carte d'embarquement/débarquement internationale est utilisé à l'Aéroport international de la Gambie pour recueillir des informations et des statistiques sur le tourisme de la diaspora en Gambie.

Figure 10

Carte d'Embarquement de la Gambie

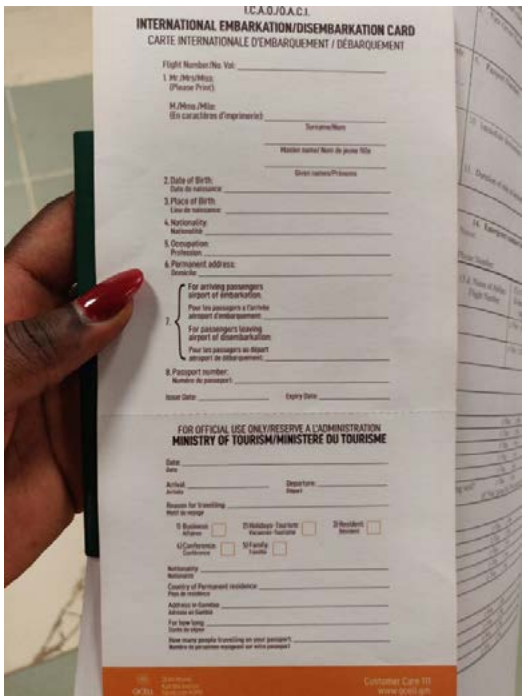
I.C.A.O./O.A.C.I.
INTERNATIONAL EMBARKATION/DISEMBARKATION CARD
CARTE INTERNATIONALE D'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT
Flight Number/No. Vol:
1. Mr./Mrs./Miss
(Please Print)
M./Mme./Mlle
(En caractères d'imprimerie)
Surname/Nom
Middle name/ Nom de jeune fille
Given names/Prénoms
2. Date of Birth:
Date de naissance
3. Place of Birth:
Lieu de naissance
4. Nationality:
Nationalité
5. Occupation:
Profession
6. Permanent address:
Domicile
7.
For arriving passengers
airport of embarkation
Pour les passagers à l'arrivée
aéroport d'embarquement
For passengers leaving
airport of disembarkation
Pour les passagers au départ
aéroport de débarquement
8. Passport number:
Numéro de passeport:
Issue Date:
Expiry Date:
FOR OFFICIAL USE ONLY/RESERVE A L'ADMINISTRATION
MINISTRY OF TOURISM/MINISTERE DU TOURISME
Date
Arrival
Arrivée
Departure
Départ
Reason for travelling
Motif de voyage
1) Business
Affaires
2) Holiday - Tourist
Vacances - Touriste
3) Resident
Résident
4) Conference
Conférence
5) Family
Famille
Nationality
Nationalité
Country of Permanent residence
Pays de résidence
Address in Gambia
Adresse en Gambie
For how long
Durée de séjour
How many people travelling on your passport
Nombre de personnes voyageant sur votre passeport
Customer Care 111
www.ocol.gm

ÉTUDE DE CAS 12

L'utilisation du Maroc des recettes des visiteurs

Le Maroc publie les recettes des visiteurs des MRE dans son rapport BDP (voir ici). La figure ci-dessous est un exemple extrait du rapport montrant les recettes des MRE par pays et par an.

Figure 11

Recettes MRE par pays

Pays	2016	2017	2018	Part 2018
France	22.252,8	23.419,6	23.016,3	35,5
Italie	5.997,8	6.240,6	6.102,6	9,4
Espagne	5.436,0	5.767,0	5.611,9	8,6
Arabie saoudite	4.299,2	4.696,1	4.549,2	7,0
Emirats arabes unis	3.903,4	4.344,6	4.206,9	6,5
États-Unis	3.515,0	3.600,9	3.576,1	5,5
Belgique	3.224,1	3.346,9	3.358,1	5,2
Allemagne	2.326,3	2.463,5	2.471,7	3,8
Pays-Bas	2.020,0	2.148,7	2.098,6	3,2
Royaume-Uni	1.629,2	1.716,1	1.670,1	2,6
Qatar	1.148,6	1.231,4	1.261,0	1,9
Koweït	1.030,2	1.088,5	1.046,2	1,6
Suisse	1.028,6	1.087,8	1.041,5	1,6
Canada	825,9	852,0	849,6	1,3
Oman	344,4	360,2	310,4	0,5
Norvège	290,0	298,5	296,7	0,5
Bahreïn	268,2	283,6	270,3	0,4
Irlande	266,2	270,7	262,3	0,4
Suède	230,9	243,8	235,8	0,4
Danemark	216,4	222,4	227,9	0,4
Autres pays	2.307,9	2.215,4	2.462,2	3,8
Total	**62.561,1**	**65.898,3**	**64.925,4**	**100,0**

Si votre pays utilise les CARTES DIASPORA pour suivre les dépenses de la diaspora lors de la visite dans le pays d'origine

Solution : Le Gouvernement pourrait lancer une carte une carte prépayée pour la diaspora offrant des réductions à la diaspora.

Si tous les fonds dépensés par la diaspora devaient être pré-chargés sur la carte, il serait alors possible de suivre les fonds téléchargés sur ces cartes pour estimer les recettes des visiteurs de la diaspora. Pour un exemple d'un pays qui utilise des cartes de la diaspora, voir l'étude de cas 13 : La Carte Diaspora de Ghana (GUBA).

Cependant, l'utilisation de cette méthodologie statistique n'est robuste que si le déploiement est universel dans toute la diaspora pour toutes les dépenses dans le pays.

ÉTUDE DE CAS 13

La Carte Diaspora de Ghana (GUBA)

Au Ghana, la carte GUBA est une carte VISA prépayée qui offre des réductions à la Diaspora.

Figure 12

GUBA Card website

3.4 Philanthropie

Les dons philanthropiques sont le seul canal par lequel la diaspora apporte une contribution économique qui n'est pas comptabilisée dans les comptes nationaux ou reflétée dans la BDP.

SOLUTIONS POSSIBLES

Si votre pays utilise un SCTI POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

Solution : Ajouter au SCTI un code pour les dons philanthropiques aux organismes de bienfaisance, puis un code spécifique pour les ressortissants résidant à l'étranger qui font des dons philanthropiques.

Cela peut inclure l'utilisation du registre des associations philanthropiques de la diaspora (conformément à la sous-section 2.2.3 : Cartographier les entreprises appartenant à la diaspora et les associations philanthropiques, les fondations et les organismes de bienfaisance) pour suivre leurs investissements, le commerce, la rémunération des employés et les dons philanthropiques.

Tableau 14

Options pour identifier la Diaspora à l'aide du SCTI et des informations déclarées par les banques

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Non (car cela obligerait les banques du monde entier à modifier leurs exigences de déclaration)
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays SURVEILLE LES COMPTES BANCAIRES LIÉS À LA DIASPORA

Solution : Surveiller les activités des comptes de la diaspora auprès des organismes de bienfaisance enregistrés dans le pays d'origine.

Tableau 15

Options pour Identifier la Diaspora lors de la Surveillance des Comptes Bancaires Liés à la Diaspora

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui (vu qu'on pourrait supposer que tous les propriétaires de comptes bancaires liés à la diaspora se considèrent membres de la diaspora)
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui (car les cartes d'identité de la diaspora peuvent être demandées/requises pour ouvrir de tels comptes)
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Non (il s'agit d'un fardeau de déclaration supplémentaire inutile.)

Si votre pays COLLECTE DES RAPPORTS PAR DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE ENREGISTRÉS LOCALEMENT

Solution : Examiner les exigences en matière de production de rapports et de collecte de données par les fondations, les organisations non gouvernementales et les organismes de bienfaisance enregistrés pour voir s'ils ont de l'information sur la provenance de leurs dons et de leur financement.

Sinon, il est recommandé d'examiner si des données peuvent être recueillies directement auprès des organismes de bienfaisance sur les sommes recueillies par l'entremise de la diaspora.

Tableau 16

Options pour Identifier la Diaspora lors de la Collecte des Rapports d'Organismes de Bienfaisance Enregistrés Localement

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

Si votre pays recueille des DÉCLARATIONS FISCALES

Solution : Examiner les exigences de déclaration fiscale des organismes de bienfaisance afin de déterminer s'il est possible d'apporter des changements à ces rapports qui vous permettraient d'identifier les dons faits par des ressortissants résidant à l'étranger et/ou des membres de la diaspora.

Dans ce processus, les dons des organisations caritatives, fondations et associations appartenant à la diaspora peuvent être cartographiés.

Tableau 17

Options pour Identifier la Diaspora lors de la Collecte des rapports fiscaux

Options pour Identifier la Diaspora	Convenance
OPTION 1 : Modifications apportées aux formulaires administratifs pour permettre l'auto-identification de la diaspora	Oui
OPTION 2 : Auto-identification au moyen des cartes de la diaspora	Oui
OPTION 3 : Ressortissants résidant à l'étranger en utilisant la nationalité et le pays de résidence (ou le pays où la transaction est initiée).	Oui

3.5 Rémunération des employés

L'argent gagné par les travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs à court terme qui travaillent dans une économie où ils ne résident pas est déjà pris en compte dans le BDP. Dans le cadre de la BDP, les données sur les envois de fonds comprennent (FMI, 2009, annexe 5) :

a. La rémunération des employés, qui porte à la fois sur :

- **i.** Le revenu des travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs à court terme qui travaillent dans une économie où ils ne résident pas (c.-à-d. revenu d'emploi gagné par les membres de la diaspora dans leur pays d'accueil respectif) ;
- **ii.** Indemnisation des résidents employés par des entités non-résidentes (En ce qui concerne les personnes travaillant et qui sont physiquement présentes dans votre pays, il n'est pas pertinent de saisir les contributions économiques de votre diaspora) ;

b. Transferts personnels.

SOLUTIONS POSSIBLES

Solution : La rémunération des employés provenant des travailleurs frontaliers, saisonniers et d'autres travailleurs à court terme qui travaillent dans une économie peut être distinguée des autres composantes pour fournir un aperçu de cette contribution économique.

3.6 Enquête sur la diaspora

L'enquête sur la diaspora est un autre moyen d'obtenir des informations sur les contributions économiques de la diaspora – au-delà des envois de fonds. La précision de l'enquête sur la diaspora dépendra de :

a. La représentativité de l'échantillon par rapport à la population réelle (la taille et la géographie de l'échantillon) ;

b. L'exactitude des renseignements fournis dans le sondage, surtout en tenant compte que vous demanderez des renseignements de nature délicate sur le plan financier.

Tableau 18

Coûts, risques et avantages de l'enquête sur la diaspora

Avantages	Coûts et risques
Temps (peut définir la taille de l'échantillon pour respecter les contraintes de temps)	Frais administratifs
Coûts (peut définir la taille de l'échantillon en fonction des contraintes budgétaires)	Coûts incitatifs
À condition que l'échantillon soit assez représentatif de la population réelle, on peut obtenir des résultats fiables qui reflètent les sentiments et l'expérience de la population réelle.	Fiabilité des informations fournies
	Fréquence des enquêtes

SOLUTIONS POSSIBLES

Solution : Établir une enquête auprès des membres de la diaspora au pays d'origine ou à l'étranger.

Lors de la conception de l'enquête sur la diaspora, un certain nombre de considérations devrait être pris en compte.

a. **Fréquence.** Votre sondage devrait se répéter assez fréquemment afin de surveiller les changements de comportement au fil du temps.

b. **Taille de l'échantillon, géographie et démographie.** Votre échantillon devrait être le plus représentatif possible de votre population, en termes de taille, de lieu de migration et de diversité démographique. Viser à être statistiquement significatif. Votre sondage devrait inclure le profil de la diaspora qui fournit des renseignements sur l'âge, le sexe, l'éducation et les niveaux de revenu, entre autres.

c. **Administration de l'enquête.** Vous devrez peut-être combiner des types d'enquêtes sur papier et en ligne pour atteindre correctement une population diversifiée. Cependant, si vous faites les deux, vous devez analyser les incohérences dans les tendances de réponse, ce qui peut signifier que l'intégrité/la validité des données est compromise. Voici quelques avantages, inconvénients et détails à considérer :

   i. À base de papier :

      a. En personne, par la poste ou en pièce jointe d'un courriel ;

      b. Les limites d'Espace, surtout pour les questions ouvertes ;

c. Exécution (répartition du temps, achèvement, collecte et saisie des données) ;

d. Coût élevé.

ii. En ligne :

a. Flexible ;

b. Rapide ;

c. Peut être administré par courriel ou sur les médias sociaux ;

d. Analyse en temps réel au moyen d'outils de sondage en ligne ;

e. Coût faible ;

f. Dépend de la technicité de la population, de l'accès à un ordinateur et de l'accès à Internet.

d. Incitations. Les incitations à répondre aux questions du sondage devraient également être envisagées pour encourager la participation. Les incitations devraient être proportionnelles au temps et aux efforts qu'il faut pour y participer.

e. Anonymat. Si vous pouvez également permettre aux personnes interrogées de se soumettre de manière anonyme, vous obtiendrez probablement de meilleurs renseignements.

f. Conception des questions. Assurez-vous que votre enquête comprend des questions pour recueillir des données sur l'appétit et la volonté d'investissement de votre diaspora[27].

g. Confidentialité. Ajouter des informations sur la confidentialité à toute enquête, telle que : *"Cette section demandera des renseignements financiers privés. Toutes les informations que vous fournissez sont hautement confidentielles et ne vous seront jamais publiées ni directement attribuées. L'information fournie sert à établir des statistiques nationales et, par conséquent, elle doit être exacte pour l'ensemble de la période comptable."*

Dans certains cas, comme au Maroc et au Rwanda, le gouvernement a inclus des informations sur leur diaspora dans les enquêtes nationales auprès des ménages dans le pays d'origine. Bien que perspicace, en particulier pour les envois de fonds, cela sera moins utile pour comprendre les contributions économiques plus larges de la diaspora au-delà des envois de fonds.

27 Pour plus d'informations, consultez la Boîte à outils de la Banque Africaine de Développement pour Comprendre les Investissements de la Diaspora, disponible à l'adresse www.mfw4a.org/publication/toolkit-understanding-diaspora-investment.

ÉTUDE DE CAS 14

Enquête sur les Investissements de la Diaspora au Rwanda

Au Rwanda, il est prévu de lancer une enquête spécifique collectant des données sur les investissements de la diaspora rwandaise dans l'immobilier et d'autres industries. Le plan est de sonder les propriétaires immobiliers en utilisant la Liste de la Commission Rwandaise de Développement pour créer un registre des Rwandais résidant à l'étranger qui ont investi dans le pays.

OUTIL 11

Exemples de questions d'enquête sur la diaspora

En plus de l'échantillon d'enquêtes de la diaspora, certaines questions supplémentaires qui peuvent être incluses dans votre enquête sont énumérées ici.

Un certain nombre de modèles d'enquêtes a été utilisé pour comprendre les envois de fonds, le profil de la diaspora et l'appétit pour les investissements de la diaspora, et qui peut servir de base pour enquêter et profiler la diaspora. Ce Guide adapte plusieurs de ces enquêtes dans les outils ci-dessous.

OUTIL 12

Enquête par sondage : l'Enquête sur les Investissements du Commonwealth (adaptée au Ghana)

Cette enquête représente une option que les pays peuvent adapter à leur contexte. L'outil présente un certain contexte à l'enquête et fournit les questions pour l'Enquête sur l'Investissement dans le Commonwealth du Ghana. Bien qu'il ne soit actuellement utilisé que pour sonder les pays appartenant au Commonwealth, d'autres pays peuvent être sondés en utilisant ce modèle comme base pour toute enquête que vous pourriez vouloir administrer à votre diaspora.

OUTIL 13

Autres échantillons d'enquêtes de la diaspora

Il existe une variété d'autres enquêtes de la diaspora au-delà de l'Enquête sur l'Investissement dans le Commonwealth que vous pourriez trouver utiles comme référence ou points de départ lors de la construction de vos propres enquêtes. Certains exemples de sondages sont énumérés dans cet outil.

RÉFÉRENCES

Commission Économique pour l'Europe

2012 Vers une Définition et une Mesure Communes de la Diaspora : Pratiques et Leçons de l'Europe du Sud-Est, de l'Est et de l'Asie centrale. Document de travail de la Conférence des Statisticiens Européens 25. Disponible sur l'adresse www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.10/2012/WP_25_IOM_Manke_REV.pdf.

Commission Européenne, Fonds Monétaire International (FMI), Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), Nations Unies et Banque mondiale

2009 *Système de Comptabilité Nationale 2008.* Commission Européenne, Bruxelles ; FMI, Washington, D.C. ; OCDE, Paris ; Nations Unies, New York ; et Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible sur https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/sna2008.pdf.

Fonds Monétaire International (FMI)

2009 *Manuel de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale* Sixième édition, Washington, D.C. Disponible sur l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf.

2014 *MBP6 Guide de Compilation* . Washington, D.C. Disponible sur l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2014/pdf/guide.pdf.

2015 *Manuel sur les statistiques des valeurs mobilières* Washington, D.C. Disponible sur l'adresse www.imf.org/external/np/sta/wgsd/pdf/hss.pdf

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2013 *Comment associer les diasporas au développement : Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil. Geneve. Disponible sur l'adresse* https://publications.iom.int/books/comment-associer-les-diasporas-au-developpement-manuel-lusage-des-decideurs-et-praticiens.

2019 *Glossaire sur la Migration.* Droit International de la Migration no 34. Genève. Disponible sur l'adresse https://publications.iom.int/books/international-migration-law-ndeg34-glossary-migration.

2020a *Stratégie Institutionnelle de l'OIM sur la Migration et le Développement Durable.* Genève. Disponible sur l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-institutional-strategy-fr.pdf.

2020b Diasporas : définition. Disponible sur l'adresse https://migrationdataportal.org/themes/diasporas#definition.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC)

2018a *Migration et Agenda 2030 : Un Guide pour les Praticiens.* OIM et SDC, Genève. Disponible sur l'adresse https://publications.iom.int/books/la-migration-et-le-programme-2030-un-guide-lusage-des-praticiens.

2018b *Migration et Agenda 2030 : Objectif global de SDG et Corrélation des Migrations. OIM et SDC, Genève. Disponible sur l'adresse* www.migration4development.org/sites/default/files/en_booklet_web.pdf.

L'Initiative Conjointe pour la Migration et Développement (ICMD)

2015a *Ma boîte à Outils ICMD et Cours en Ligne sur la Migration et le Développement Local,* Module 1, thème 3 (OIM, Genève et OIT, Turin). Disponible sur l'adresse http://migration4development.org/sites/default/files/module_1_eng.pdf.

2015b *Ma boîte à Outils ICMD et Cours en Ligne sur la Migration et le Développement Local, Module 2 (OIM, Genève et OIT, Turin). Disponible sur l'adresse* http://migration4development.org/sites/default/files/module_2_eng.pdf.

n.d. Recueillir des données au niveau local pour améliorer la gestion de la migration pour le développement : ICMD étude de cas 20. Fiche d'information. Disponible sur l'adresse t www.migration4development.org/sites/default/files/cs_20_-_local_data_1.pdf.

Scoop

2006 18,000 Kiwis manquants trouvés! 17 mars. Disponible sur l'adresse www.scoop.co.nz/stories/BU0603/S00276/18000-missing-kiwis-found.htm.

Siar, S.

n.d. *Un Guide pour Générer des Données de Migration Locale.* Conseil de Développement Régional, Calamba, Philippines.

Nations Unies

2017 Résolution 71/313 de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2017 sur le Cadre Mondial d'Indicateurs pour les Objectifs de Développement Durable et les cibles du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (A/RES/71/313), adoptée le 6 juillet 2017. Disponible sur l'adresse http://ggim.un.org/documents/A_RES_71_313.pdf.

2018 Résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, adoptée le 19 Décembre 2018 (A/RES/73/195). Disponible sur l'adresse www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_73_195.pdf.

Département des Affaires Sociales et Économiques des Nations Unies (DAES)

2010a *Recommandations Internationales pour les Statistiques du Tourisme 2008*. Nations Unies, New York. Disponible sur l'adresse https://unstats.un.org/unsd/tradekb/Knowledgebase/IRTS-2008.

2010b *Manuel sur les Statistiques du Commerce International des Services.* Nations Unies, New York.

2010c *Compte Satellite du Tourisme : Cadre Méthodologique Recommandé 2008.* Commission des Communautés Européennes, Luxembourg ; Organisation Mondiale du Tourisme, Madrid ; Nations Unies, New York ; et Organisation de Coopération et de Développement Économiques, Paris. Disponible sur l'adresse https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/seriesf_80rev1e.pdf.

2011 *Manuel sur les Statistiques du Commerce International des Services.* Fonds Monétaire International, Washington, D.C. ; Organisation de Coopération et de Développement Économiques, Paris ; Eurostat, Luxembourg ; Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève ; Organisation Mondiale du Tourisme des Nations Unies, Madrid ; Organisation Mondiale du Commerce, Genève ; et Nations Unies, New York. Disponible sur l'adresse https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_86rev1e.pdf.

2013 *Manuel des Compilateurs des Statistiques du Commerce International des Marchandises des Nations Unies.* Révision 1. Nations Unies, New York. Disponible sur l'adresse https://unstats.un.org/unsd/tradekb/Knowledgebase/50154/IMTS-Publication-List.

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

2016 *Rapport Mondial sur l'investissement 2016.* Nations Unies, Genève. Disponible sur l'adresse https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2016_en.pdf.

Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies (OMT)

2020 Notes méthodologiques sur la Base de Données des Statistiques du Tourisme. Édition 2020. Madrid. Disponible sur l'adresse www.e-unwto.org/doi/book/10.18111/9789284421473.

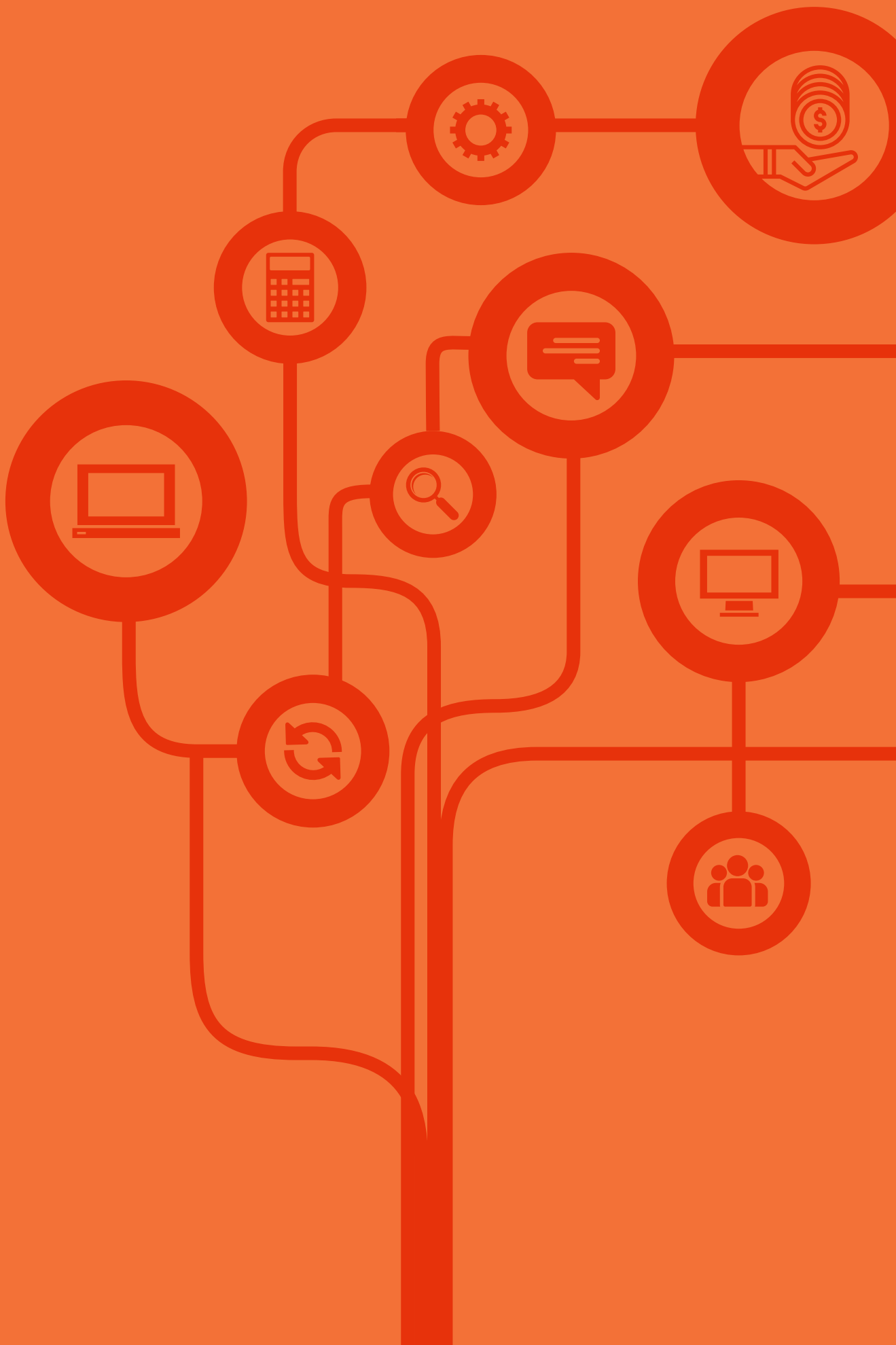

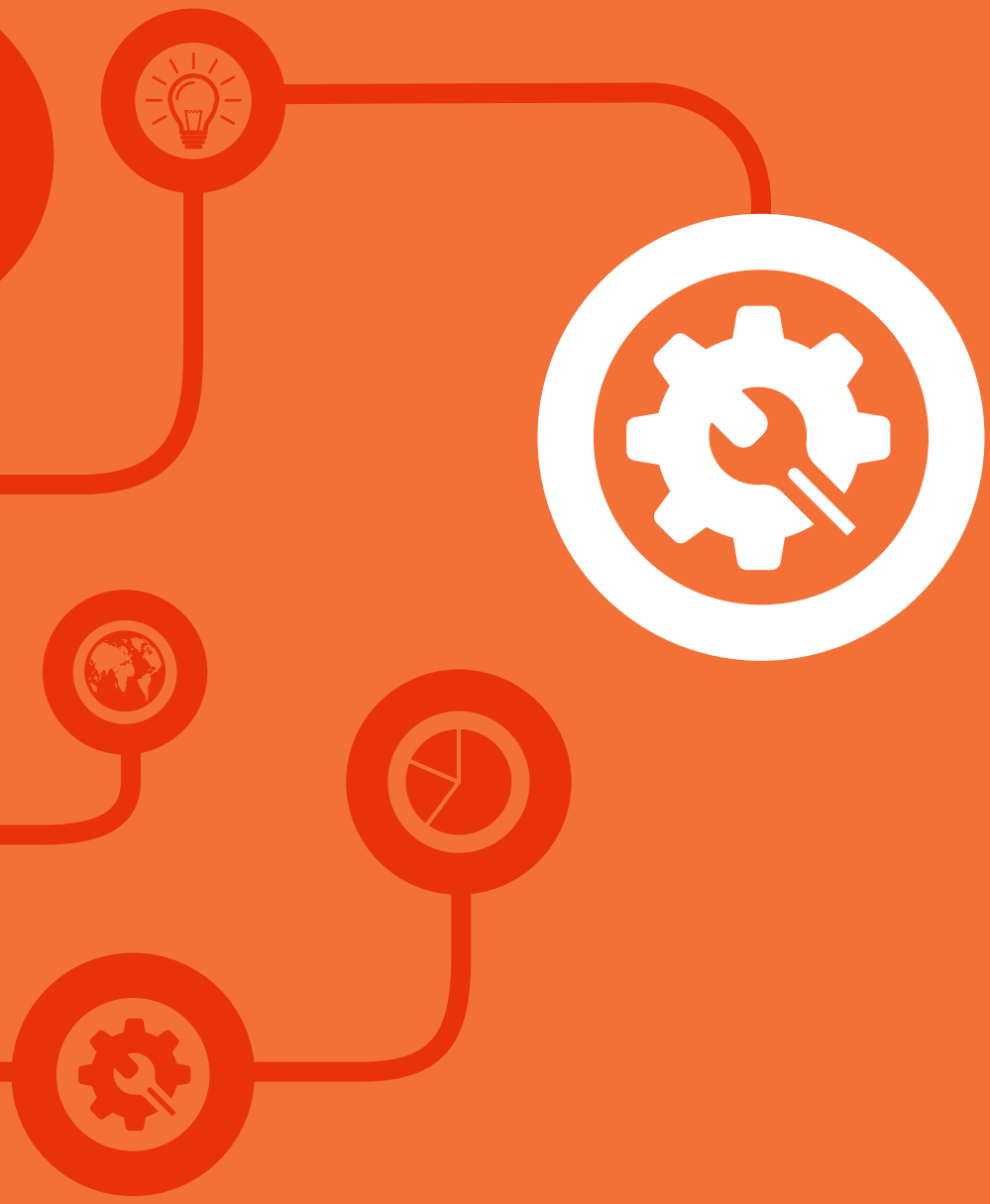

4

LA BOÎTE À OUTILS DES DONNÉES DE LA DIASPORA

Index des Outils

Outil 1
Modèle de Plan de Travail 103

Outil 2
Modèle de Termes de Référence et Liste de Tâches du Coordonnateur 107

Outil 3
Outil de Cartographie des Parties Prenantes 111

Outil 4
Modèle de Termes de Référence et Tâches du Groupe de Travail 113

Outil 5
Modèle de collecte de données cartographiques 117

Outil 6
Modèle des Codes du SCTI 119

Outil 7
Questions guides pour cartographier les entreprises de la diaspora 121

Outil 8
Data protection 123

Outil 9
Lignes directrices pour la création d'ununivers statistique des visiteurs nonrésidents 133

Outil 10
Informations courantes recueillies à partir des cartes d'entrée/de départ et leur utilité pour les statistiques touristiques 135

Outil 11
Exemples de questions d'enquête sur la diaspora 137

Outil 12
Exemple d'Enquête : L'Enquête sur les Investissements du Commonwealth (adaptée au Ghana) 141

Outil 13
Autres échantillons d'enquêtes de la diaspora 145

Modèle de Plan de Travail

Outil 1

Ce modèle de plan de travail présente les calendriers envisagés pour chaque étape et action du processus hypothétique. Un plan de travail comme celui-ci aide le Coordonnateur à visualiser facilement le processus, facilitant la gestion du flux de travail et le suivi des progrès pendant la phase de mise en œuvre.

Étapes et actions	Mois																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Étape 1 : Mettre en place une structure de coordination.																								
Action 1 : Assurer une appropriation politique de haut niveau.																								
Action 2 : Identifier un coordinateur.																								
Action 3 : Identifier les ministères et les autres entités gouvernementales qui participeront au processus et créer un Groupe de Travail Multipartite.																								
Action 4 : Organiser un événement de lancement.																								
Étape 2 : Effectuer des recherches de fond.																								
Action 1 : Conduire des analyses documentaires.																								
Action 2 : Cartographier la façon dont les données sont actuellement recueillies.																								

Étapes et actions	Mois																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Action 3 : Cartographier les entreprises appartenant à la diaspora et les associations philanthropiques, les fondations et les organismes de bienfaisance.																								
Étape 3 : Sélectionner les meilleures méthodologies de collecte de données pour votre contexte.																								
Action 1 : Choisir comment identifier un membre de la diaspora dans les méthodologies nationales de collecte de données.																								
Action 2 : Identifier les contributions de la diaspora dans les cadres de collecte de données existants.																								
Action 3 : Consulter les instructions du chapitre 3 pour identifier les solutions recommandées.																								
Action 4 : Consulter les MDA concernés, les compilateurs de données de la BDP et les SFG pour examiner les solutions recommandées.																								

Étapes et actions	Mois																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Étape 4 : Élaborer un Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED) et un Plan de Mise en œuvre Progressive associé.																								
Action 1 : Élaborer un Cadre de Données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED).																								
Action 2 : Concevoir un plan de mise en œuvre progressive.																								
Étape 5 : Tester et réviser.																								
Action 1 : Tester les modifications apportées à la collecte de données.																								
Action 2 : Examiner les résultats et apporter des ajustements.																								
Étape 6 : Mettre en œuvre, signaler, surveiller et évaluer.																								
Action 1 : Mettre en œuvre les modifications apportées à la collecte de données.																								
Action 2 : Faire un rapport annuel.																								
Action 3 : Surveiller et évaluer.																								

Modèle de Termes de Référence et Liste de Tâches du Coordonnateur

Outil 2

L'outil fournit un exemple des Termes de référence et de la liste du Coordinateur qui peut être adapté à votre contexte et utilisé pour guider le processus de sélection.

Une version modifiable de cet outil peut être trouvée ici : www.idiaspora.org/sites/g/files/tmzbdl181/files/documents/termes-de-reference-pour-le-coordinateur-.doc.

Termes de Référence pour le Coordinateur du Groupe de Travail Technique

1. Raisonnement

Le Cadre de Données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED) devrait fournir au Gouvernement une vision à long terme sur laquelle les données relatives à la diaspora sont précieuses pour l'élaboration de politiques et de programmations et identifier comment les méthodes de collecte de données existantes peuvent être modifiées progressivement afin d'atteindre cette vision. L'objectif est d'établir une vision commune et convenue des domaines prioritaires où les données ventilées par statut de diaspora aideraient un pays à concevoir des politiques et des programmes pour autonomiser sa diaspora en tant qu'acteurs du développement. Le CDCED devrait identifier les données devant être mises à disposition, y compris le format dans lequel elles seront fournies, le calendrier et la fréquence de fourniture, et toute exigence de sécurité supplémentaire. Le CDCED ne devrait pas seulement être basé sur la situation actuelle dans le pays, mais être un document de planification pour comprendre quels seront les besoins en données du pays dans les cinq à dix prochaines années, tout en reconnaissant que certains changements dans les méthodes de collecte de données pourraient prendre du temps pour mettre en place.

[Insérez toute information spécifique au pays]

La coordination entre les ministères fait partie intégrante d'un plan d'élaboration et de mise en œuvre réussi. Pour que le CDCED soit un outil pangouvernemental de durabilité pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, son développement doit être guidé par un groupe d'experts gouvernementaux, de

chercheurs universitaires clés, de représentants de groupes de réflexion et d'experts techniques pertinents d'organismes internationaux. Le Coordonnateur facilitera le travail de cet organisme, le Groupe de Travail Technique (GTT), ses objectifs et ses tâches sont décrits dans le présent Termes de Référence.

2. Objectif

2.1 Objectif global à atteindre dans le cadre de l'orientation

L'objectif global du document est d'orienter et de faciliter un processus inclusif pour la mise en place d'un cadre de collecte et d'analyse des données relatives aux contributions économiques de la diaspora au pays afin d'éclairer le développement et la mise en œuvre des politiques et programmes relatives à la diaspora.

2.2 Objectifs spécifiques (à adapter au contexte national)

- Organiser et guider le travail avec le Groupe de Travail Technique ainsi que les autres principales parties prenantes pour faciliter un processus inclusif et participatif qui assure une approche pangouvernementale ;
- Évaluer la collecte, l'analyse, la diffusion et le partage des données actuelles ;
- Fournir des recommandations concrètes et utiles quant à la mesure dans laquelle les pratiques actuelles peuvent être modifiées pour tenir compte des contributions économiques de la diaspora ;
- Coordonner l'élaboration du Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED) et d'un plan de mise en œuvre progressive associé ;
- Diriger la mise en œuvre et le suivi du CDCED.

3. Tâches (à adapter au contexte du pays)

3.1 Gestion du processus

3.1.1 Identifier les acteurs clés et les acteurs institutionnels.

3.1.2 Organiser des séances du GTT et exécuter les tâches organisationnelles et logistiques requises.

3.1.3 Rédiger l'ordre du jour des sessions du GTT.

3.1.4 Préparer l'information pertinente et les documents de soutien pour les séances du GTT.

3.1.5 Fournir aux participants au GTT tous les renseignements pertinents avant les séances.

3.1.6 Préparer et distribuer le procès-verbal dans les deux semaines suivant chaque séance.

3.2 Évaluation des données

3.2.1 Évaluer les statistiques et les données brutes existantes ou actuellement produites, y compris la cartographie de la façon dont les données sont actuellement recueillies et la détermination des lacunes dans les données actuellement recueillies.

3.2.2 Consulter d'importantes institutions gouvernementales participant à la collecte de données pertinentes.

3.2.3 Identifier les collectes et les « fruits à portée de main » existantes liées à la diaspora, qui peuvent être facilement adaptés à cette fin.

3.3 Élaboration d'un CDCED et d'un Plan de Mise en œuvre Progressive

3.3.1 Examiner les options pour modifier les méthodes de collecte de données et formuler des recommandations précises sur les solutions préférées en fonction des priorités établies.

3.3.2 Élaborer l'ébauche initiale du CDCED et du plan de mise en œuvre progressive pour examen par le GTT.

3.3.3 Intégrer la rétroaction et les commentaires du GTT dans la version finale du FDDEC et du Plan de Mise en œuvre progressive pour approbation finale.

3.4 Suivi de la Mise en œuvre de CDCED

3.4.1 Négocier avec les autorités compétentes pour tester les modifications requises pour extraire les données et les classifications requises du système de comptabilité publique au début de chaque phase.

3.4.2 Examiner les résultats, les processus, les défis et les recommandations d'amélioration après l'essai des modifications.

3.4.3 Collaborer avec les autorités compétentes pour veiller à ce que les modifications convenues aux processus de collecte des données soient pleinement adoptées.

3.4.4 Mettre en place des mécanismes de rétroaction pour assurer une communication ouverte avec les autorités compétentes qui recueillent et analysent les données.

3.4.5 Faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis par rapport au plan de mise en œuvre progressive.

Outil de Cartographie des Parties Prenantes

Outil 3

Afin de déterminer quelles institutions et quels points focaux sont pertinents pour le processus et de veiller à ce que ces organes soient consultés et engagés, ainsi qu'encouragés à rejoindre le Groupe de Travail Technique et à apporter des contributions régulières au processus, une cartographie complète des parties prenantes peut être effectuée. Cet outil fournit un exemple de guide et de modèle qui peut être adapté à votre contexte lors de la réalisation de la cartographie des parties prenantes.

Guide :

Une analyse des parties prenantes identifie les principaux organismes gouvernementaux et d'autres groupes et organisations qui ont un intérêt ou un rôle réel ou potentiel à participer à l'élaboration du CDCED. Les parties prenantes peuvent être touchées par le processus de façon négative ou positive, directement ou indirectement. Une analyse des parties prenantes identifie non seulement ces acteurs, mais évalue également leurs intérêts et la manière dont ces intérêts sont susceptibles d'affecter le développement et la mise en œuvre du CDCED. Dans l'Étape 1 : Établir une structure de coordination, il est important d'élaborer un plan et d'identifier les parties prenantes qui pourraient non seulement être membres du Groupe de Travail Technique, mais aussi ceux qui devraient être continuellement engagés à l'intérieur et à l'extérieur du Gouvernement, qui peuvent fournir des données, ou doivent simplement être tenus au courant des progrès et des changements potentiels en cours de planification et de mise en œuvre.

Une analyse des parties prenantes aide à :

a. Comprendre les intérêts, les problèmes, les attentes et les capacités de ceux qui sont touchés par le CDCED et de ceux qui sont importants pour sa réussite ;

b. Identifier les risques, les conflits et les contraintes potentiels qui pourraient affecter le CDCED ;

c. Explorer et créer des occasions de collaborer avec le GTT ;

d. Identifier et impliquer les acteurs non gouvernementaux ou les gouvernements locaux/infranationaux afin d'assurer leur participation et d'atténuer ou d'éviter les impacts négatifs sur ces groupes.

Pour effectuer une analyse des parties prenantes :

a. Identifier les parties prenantes et déterminer pourquoi elles sont des acteurs pertinents ;

b. Évaluer les attributs de la partie prenante (ses capacités et ses motivations à participer) ;

c. Évaluer l'importance et l'influence des parties prenantes ;

d. Évaluer les stratégies visant à faire participer les parties prenantes à l'élaboration du projet ou de la politique ;

L'évaluation devrait également examiner attentivement les attributs et les niveaux de participation des parties prenantes pour analyser comment les intervenants interagiraient les uns avec les autres. Examinez les questions suivantes :

a. Quel est le potentiel de conflit et de coopération entre les parties prenantes?

b. Est-il probable qu'il y aura de la concurrence?

c. Existe-t-il des possibilités de partenariat entre les parties prenantes?

Le Modèle d'Analyse des Parties Prenantes ci-dessous fournit des exemples dans la première rangée de la façon d'évaluer les caractéristiques de chaque Partie prenante. Ce modèle se veut illustratif et adapté à votre contexte. Ils peuvent être combinés avec d'autres modèles d'analyse des parties prenantes. Pour une liste des parties prenantes potentielles à inclure dans cette cartographie, *voir Action 1.1 : Assurer une appropriation politique de haut niveau.*

Partie prenante	Intérêt pour le projet	Influence	Capacité	Motivation	Stratégies	Commentaires et Contacts
Ministère de l'Engagement de la Diaspora	*p. ex., le projet est directement lié au mandat de l'organisme*	*élevée/ moyenne/ faible*	*La capacité institutionnelle est élevée/ moyenne/ faible*	*La motivation à participer au projet est élevée/ moyenne/ faible*	p. ex. • *nclure dans le Groupe de Travail Technique* • *Consulter directement pendant les étapes/ actions X, Y, Z*	Nom du point focal et coordonnées
Autorités douanières						
Ministère du Tourisme						
Autorités de l'immigration						
…						

Adapté de : Organisation internationale pour les migrations (OIM), Projet de Manuel de l'OIM (Genève, 2011).

Adapté de : Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD), ma Boîte à outils de l'ICMD Module 2 (Établissement de partenariats, coopération et dialogue sur la migration et le développement au niveau local) (Genève, 2015b). Disponible sur l'adresse : *http://migration4development.org/en/resources/library/my-jmdi-toolbox-module-2*.

Modèle de Termes de Référence et Tâches du Groupe de Travail

Outil 4

L'outil fournit un exemple des Termes de référence et de la liste des tâches du Groupe de Travail Technique qui peut être adapté à votre contexte et utilisé pour obtenir l'adhésion des parties prenantes.

Une version modifiable de cet outil peut être trouvée ici : www.idiaspora.org/sites/g/files/tmzbdl181/files/documents/termes-de-reference-pour-le-groupe-de-travail-technique-.doc.

Termes de référence pour le Groupe de Travail Technique sur l'établissement d'un Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora

1. Raisonnement

Le Cadre de données sur les Contributions Économiques de la Diaspora (CDCED) devrait fournir au Gouvernement une vision à long terme sur laquelle les données relatives à la diaspora sont précieuses pour l'élaboration de politiques et de programmations et identifier comment les méthodes de collecte de données existantes peuvent être modifiées progressivement afin d'atteindre cette vision. L'objectif est d'établir une vision commune et convenue des domaines prioritaires où les données ventilées par statut de diaspora aideraient un pays à concevoir des politiques et des programmes pour autonomiser sa diaspora en tant qu'acteurs du développement. Le CDCED devrait identifier les données devant être mises à disposition, y compris le format dans lequel elles seront fournies, le calendrier et la fréquence de fourniture, et toute exigence de sécurité supplémentaire. Le CDCED ne devrait pas seulement être basé sur la situation actuelle dans le pays, mais être un document de planification pour comprendre quels seront les besoins en données du pays dans les cinq à dix prochaines années, tout en reconnaissant que certains changements dans les méthodes de collecte de données pourraient prendre du temps pour les mettre en place.

[Insérez toute information spécifique du pays]

La coordination entre les ministères fait partie intégrante d'un plan d'élaboration et de mise en œuvre réussi. Pour que le CDCED soit un outil pangouvernemental de durabilité pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, son développement doit être guidé par un groupe d'experts gouvernementaux, de chercheurs universitaires clés, de représentants de groupes de réflexion et d'experts techniques pertinents d'organismes internationaux. Cet organe sera le Groupe de Travail Technique (GTT) et son rôle, sa composition et son mode de fonctionnement sont décrits dans le présent Termes de Références.

2. Objectif du Groupe de Travail Technique

L'objectif du GTT est de fixer des objectifs et de se réunir périodiquement, et d'apporter des contributions à l'élaboration du CDCED et du Plan de Mise en œuvre Progressive, aux tests, à la mise en œuvre et au suivi et à l'évaluation. Le GTT devrait également discuter des priorités en ce qui concerne le type de contributions qui présente le plus d'intérêt et qui, à son tour, alimentera la mise en œuvre progressive du plan de mise en œuvre.

3. Tâches du Groupe du Travail Technique [à adapter au contexte national]

3.1 Servir de plateforme pour le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de données et évaluer conjointement les données existantes et la capacité statistique.

3.2 Faciliter la cartographie de la façon dont les données sont actuellement recueillies et la détermination des lacunes dans les données actuellement recueillies.

3.3 Cartographier les entreprises appartenant à la diaspora et les associations philanthropiques, les fondations et les organismes de bienfaisance.

3.4 Identifier les types de contributions économiques de la diaspora qui constituent une priorité pour le pays et devraient donc être capturés et analysés afin de maximiser leur impact sur le développement.

3.5 Trouver des solutions recommandées et formuler des recommandations sur la façon de modifier les instruments de collecte de données.

3.6 Discuter du CDCED, faciliter l'accès aux données, partager l'information pertinente à inclure dans le CDCED, fournir des intrants et des commentaires au CDCED à différentes étapes du processus de rédaction et examiner et contrôler la qualité du cadre.

3.7 Appuyer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre progressive fondé sur les priorités convenues.

3.8 Approuver le CDCED final et le plan de mise en œuvre progressive et identifier des moyens d'alimenter efficacement l'information et l'analyse qu'il fournira dans les processus d'élaboration de politiques de haut niveau.

3.9 Concevoir et promouvoir des options politiques pour maximiser de plus en plus les bénéfices des contributions économiques de la diaspora au développement national.

3.10 Identifier les institutions nationales responsables de la mise en œuvre et de la mise à jour régulière du DECDF et discuter des moyens de renforcer la capacité des institutions en question à assumer durablement leur rôle.

3.11 Se réunir régulièrement pour surveiller et évaluer la mise en œuvre du CDCED et la façon dont les données produites sont utilisées.

4. Composition du Groupe de Travail Technique [à adapter au contexte national]

4.1 Le GTT sera composé de représentants des ministères et des institutions publiques suivants :

a. Bureau de la diaspora et/ou ministère des Affaires étrangères ;

b. Le Compilateur des données de la BDP ;

c. Le compilateur des statistiques financières du gouvernement ;

d. Les gestionnaires et les statisticiens impliqués dans la compilation, le traitement et la vérification croisée des données, y compris les ministères du tourisme, des douanes et de l'investissement, entre autres ;

e. La banque centrale ;

f. Le bureau national des statistiques ;

g. Toute autorité locale ou régionale concernée.

4.2 Les agences internationales, telles que l'OIM, le PNUD, l'UNICEF, l'OIT, le HCR, la Banque mondiale et le FNUAP, sont invitées à participer de manière permanente ou sporadique aux sessions du GTT.

4.3 En outre, la participation des organisations de la société civile, des instituts de recherche universitaires et des groupes de réflexion locaux sera assurée.

5. Modus operandi

5.1 Les sessions du GTT sont convoquées au moins trois fois par an.

5.2 La prise de décision au sein du GTT se fera après une discussion approfondie et avec toutes les possibilités de parvenir à un consensus, mais en cas de désaccords irréconciliables et sous la pression du temps, les décisions doivent être prises à la majorité simple des voix des membres présents à cette assemblée.

5.3 Le Coordonnateur supervise l'exécution des tâches suivantes liées au fonctionnement du GTT :

a. Organiser des séances du GTT et exécuter les tâches organisationnelles et logistiques requises ;

b. Rédiger l'ordre du jour des sessions du GTT ;

c. Préparer l'information pertinente et les documents de soutien pour les séances du GTT ;

d. Fournir aux participants au GTT tous les renseignements pertinents avant les sessions ;

e. Préparer et distribuer le procès-verbal dans les deux semaines suivant chaque séance.

5.4 Les documents pertinents, c.-à-d. l'ordre du jour de la prochaine séance, les documents de soutien, doivent être distribués aux participants du GTT au moins deux semaines avant les séances du GTT.

Modèle de collecte de données cartographiques

Outil 5

Ce modèle/tableau propose quelques exemples de questions et de domaines d'analyse pour guider les gouvernements dans la cartographie de leurs méthodes de collecte de données existantes.

Une version modifiable de cet outil peut être trouvée ici : www.idiaspora.org/sites/g/files/tmzbdl181/files/documents/modele-de-collecte-de-donnees-cartographiques.xlsx.

Voie	Quelle Donnée est collectée et comment	Autorités pertinentes	Fréquence et méthode de déclaration	Guide de collecte des données (ex. MBP6)	Plans des Pays pour examen / modifications
Investissement					
Investissement Direct Étranger					
Investissement Étranger de Portefeuille					
Investissement dans l'Immobilier					
Commerce					
Exportations des biens					
Exportations des services					
Tourisme					
Arrivée / durée de séjour					
Hébergement					
Dépenses					
Philanthropie					
Rémunérations des Employés					
Envois de Fonds					

Modèle des Codes du SCTI

Outil 6

Un système de Communication des Transactions Internationales (SCTI) est une façon dont votre pays peut déjà classer et collecter des données. Ces modèles de Codes du SCTI montrent des exemples de certaines catégories qui pourraient être utilisées lors de la collecte de données au moyen du SCTI.

Annexe des Formulaires 3-1-3-5 de la Classification du SCTI
Codes de Transactions

1. Biens exportés et importés
110 Biens arrivant ou quittant Newland
120 Négoce
130 Or non monétaire
140 Marchandises fournies aux navires dans les ports

2. Transport et services de voyage
Services de Fret
211 Transport maritime
212 Transport aérien
213 Autre transport
Services pour les passagers (routes internationales)
221 Transport maritime
222 Transport aérien
223 Autre transport
Autres Services de transport
231 Transport maritime
232 Transport aérien
233 Autre Transport
240 Service postaux
Services de Voyage
251 Voyage d'affaires
252 Voyage personnel

3. Autres Services
310 Services de fabrication
320 Services d'entretien et de réparation
330 Construction
341 Primes d'assurance
342 Réclamation d'assurance
343 Services financiers
350 Charges d'utilisation de la propriété intellectuelle (redevances et droits)
361 Télécommunication
362 Services informatiques
363 Services d'informations
371 Services de recherche et de développement
372 Services de consultation professionnelle et de gestion
373 Services technique, commercial, et relatifs aux affaires
374 Services audiovisuels et connexes
375 Services personnels, culturels et récréatifs
380 Services aux gouvernements étrangers

4. Revenus
410 Dividendes
420 Distributions des profits
430 Intérêt
440 Impôts, subventions, loyer

5. Envoi de fonds
510 Rémunération des employés
520 Envoi de fonds des employés
530 Autres envois de fonds personnels
540 Envoi de fonds par des opérateurs de transfert de fonds n'est pas inclus ci-dessus

6. Transferts
610 Aide au développement
620 Assistance technique
630 Autres subventions
640 Autres transferts actuels

7. Opérations sur créances sur non-résidents
710 Capitaux propres
711 Achat de l'immobilier à l'étranger
720 Emprunt entre sociétés affiliées
731 Titres de créance à long terme (obligations, billets)
732 Titres de créance à court terme
740 Options, futures, warrants et contrats à terme, etc.
751 Crédits, à long terme
752 Crédits, à court terme
760 Dépôts
770 autres capitaux propres
780 autres

8. Opérations sur les passifs envers les non-résidents
810 Capitaux propres
811 Vente de l'immobilier aux non-résidents
820 Emprunt entre sociétés affiliées
831 Titres de créance à long terme (obligations, billets)
832 Titres de créance à court terme
840 Options, futures, warrants et contrats à terme, etc.
851 Crédits, à long terme
852 Crédits, à court terme
860 Dépôts
870 autres capitaux propres
880 autres

9. Transfert de fonds entre comptes
900 Transfert de fonds entre comptes

Questions guides pour cartographier les entreprises de la diaspora

Outil 7

Une fois que le Groupe de Travail Technique aura décidé de la méthodologie à utiliser pour effectuer la cartographie des entreprises de la diaspora, cette liste de questions guides fournira aux analystes une orientation fondamentale pour effectuer une telle cartographie. Les questions d'orientation peuvent être utilisées pour développer un outil de cartographie plus approfondi et un modèle pour votre contexte.

- Combien d'entreprises possédez-vous?
- Quel(s) est/sont le(s) nom(s) de votre/vos entreprise(s)?
- Dans quel pays se trouve(nt) votre/vos entreprise(s)?
- En quelle année votre/vos entreprise(s) a/ont-t-elle(s) été inscrite(s) pour la première fois?
- Quel type d'activité votre/vos entreprise(s) mène (mènent)-t-elle(s)?
- Si votre/vos entreprise(s) exerce/exercent des activités d'importation ou d'exportation, y a-t-il des activités qui concernent votre pays d'origine?
- Combien d'employés votre/vos entreprise(s) compte/comptent-t-elle(s)?
- Votre/vos entreprise(s) a/ont-elle(s) des succursales?
- Quelles sont les coordonnées de votre/vos entreprise(s)?

État/pays	14. Nom de l'entreprise dans un autre pays
	Dénomination Adresse Téléphonie Courriel Site Web
	Dénomination Adresse Téléphonie Courriel Site Web
	Dénomination Adresse Téléphonie Courriel Site Web

Protection de Données

Outil 8

Lors de la collecte de données sur un individu ou un groupe, y compris les membres de la diaspora, les entreprises appartenant à la diaspora et les organisations de la diaspora, des principes stricts de protection des données doivent être appliqués. La protection des données est primordiale pour l'échange sûr, le stockage sécurisé et le traitement confidentiel des données personnelles. Ces outils fournissent des informations et des références supplémentaires pour éclairer une collecte de données sûre et responsable, respectant les principes fondamentaux de la protection des données, et il doit être référencé et intégré dans le CDCED et les processus de collecte de données associés. Le premier est un exemple d'accord sur le transfert de données personnelles et le second est un exemple des principes de protection des données de l'OIM.

Une version modifiable de cet outil peut être trouvée ici : www.idiaspora.org/sites/g/files/tmzbdl181/files/documents/accord-sur-le-transfert-de-donnees-personnelles.docx.

Accord sur le transfert de données personnelles

Le présent Accord de Transfert de Données est conclu par (insérer), une organisation faisant partie du système des Nations Unies (ci-après **"Partie Expéditrice"**), et (insérer) (ci-après **"Partie Destinataire"**), (ci-après dénommée conjointement les "Parties") la partie expéditrice et la partie destinataire sont également désignées individuellement comme une **"Partie"** et collectivement comme les **"Parties"**.

Préambule

Les Parties,

PRENANT NOTE que les objectifs de la partie Destinataire sont : de prévenir et/ou de soulager la pauvreté, de faire progresser l'éducation et de faire progresser la santé dans chaque cas pour le bien public, notamment, mais sans s'y limiter, en fournissant des services sociaux et de développement pour faire progresser ces objets et/ou une aide financière et matérielle au profit des enfants, de leurs familles et des communautés dans le besoin.

PRENANT NOTE que la Partie Expéditrice, engagée à respecter le principe selon lequel une migration humaine et ordonnée profite aux migrants et à la société, agit pour : aider à relever les défis opérationnels de la migration, faire progresser la compréhension des questions de migration, encourager le développement social et économique par la migration et œuvrer au respect effectif des droits de l'homme et du bien-être des migrants.

CONSIDÉRANT que la collecte et le traitement des données à caractère personnel sont des composantes nécessaires de l'engagement de la Partie Expéditrice à faciliter les mouvements migratoires, à comprendre les défis migratoires et à respecter la dignité humaine et le bien-être des migrants.

CONSIDÉRANT que la Partie Expéditrice doit prendre toutes les précautions raisonnables et nécessaires pour préserver la confidentialité des données à caractère personnel et l'anonymat des personnes concernées et que toutes les données à caractère personnel sont collectées, utilisés, transférés et stockés en toute sécurité conformément aux Principes de Protection des Données de la Partie Expéditrice.

CONSIDÉRANT que les Parties conviennent que la protection des données est primordiale pour l'échange sûr, le stockage sécurisé et le traitement confidentiel des données à caractère personnel et que le partage des données à caractère personnel doit se faire conformément aux Principes de protection des Données de la Partie Expéditrice.

Sont convenus de ce qui suit :

1. Champ d'application

(Insérez un champ d'application)

1.1 Les documents suivants font partie intégrante du présent Accord :

2. Définitions

2.1 Les données personnelles désignent toutes les informations qui pourraient être utilisées pour identifier ou nuire aux personnes concernées ; il s'agit de toute information relative à une personne concernée identifiée ou identifiable qui est enregistrée par voie électronique ou papier.

2.2 Le traitement des données désigne la manière dont les données personnelles sont collectées, enregistrées, stockées, déposées, récupérées, utilisées, diffusées, communiquées, transférées et détruites.

2.3 Personne concernée désigne une personne qui peut être identifiée directement ou indirectement par référence à un ou plusieurs facteurs spécifiques. Ces facteurs peuvent comprendre un nom, un numéro d'identification, des circonstances matérielles et des caractéristiques physiques, mentales, culturelles, économiques ou sociales.

2.4 Le principe du « besoin de savoir », signifie l'octroi, le refus ou l'autorisation d'accès au cas par cas à des catégories de données personnelles après mûre réflexion.

3. Transfert de Données

3.1 La Partie Expéditrice collectera, conformément à ses Principes de Protection des Données et aux dispositions du présent Accord, et transférera à la Partie Destinataire les données personnelles des personnes concernées (insérer quelles données et comment elles seront transférées.) Les données personnelles sélectionnées sont fournies dans la liste complète des données qui seront recueillies directement auprès des personnes concernées et des principales parties prenantes, organisations et institutions dans (Insérer l'Annexe).

(Décrire la raison pour laquelle les données seront utilisées)

4. Obligations de la Partie Destinataire

4.1 La partie destinataire veille à ce que les Consultants respectent toutes les modalités du présent Accord.

4.2 La Partie Destinataire comprend que la Partie Expéditrice est liée par une obligation de confidentialité en ce qui concerne les données personnelles qu'elle reçoit des personnes concernées ou collectées pour le compte de la Partie Expéditrice. La Partie Destinataire prend toutes les précautions raisonnables et nécessaires pour préserver la confidentialité des données personnelles sélectionnées et l'anonymat des personnes concernées.

4.3 La partie destinataire garantit qu'elle se conforme aux garanties de protection des données énoncées dans le présent Accord, et s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord de manière à garantir que ses obligations en matière de protection des données et celles de la Partie Expéditrice aux personnes concernées ne sont pas violées. En particulier, la Partie Destinataire s'engage à :

a. Utiliser les données personnelles sélectionnées qu'elle reçoit de la Partie Expéditrice exclusivement aux fins spécifiées de transfert mentionnées à l'Article 3.2. La Partie Destinataire ne fera aucune autre utilisation des données personnelles sélectionnées en vertu du présent Accord sans le consentement écrit préalable de la Partie Expéditrice. La Partie Destinataire ne tente d'identifier les personnes concernées par aucune méthode. .

b. Mettre en œuvre des mesures de sécurité des données appropriées pour préserver l'intégrité des données personnelles sélectionnées et prévenir toute corruption, altération, perte, dommages, accès non autorisé et divulgation inappropriée de celles-ci.

c. Maintenir des normes strictes de confidentialité, utiliser des mesures de contrôle d'accès appropriées et s'assurer que toutes les transmissions des données personnelles sélectionnées sont cryptées.

d. Prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter l'accès aux données personnelles sélectionnées sur une base strictement appliquée « besoin de savoir » à ses employés et agents autorisés.

e. Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que tous ses employés, mandataires et sous-traitants respectent les obligations de confidentialité en vertu du présent Accord.

f. Interdire tout traitement des données personnelles sélectionnées qui n'est pas conforme aux termes du présent Accord.

g. Mettre à jour, rectifier et/ou supprimer immédiatement les données personnelles sélectionnées sur instruction de la Partie Expéditrice.

h. Informer la Partie Expéditrice.de toute réglementation interne, législation ou réglementation nationale en vigueur ou à venir qui pourrait avoir une incidence sur les Principes de Protection des Données de la Partie Expéditrice.

i. Ne pas traiter, divulguer, publier ou transmettre les données personnelles sélectionnées à un tiers, sans l'autorisation écrite préalable de Partie Expéditrice.

j. Ne conservez les données personnelles sélectionnées que dans la mesure et de la manière nécessaires à la réalisation des fins spécifiées du transfert.

k. Informer immédiatement la Partie Expéditrice au cas où une personne concernée contacterait la Partie Destinataire pour demander l'accès, la modification, la suppression ou tout autre type de traitement de ses données personnelles.

l. Transmettre immédiatement à la Partie Expéditrice toute demande d'un tiers, y compris une autorité gouvernementale, de partager les données personnelles sélectionnées.

m. Fournir des mises à jour à la Partie Expéditrice avec tout changement enregistré dans les données personnelles sélectionnées chaque mois ou chaque fois qu'il a reçu une telle demande de la Partie Expéditrice.

n. Notifier immédiatement par écrit à la Partie Expéditrice toute violation de données, en particulier si la violation de données est susceptible d'entraîner un préjudice personnel ou un préjudice pour les personnes concernées.

o. Inclure un avis de confidentialité sur chaque copie reproduite, en tout ou en partie, mais seulement dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire.

4.4 La Partie Destinataire garantit en outre que :

a. Il s'agit d'une organisation financièrement viable et dûment autorisée, dotée des ressources humaines, de l'équipement, des compétences, de l'expertise et des compétences nécessaires pour se conformer pleinement et de façon satisfaisante aux obligations énoncées dans le présent Accord ;

b. Elle se conforme à toutes les lois, ordonnances, règles et règlements applicables lorsqu'elle s'acquitte de ses obligations en vertu du présent Accord ;

c. Dans toutes les circonstances, elle agit dans l'intérêt supérieur de la Partie Expéditrice ; et

d. Elle se conforme aux normes éthiques les plus élevées dans la mise à exécution du présent Accord, y compris de ne pas se livrer à des pratiques discriminatoires ou d'exploitation ou des pratiques incompatibles avec les droits énoncés dans la Convention sur les Droits de l'Enfant.

4.5 La Partie Destinataire veille à :

a. Prendre toutes les mesures appropriées pour interdire et prévenir les abus et exploitations sexuels (AES), réels, tentés ou menacés, par ses employés ou toute autre personne engagée ou contrôlée par elle, pour exercer des activités en vertu du présent Accord ("autre personnel"). Aux fins du présent Accord, l'AES comprend :

1. Échanger de l'argent, des biens, des services, un traitement préférentiel, des possibilités d'emploi ou d'autres avantages pour des faveurs ou des activités sexuelles, y compris un traitement humiliant ou dégradant de nature sexuelle ; abuser d'une position de vulnérabilité, d'un pouvoir différentiel ou d'une confiance à des fins sexuelles, et l'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

2. Se livrer à des activités sexuelles avec une personne de moins de 18 ans ("enfant"), sauf si l'enfant est légalement marié à l'employé concerné ou à un autre personnel et qu'il a atteint l'âge de la majorité ou le consentement tant dans le pays de citoyenneté de l'enfant que dans le pays de citoyenneté de l'employé ou d'un autre membre du personnel concerné.

b. Décourager fortement ses employés ou autres membres du personnel ayant des relations sexuelles avec les bénéficiaires de la Partie Expéditrice.

c. Signaler en temps opportun à la Partie Expéditrice toute allégation ou soupçon d'AES, et enquêter et prendre les mesures correctives appropriées, y compris imposer des mesures disciplinaires à la personne qui a commis l'AES.

d. Veiller à ce que les dispositions relatives à l'AES soient incluses dans tous les contrats de sous-traitance.

e. Respecter les engagements ci-dessus en tout temps. Le non-respect des alinéas (a) et (d) constitue un motif de résiliation immédiate du présent Accord.

5. Avis

Tout avis donné en vertu du présent Accord sera suffisant s'il est donné par écrit et reçu par l'autre Partie à l'adresse suivante :

(Insérer)

6. Règlement des différends

6.1 Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec le présent Accord, ou la violation, la résiliation ou l'invalidité de celui-ci, sera réglé à l'amiable par négociation entre les Parties.

6.2 Si le litige, la controverse ou la réclamation n'a pas été résolu par voie de négociation dans les 3 (trois) mois suivant la réception de l'avis d'une partie de l'existence d'un tel litige, controverse ou réclamation, l'une ou l'autre des Parties peut demander que le litige, la controverse ou la réclamation soit résolue par conciliation par un conciliateur conformément au Règlement de Conciliation de la CNUDCI de 1980. L'article 16 du Règlement de Conciliation de la CNUDCI ne s'applique pas.

6.3 En cas d'échec de cette conciliation, l'une ou l'autre des Parties peut soumettre le litige, la controverse ou la réclamation à l'arbitrage au plus tard 3 (trois) mois après la date de clôture de la procédure de conciliation, conformément à l'article 15 du Règlement de Conciliation de la CNUDCI. L'arbitrage se déroulera conformément au règlement d'arbitrage de la CNUDCI de 2010 adopté en 2013. Le nombre des arbitres est égal à un et la langue de la procédure arbitrale est l'anglais, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit. Le tribunal arbitral n'a pas compétence pour accorder des dommages-intérêts punitifs. La décision arbitrale sera finale et exécutoire.

6.4 Le présent Accord ainsi que la convention d'arbitrage ci-dessus sont régis par les termes du présent Accord et complétés par des principes généraux de droit internationalement reconnus pour les questions non couvertes par l'Accord, à l'exclusion de tout système de droit national unique qui déférerait l'Accord aux lois d'une juridiction donnée. Les principes généraux de droit internationalement reconnus sont réputés inclure les Principes d'UNIDROIT relatifs aux Contrats Commerciaux Internationaux. Le règlement des différends est mené de façon confidentielle par les deux Parties. Le présent Article survit à l'expiration ou à la résiliation du présent Accord.

7. Propriété des Données Personnelles Sélectionnées

La propriété des données personnelles sélectionnées restera entre les mains de la Partie Expéditrice. La divulgation par la Partie Expéditrice des données à caractère personnel sélectionnées et reçues par la Partie Destinataire aux fins du présent Accord n'affecte pas les droits de propriété de la Partie Expéditrice. La Partie Expéditrice accorde (insérer) une licence non exclusive et non transférable pour l'utilisation des données personnelles sélectionnées aux fins spécifiées du présent Accord.

8. Violation de l'Accord

Les Parties reconnaissent et conviennent que tout manquement aux obligations de confidentialité en vertu du présent Accord causera un dommage substantiel et irréparable à la Partie Expéditrice et aux personnes concernées. Si la Partie Destinataire commet ou menace d'enfreindre le présent Accord, la Partie Expéditrice a droit à une injonction immédiate ou à tout autre recours disponible.

9. Cession

La Partie Destinataire ne cède aucun droit ni aucune obligation découlant du présent Accord en tout ou en partie, sauf autorisation expresse préalable de la Partie Expéditrice.

10. Indemnité

La Partie Destinataire doit en tout temps défendre, indemniser et de mettre hors de cause la Partie Expéditrice, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires contre toute perte, tout coût, tout dommage et toute dépense (y compris les frais juridiques et les dépens), les réclamations, poursuites et responsabilités découlant des activités menées en vertu du présent Accord ou découlant de celles-ci. La Partie Expéditrice notifie sans délai au Partenaire d'Exécution toute réclamation, perte ou demande écrite dont le Partenaire d'Exécution est responsable en vertu du présent Accord.

11. Durée et Résiliation

11.1 Le présent Accord peut être résilié par un préavis écrit d'un (1) mois à l'autre Partie. Toutefois, si la Partie Destinataire contrevient à l'une des modalités du présent Accord, la Partie Expéditrice peut résilier l'entente avec effet immédiat.

11.2 À la résiliation ou à l'expiration du présent Accord à l'accomplissement des fins spécifiées prévues à l'Article 3.2, la Partie Destinataire cessera d'accéder, d'utiliser ou de traiter les données personnelles sélectionnées reçues de la Partie Expéditrice. La Partie Destinataire doit détruire les données personnelles sélectionnées et toute copie dans les cinq (5) jours civils suivant la date de résiliation ou d'expiration du présent Accord ou l'accomplissement des fins précisées, à moins que la Partie Expéditrice n'en ait convenu autrement par écrit à l'avance, et doit fournir à la Partie Expéditrice un certificat attestant qu'elle, ses agents et ses sous-traitants ont détruit toutes les traces des données personnelles sélectionnées.

11.3 Les obligations prévues aux articles 4.4, 4.5, 7, 8, 9, 10 et 13 survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord.

12. Divisibilité

Si une partie du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable, cette partie sera retranchée du présent Accord et le reste de l'Accord demeurera en vigueur.

13. Intégralité

Le présent Accord englobe l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace tout accord ou entente antérieurs, le cas échéant, ayant trait à l'objet du présent Accord.

14. Clauses finales

14.1 Le présent Accord entrera en vigueur dès sa signature par les deux Parties. Il restera en vigueur jusqu'à ce que toutes les obligations des Parties en vertu du présent Accord et du PE susmentionné soient remplies, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à l'Article 14.1 ou que le PE susmentionné ne soit résilié plus tôt.

14.2 Des modifications peuvent être apportées d'un commun accord par écrit entre les Parties.

Exemple de Principes de Protection des Données (en anglais uniquement)

IOM DATA PROTECTION PRINCIPLES

1. **LAWFUL AND FAIR COLLECTION** Personal data must be obtained by lawful and fair means with the knowledge or consent of the data subject.

2. **SPECIFIED AND LEGITIMATE PURPOSE** The purpose(s) for which personal data are collected and processed should be specified and legitimate, and should be known to the data subject at the time of collection. Personal data should only be used for the specified purpose(s), unless the data subject consents to further use or if such use is compatible with the original specified purpose(s).

3. **DATA QUALITY** Personal data sought and obtained should be adequate, relevant and not excessive in relation to the specified purpose(s) of data collection and data processing. Data controllers should take all reasonable steps to ensure that personal data are accurate and up to date.

4. **CONSENT** Consent must be obtained at the time of collection or as soon as it is reasonably practical thereafter, and the condition and legal capacity of certain vulnerable groups and individuals should always be taken into account. If exceptional circumstances hinder the achievement of consent, the data controller should, at a minimum, ensure that the data subject has sufficient knowledge to understand and appreciate the specified purpose(s) for which personal data are collected and processed.

5. **TRANSFER TO THIRD PARTIES** Personal data should only be transferred to third parties with the explicit consent of the data subject, for a specified purpose, and under the guarantee of adequate safeguards to protect the confidentiality of personal data and to ensure that the rights and interests of the data subject are respected. These three conditions of transfer should be guaranteed in writing.

6. **CONFIDENTIALITY** Confidentiality of personal data must be respected and applied at all stages of data collection and data processing, and should be guaranteed in writing. All IOM staff and individuals representing third parties, who are authorized to access and process personal data, are bound by confidentiality.

7. **ACCESS AND TRANSPARENCY** Data subjects should be given an opportunity to verify their personal data, and should be provided with access insofar as it does not frustrate the specified purpose(s) for which personal data are collected and processed. Data controllers should ensure a general policy of openness towards the data subject about developments, practices and policies with respect to personal data.

8. **DATA SECURITY** Personal data must be kept secure, both technically and organizationally, and should be protected by reasonable and appropriate measures against unauthorized modification, tampering, unlawful destruction, accidental loss, improper disclosure or undue transfer. The safeguard measures outlined in relevant IOM policies and guidelines shall apply to the collection and processing of personal data.

9. **RETENTION OF PERSONAL DATA** Personal data should be kept for as long as is necessary, and should be destroyed or rendered anonymous as soon as the specified purpose(s) of data collection and data processing have been fulfilled. It may however, be retained for an additional specified period, if required, for the benefit of the data subject.

10. **APPLICATION OF THE PRINCIPLES** These principles shall apply to both electronic and paper records of personal data, and may be supplemented by additional measures of protection, depending, inter alia, on the sensitivity of personal data. These principles shall not apply to non-personal data.

11. **OWNERSHIP OF PERSONAL DATA IOM** shall assume ownership of personal data collected directly from data subjects or collected on behalf of IOM, unless otherwise agreed, in writing, with a third party.

12. **OVERSIGHT, COMPLIANCE AND INTERNAL REMEDIES** An independent body should be appointed to oversee the implementation of these principles and to investigate any complaints, and designated data protection focal points should assist with monitoring and training. Measures will be taken to remedy unlawful data collection and data processing, as well as breach of the rights and interests of the data subject.

13. **EXCEPTIONS** Any intent to derogate from these principles should first be referred to the IOM Office of Legal Affairs for approval, as well as the relevant unit/department at IOM Headquarters.

Lignes directrices pour la création d'un univers statistique des visiteurs non-résidents

Outil 9

Cet outil offre un aperçu complet de la manière de créer un univers statistique de visiteurs non-résidents.

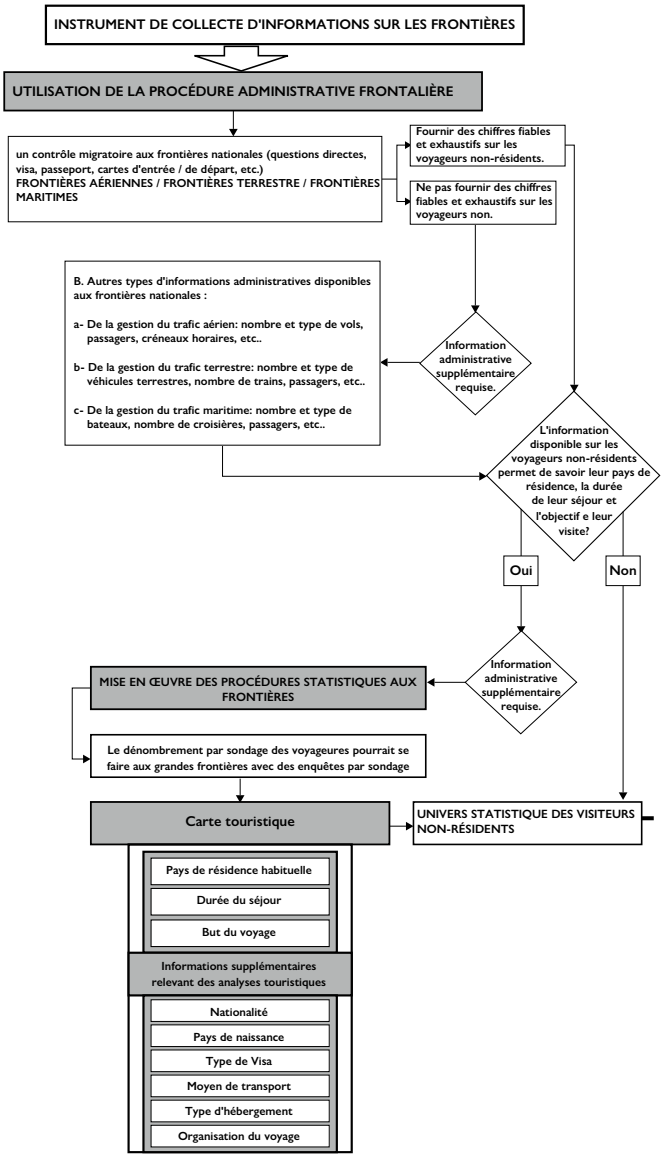

Quelques considérations

Une carte d'entrée/de départ appropriée peut fournir l'instrument idéal pour obtenir une estimation rigoureuse des visiteurs entrants en utilisant le système de contrôle migratoire existant. (Voir Tourisme en tant que service échangé à l'échelle internationale)

Cependant, le système de contrôle des fontières migratoires n'est pas toujours un moyen efficace de suivre les flux de voyageurs, par exemple, les bordures terrestres présentent habituellement plus de lacunes que les frontières aériennes.
Un autre exemple en Europe, où, par suite d'accords nationoux, le contrôle des personnes aux frontières nationales pour certaines nationaltiés

En ce qui concerne les statistiques du tourisme et l'analyse de flux de touristes entranst, les chiffres des arrivées fournis dans la plupart de cos par les autorités de migration devraient être complétés par d'autres données.
L'établissement d'un univers statistique des non-résidents devrait être le résultat d'un complément des données sur les cartes d'entrée et de départ avec les renseignements administratifs disponibles à la frontière, et les informations statistiques supplémentaires.

Certains pays utilisent une méthode d'échantillonnage stratifiée pour ne sélectionner qu'un échantillon des cartes d'entrée et de départ recueillies par le contrôle migratoire. Cette échantillon de cartes d'entrée est traitée et analysée à des fins touristiques (voir le cas? de l'Australie dans l'encodré 9).

Conformément à la définition, un voyageur est qualifié de visiteur par 3 caractéristiques :
1- pays de résidence,
2- but du voyage, et
3- durée de séjour.

Les visiteurs internationaux sant des (voyageurs non-résidents qui effectuent des voyages touristiques hors de leur environnement habituel pendant moins d'un an, à des fins autres que d'être employés par une entité résidente dans le pays visité).
(SCTI 2008: Figure 8.1)

Dans les cas où les informations fournies par les migrants ne sont pas suffisantes pour caractériser le flux de voyageurs, une carte touristique pourrait être une bonne source d'information alternative. (Voir Tourisme en tant que commerce international de services)
Une Carte Touristique appliquée à un échantillion de voyageurs permet d'obtenir, et de travailler à partir des chiffres totaux des voyageurs fournis par Migration, une estimation des chiffres totaux des visiteurs.

D'une perspective statistique et analytique, des caractéristiques futures pour les visiteurs non-résidents peuvent être envisagées.

La carte de tourisme ou la carte d'entrée/départ peut être une bonne source d'information pour élargir les caractéristiques touristiques de base avec des caractéristiques supplémentaires.

Informations courantes recueillies à partir des cartes d'entrée/de départ et leur utilité pour les statistiques touristiques

Outil 10

Cet outil énumère certaines questions courantes à poser sur les cartes d'entrée/de départ. Il explique également pourquoi ces questions pourraient être utiles et comment vous pouvez utiliser ces données dans les statistiques globales du tourisme.

Informations	Utilité pour les statistiques touristiques	
Date	****	Essentiel pour le comptage du nombre de voyage des visiteurs par mois
Nom	-	Pas utile pour les statistiques touristiques
Prénom	-	Pas utile pour les statistiques touristiques
Sexe	***	Utile pour concevoir et stratifier des enquêtes; très utile pour des fins commerciales
Statut Civil	**	Utile pour concevoir et stratifier des enquêtes; très utile pour des fins commerciales
Date de Naissance	***	Utile pour concevoir et stratifier des enquêtes; très utile pour des fins commerciales
Lieu de Naissance	*	Utile pour des analyses touristiques, ex. propension à voyager en raison de liens avec un autre pays
Nationalité	**	Utile pour concevoir et stratifier des enquêtes; utile conjointement avec le "pays de résidence actuel"
Poste	*	Très utile pour des fins commerciales
Pays de résidence actuel	****	Essentiel pour identifier une personne en tant que visiteur; très utile pour des fins commerciales
Adresse au pays visité	**	Utile pour concevoir et stratifier des enquêtes; utile pour les statistiques sur le tourisme régional, conjointement avec les points d'entrée dans plusieurs pays de destination
Numéro de passeport	-	Pas utile pour les statistiques touristiques
Lieu de délivrance	-	Pas utile pour les statistiques touristiques
Date de délivrance	-	Pas utile pour les statistiques touristiques
Type du passeport	-	Pas utile pour les statistiques touristiques
Type du visa	*	Utile pour identifier certaines catégories de frontaliers et pour déterminer lesquels sont des non-visiteurs
Point d'entrée	***	Très utile; utile pour la stratification de l'univers
Moyen de transport	***	Très utile; utile pour des fins commerciales et pour la stratification de l'univers
Numéro de vol ou nom du bateau	*	Essentiel pour identifier la résidence de la compagnie de transport (particulièrement pour les transports internationaux) pour la TSA, et si les tarifs aériens font partie des dépenses* touristiques entrantes, sortantes ou intérieures
Compagnie aérienne	*	Essentiel pour identifier la résidence de la compagnie de transport (particulièrement pour les transports internationaux) pour la TSA; utile pour une vérification croisée avec d'autres sources*
Durée prévue	***	Très utile comme indication initiale de la durée réelle du séjour; doit être confirmer
Hébergement	**	D'une certaine utilité en tant qu'indication initiale de l'hébergement actuel; doit être confirmer
Objectif du voyage	****	Essentiel pour identifier le type de voyage des visiteurs

Exemples de questions d'enquête sur la diaspora

Outil 11

En plus de l'échantillon d'enquêtes de la diaspora, certaines questions supplémentaires qui peuvent être incluses dans votre enquête sont énumérées ici.

1. **Veuillez indiquer votre ville/cité/région/communauté d'origine (p. ex., Mogadiscio, Somalie) _____**
2. **Veuillez indiquer votre ville/cité/région/communauté de résidence (p. ex., Turin, Italie) _____**
3. **Entre [AJOUTER UNE PÉRIODE COMPTABLE] avez-vous, ou une entreprise dont vous êtes propriétaire (> 10 % de participation), investi dans votre pays/ville/cité/région/communauté d'origine? ☐**

a. Si oui,

	Oui	Non	Combien avez-vous investi entre – ENTRER la date comptable)	Où avez-vous investi (cité, ville, région, communauté)?
Investissement direct				
• > 10% de participation dans une société de pays d'origine	☐	☐		
Investissement de portefeuille				
• Obligations d'État et bons du Trésor dans votre pays d'origine	☐	☐		
• Actions et parts d'entreprises dans votre pays d'origine – directement?	☐	☐		
• Actions et parts d'entreprises dans votre pays d'origine – par bourse locale?	☐	☐		
• Autres?	☐	☐		
Immobilier				
• Investissement direct	☐	☐		
• Hypothèque	☐	☐		

Si non, Pourquoi?

.....
.....
.....

4. **Avez-vous une ou des entreprises que vous possédez dans votre pays ou communauté de résidence? La propriété est supérieure à 10 % des actions de contrôle.** ☐

Si oui,

a. Dans quelle ville/cité/région/communauté se trouve l'entreprise?

.....

b. Veuillez fournir le nom de(s) l'(les) entreprises :

i. .....

ii. .....

iii. .....

iv. .....

5. **Entre [ADD ACCOUNTING PERIOD] aviez-vous un compte bancaire dans votre pays/communauté d'origine?** ☐

Si oui,

a. Où se trouve ce compte bancaire (ville/cité/région/communauté)?

.....

b. Combien avez-vous envoyé du pays où vous résidez à votre compte dans votre pays d'origine?

.....

c. À quoi avez-vous utilisé les fonds de ce compte?

.....

6. **Entre [AJOUTER UNE PÉRIODE COMPTABLE] avez-vous, ou une entreprise dont vous êtes propriétaire (> 10 % de participation), négocié avec votre pays ou votre communauté d'origine?** ☐

Si oui,

	Oui	Non	Quelle était la valeur totale de ces biens ou services entre le [ENTRER la date comptable]	Où avez-vous importé ou exporté (cité, ville, région, communauté)?
• Marchandises importées de mon pays d'origine	☐	☐		
• Services importés de mon pays d'origine	☐	☐		
• Marchandises exportées vers mon pays d'origine	☐	☐		
• Services exportés vers mon pays d'origine	☐	☐		

Si non, Pourquoi?

.....

.....

.....

7. Entre [AJOUTER UNE PÉRIODE COMPTABLE] vous et votre famille avez-vous été en vacances dans votre pays/communauté d'origine? ☐

Si oui, combien de voyages chez vous avez-vous faits entre le [AJOUTER LA PÉRIODE COMPTABLE]?

.....

.....

.....

Veuillez fournir des renseignements sur chaque voyage chez vous :

Voyage 1 :

a. Où êtes-vous allé (cité, ville, région, communauté)?

.....

b. Combien de personnes de votre ménage ont visité?

.....

c. Combien de jours avez-vous passé?

.....

d. Combien avez-vous dépensé pendant ce voyage au total dans le pays?

.....

Voyage 2 :

a. Où êtes-vous allé (cité, ville, région, communauté)?

.....

b. Combien de personnes de votre ménage ont visité?

.....

c. Combien de jours avez-vous passé?

.....

d. Combien avez-vous dépensé pendant ce voyage au total dans le pays?

.....

8. Entre [ADD ACCOUNTING PERIOD] avez-vous fait des dons à votre pays/communauté d'origine? ☐

Si oui,

	Oui / Non	Combien avez-vous donné entre – (ENTRER la date comptable)	Où avez-vous fait des dons (cité, ville, région, communauté)?
• À des amis et à la famille (envois de fonds)	☐		
• Aux organismes de bienfaisance et aux associations de mon pays d'origine	☐		
• À un organisme de bienfaisance, une fondation, une association enregistrées dans mon pays de résidence pour soutenir les moyens de subsistance dans mon pays?	☐		

Si non, Pourquoi?

.....

.....

Exemple d'Enquête : L'Enquête sur les Investissements du Commonwealth (adaptée au Ghana)

Outil 12

Cette enquête représente une option que les pays peuvent adapter à leur contexte. L'outil présente un certain contexte à l'enquête et fournit les questions pour l'Enquête sur l'Investissement dans le Commonwealth du Ghana.

Bien qu'il ne soit actuellement utilisé que pour sonder les pays appartenant au Commonwealth, d'autres pays peuvent être sondés en utilisant cette enquête comme base pour toute enquête que vous pourriez vouloir administrer à votre diaspora.

Arrière-plan

En 2017 et 2018, le Secrétariat du Commonwealth a mené une enquête pour « Comprendre le potentiel d'Investissement de la Diaspora du Commonwealth » dans un certain nombre de pays du Commonwealth. Si elle se poursuit, elle pourra devenir une base de données complète sur les investissements de la diaspora, similaire à l'indice d'inclusion financière mondiale de la Banque mondiale, établissant une norme comparable au fil du temps et des pays.

Les domaines couverts par l'enquête sont les suivants :

1. Pratiques et motivations actuelles – Ce que la diaspora fournit actuellement en termes de soutien financier au pays d'origine, les instruments qu'elle utilise, le montant et les raisons de le faire.
2. Obstacles à l'épargne et aux Investissements – Obstacles que la diaspora voit/prévoit de la part du gouvernement de son pays d'origine, du système financier, de l'environnement des affaires et de tout autre pays.
3. Surmonter les obstacles et autres mécanismes d'incitation - Obstacles prioritaires à l'investissement de la diaspora à surmonter et leurs motivations à épargner et investir chez eux.
4. Préférences pour l'épargne et l'investissement futurs – l'intérêt de la diaspora pour l'épargne et l'investissement dans son pays d'origine et le montant, les secteurs d'intérêt pour l'investissement, les préférences sur le rendement financier et la durée de l'investissement et l'intérêt pour d'autres initiatives du pays d'origine, par example réduction de la pauvreté et durabilité environnementale.

Outil

Questions de l'Enquête sur l'Investissement dans le Commonwealth du Ghana

1- Comment êtes-vous connecté avec le Ghana ?

- ◯ J'y suis né
- ◯ L'un de mes parents ou les deux ont été nés
- ◯ L'un de mes grands parents ou les deux y ont été nés
- ◯ L'un de mes arriére-grands-parents ou les deux y ont été nés

2- Avez-vous une double nationalité ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

3- Voulez-vous avoir une double nationalité ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

4- Quel est votre pays de résidence ?

[ ]

5- En quelle année êtes-vous arrivé dans votre pays de résidence pour vivre (et non pas pour visiter pendant des vacances) ?

- ◯ Je suis né dans mon pays de résidence
- ◯ 1921-1930
- ◯ 1931-1940
- ◯ 1951-1960
- ◯ 1961-1970
- ◯ 1971-1980
- ◯ 1981-1990
- ◯ 1991-2000
- ◯ 2001-2010
- ◯ 2011-2014
- ◯ 2015-2018

6- Lequel des éléments suivants décrit le mieux votre statut actuel ?

- ◯ Homme d'affaires
- ◯ Occupe un rôle professionnel
- ◯ Employé dans un travail qualifié ou semi-qualifié

7- Quel a été votre chiffre d'affaires total au cours du dernier exercice inancier ?

- ◯ Plus que £50.000
- ◯ £50.001 à £100.000
- ◯ £100.001 à £500.000
- ◯ £500.001 à 1 million
- ◯ £1.1 million à £5 million
- ◯ £5 million ou plus
- ◯ Je préfére ne pas répondre

8- Lequel des éléments suivants décrit le mieux le secteur de votre société ?

- ◯ Agriculture, sylviculture et pêche
- ◯ Production
- ◯ Construction
- ◯ Commerce automobile
- ◯ Vente en gros
- ◯ Vente au détail
- ◯ Transport et stockage
- ◯ Hébergement et restauration
- ◯ Informatique, communication et technologie
- ◯ Finances et assurance
- ◯ Propriété et immobilier
- ◯ Professionnel, scientifique ou technique
- ◯ Gestion d'entreprise et services de soutien
- ◯ Administration publique et défense
- ◯ Santé
- ◯ Arts, divertissement et loisirs
- ◯ Aucun / pas certain

9- Comment avez-vous soutenu le Ghana au cours de l'année passée ?

- ◯ Envoi de fonds à ma famille / amis
- ◯ Dons en nature (vêtements, articles ménagers, etc.) pour la famille et la charité
- ◯ Dons financiers à des groupes religieux ou de bienfaisance
- ◯ Aucun

Autres (veuillez mentionner)

[ ]

10- Pourquoi envoyez-vous de l'argent au Ghana ?

- ◯ Pour améliorer mes circonstances financiéres
- ◯ Pour ma retraite / réinstallement
- ◯ Pour le sens du devoir et la fierté personelle
- ◯ Pour gangner de l'influence politique dans ce pays
- ◯ Pour investir dans le développement économique et social de ce pays
- ◯ Pour le bénéfice de ma famille / amis

Autres (veuillez mentionner)

[ ]

11- Quels sont les économies ou les investissements que vous avez actuellement dans votre pays ?

- ◯ Je posséde une entreprise ou en ai une avec un partenaire
- ◯ J'ai investi dans les obligations d'État
- ◯ J'ai des produits d'assurance (Ex. pour la vie, la santé)
- ◯ J'ai des produits de pension
- ◯ J'ai des parts et des actions dans la bourse
- ◯ J'ai des comptes d'épargne / dépôt
- ◯ Aucun

Autres (veuillez mentionner)

[ ]

12- Combien d'argent au total avez-vous dépensé au Ghana l'année passée y compris l'aide aux autre ainsi que vos propres économies et investissement ?

- ◯ £0 - £2.499
- ◯ £2.500 - £4.999
- ◯ £5.000 - £9.999
- ◯ £10.000 - £49.999
- ◯ £50.000 - £99.999
- ◯ £100.000 - plus
- ◯ £100.000 - £499.000
- ◯ £500.000 - £999.999
- ◯ £1 million - £4.9 million
- ◯ £5 million ou plus

13- Souhaitez-vous épargner / investir davantage au Ghana ?

- ◯ Oui
- ◯ Non
- ◯ Pas certain

14- Êtes-vous intéressé à ?

- ◯ Mettre en place votre propre entreprise on avec un partenaire
- ◯ Les obligations de l'État
- ◯ L'investissement dans la bourse
- ◯ Les produits d'assurance (Ex. pour la vie, la sante)
- ◯ Les produits de pension
- ◯ Les comptes d'épargne ou de dépôt
- ◯ Pas de préférence / pas sûr

Autres (veuillez mentionner)

[ ]

15- Quelle est la taille de l'entreprise que vous êtes intéressé à mettre en place ?

- ◯ Petite-moyenne entreprise
- ◯ Grande
- ◯ Pas de préférence / pas sûr

16- Quels sont les facteurs de l'environnement des affaires qui vous empêchent de mettre en place votre entreprise au Ghana ?

- ◯ Pauvre infrastructure (énergie, télécommunications, eau, etc.)
- ◯ Coût élevé des intrants (Ex. machinerie commericale)
- ◯ Insuffisance de fournisseurs fiables
- ◯ Coût élevé de la transportions
- ◯ Manque de la main d'œuvre qualifiée
- ◯ Aucun

17- Combien serez-vous capable d'économiser et d investir au Ghana l'année prochaine ?

- ◯ £0 - £2.499
- ◯ £2.500 - £4.999
- ◯ £5.000 - £9.999
- ◯ £10.000 - £49.999
- ◯ £50.000 - £99.999
- ◯ £100.000 - plus
- ◯ £100.000 - £499.000
- ◯ £500.000 - £999.999
- ◯ £1 million - £4.9 million
- ◯ £5 million ou plus

Autres échantillons d'enquêtes de la diaspora

Outil 13

Il existe une variété d'autres enquêtes de la diaspora au-delà de l'Enquête sur l'Investissement dans le Commonwealth que vous pourriez trouver utiles comme référence ou points de départ lors de la construction de vos propres enquêtes. Certains exemples de sondages sont énumérés dans cet outil.

1. Projet Greenback 2.0 de la Banque mondiale

Le projet Greenback 2.0 visait à « améliorer les paiements de détail et l'efficacité des envois de fonds vers plusieurs pays »[28] en « identifiant les Villes ou territoires Champions des Envois de fonds, où une série de mesures sont mises en œuvre pour favoriser le développement d'un marché des transferts sain »[29]. Dans le cadre du projet, une enquête a été adaptée par plusieurs villes et pays pour recueillir des données sur les envois de fonds et d'autres contributions économiques de leurs diasporas (p. ex., Turin, Italie, Gradačac, Bosnie-Herzégovine et des territoires en Malaisie et en Albanie).

Ainsi, l'aspect local fort de ce projet garantit que les liens de la diaspora avec leurs communautés d'origine et d'accueil sont capturés, ce qui est très important, car de nombreux membres de la diaspora contribuent souvent plus souvent à leurs communautés locales que le pays dans son ensemble. Cette enquête peut être adaptée à d'autres contextes locaux, mais aussi à des enquêtes nationales, et peut également être utile pour comprendre comment les enquêtes peuvent être opérationnalisées de concert avec des groupes de discussion, des entrevues avec des institutions financières commerciales, et d'autres formes de collecte de données qualitatives.

28 Pour plus d'informations, consultez www.eda.admin.ch/countries/albania/sq/home/aktualitete/lajmet.html/content/countries/albania/en/meta/news/embassy/2018/project-greenback.

29 Pour plus d'informations, consultez https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/project_greenback-web_engl.pdf.

2. Étude de la Banque mondiale sur l'investissement et le commerce dans la diaspora sierra-léonaise

Le 5 février 2016, la Banque mondiale a lancé une enquête mondiale en ligne auprès de la diaspora sierra-léonaise sur les défis et les opportunités liés à l'investissement en Sierra Leone, post-Ebola. Ce questionnaire pourrait être particulièrement utile pour l'adaptation des pays qui ont connu une crise (économique, sociale et environnementale) et ceux qui ont été particulièrement durement touchés par la pandémie de COVID-19.

3. Les Africains dans l'Enquête sur la Diaspora de la Banque mondiale

La Banque mondiale mène une étude sur le rôle des africains dans la diaspora à l'aide du questionnaire ci-dessus administré sur SurveyMonkey. L'objectif de cette enquête est de recueillir des données précises sur la diaspora africaine aux États-Unis, en mettant l'accent sur les choix de carrière et de localisation ; les facteurs sociaux et culturels qui influencent ces choix et les réseaux et l'interaction avec les Africains au pays et à l'étranger. Elle peut être adaptée pour étudier la diaspora africaine dans d'autres pays ou peut être utilisée comme base pour d'autres enquêtes pour comprendre toute la variété des contributions apportées par les membres de la diaspora, non seulement au niveau économique, mais aussi social et culturel.

4. Enquête sur les Places de Marché de la Diaspora Africaine de l'Université George Washington

Cette étude initiale est la première étape d'une étude plus vaste menée par l'Université George Washington.

Projet d'Investissement en Capital dans la Diaspora de l'Université sur le Marché Africain de la Diaspora. Cette étude longitudinale de trois ans visait à mettre en lumière les défis et les opportunités uniques auxquels sont confrontés les entrepreneurs de la diaspora au début de leur développement commercial. L'étude a consisté en des enquêtes de suivi quantitatives ainsi que des études de cas qualitatives approfondies d'un sous-échantillon de participants. Cette enquête peut être particulièrement utile pour les pays qui cherchent à comprendre les opportunités et les défis pour leur diaspora afin de tirer parti des opportunités d'entrepreneuriat.

OIM
ONU MIGRATION